Secrétariat d'Etat auprès du Ministère
de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de
l'Environnement
chargé de l'Eau et de l'Environnement

Département de l'Environnement

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

كتابة الدولة لدى وزارة الطاقة والمعادن
و الماء والبيئة، المكلفة بالماء والبيئة

قطاع البيئة

**Programme d'Aménagement Côtier
du Rif central (PAC-Maroc)**

PAC-Maroc
Rapport final intégré

PNUE

PAM

PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

CAR/ASP

Regional Activity Centre for Cleaner Production

Note

Le présent rapport sanctionne les travaux effectués dans le cadre du PAC du Rif central. Il représente le document final intégré qui marque la clôture du PAC. Son élaboration est le résultat d'un travail collectif, coordonné par le chef de projet national, M^{me} Maria Snoussi.

Le rapport présente de façon intégrée les résultats finaux des travaux des activités thématiques et fonctionnelles du PAC.

Les rapports finaux élaborés par chacune de ces activités peuvent être consultés au niveau des services du SEEE et du CAR/PAP. Par contre, les résumés de ces rapports sont joints en annexe au présent rapport.

Sommaire

Liste des figures ..... **ii**
Liste des tableaux ..... **ii**
Liste des photos ..... **ii**
Liste des acronymes ..... **iii**
Remerciements ..... **v**
1. Introduction générale **1**
1.1 La Convention de Barcelone et le Plan d'Action pour la Méditerranée 1
1.2 Le Programme d'Aménagement Côtier du PAM 1
1.3 La GIZC dans les PAC 2
1.4 Les phases des PAC 3
2. Préparation et formulation du PAC du Rif central **5**
2.1 Initiation du projet 5
2.2 Etude de faisabilité et signature de l'Accord-cadre 5
2.3 Objectifs du projet 5
2.4 Stratégie du projet 6
2.5 La zone d'étude 8
2.6 Les activités prioritaires du projet 9
3. La mise en œuvre du PAC **10**
3.1 Les structures 10
3.2 Déroulement 13
4. Les résultats du PAC **20**
4.1 Bilan-diagnostic de la zone côtière du Rif central 20
4.2 La GIZC à travers les opérations pilotes 29
4.3 Analyse prospective et systémique 32
4.4 L'analyse de durabilité 40
4.4 Apport des SIG, des bases de données dynamiques et de l'information 45
4.5 Le Plan d'actions 46
4.6 Les produits du PAC 51
5. Les actions après-PAC **54**
5.1 Modalités de réalisation 54
5.2 Conditions de pérennisation 54
6. Conclusion générale **56**
Bibliographie **59**

Annexe 1: Liste et qualification des consultants membres des équipes du PAC **61**
Annexe 2: Résumé de l'activité thématique: Patrimoine culturel historique **62**
Annexe 3: Synthèse de l'activité thématique: Sites naturels sensibles **70**
Annexe 4: Résumé de l'activité thématique: Tourisme durable **74**
Annexe 5: Analyse de durabilité **84**
Annexe 6: Propositions d'actions par domaine thématique **90**
Annexe 7: Fiches - Actions présentées **93**

Liste des figures

Figure 1: Enchaînement et interrelations des étapes de planification GIZC 2
Figure 2: Etapes, phases et résultats des projets PAC 4
Figure 3: Localisation du PAC du Rif central 8
Figure 4: Organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC 11
Figure 5: Organigramme de la structure du projet 12
Figure 6: Ressources hydriques des bassins côtiers du Rif central (a: eaux superficielles des bassins versants côtiers de Oued Laou et b: d'Al Hoceima (en Mm^3) 22
Figure 7: Carte des potentialités et des capacités de développement et d'aménagement touristique de la zone du PAC 23
Figure 8: Localisation des deux sites des opérations pilotes dans la zone du PAC 29
Figure 9: Situation de référence (AMOEBA 2006) des indicateurs de durabilité de la zone du PAC 44
Figure 10: AMOEBA tendanciels et alternatifs 2020 pour Chefchaouen et Al Hoceima 45
Figure 11: Schéma des étapes de la démarche de classement et de priorisation 47

Liste des tableaux

Tableau 1: Autorités et institutions nationales et composantes du PAM impliquées dans la mise en œuvre des activités du PAC 11
Tableau 2: Représentants et consultants engagés dans le PAC-Maroc 12
Tableau 3: Plan de travail et calendrier 13
Tableau 4: Evolution du nombre d'habitants: scénario tendanciel 33
Tableau 5: Différences entre la disponibilité et les besoins en eau 34
Tableau 6: Recul du trait de côte des plages sableuses étudiées de la zone PAC 35
Tableau 7: Evolution du nombre d'habitants: scénario alternatif 37
Tableau 8: Offre et demande en eau dans le scénario alternatif. 37
Tableau 9: Liste des indicateurs clés proposés lors du premier atelier participatif 42
Tableau 10: Liste définitive des indicateurs retenus pour l'analyse de la durabilité 43
Tableau 11: Hiérarchisation des propositions d'actions pour la zone du PAC 48
Tableau 12: Classement des actions en catégories 50

Liste des photos

Photo 1, 2: Atelier participatif de Mdiq (5-7 janvier 2009) 16
Photo 3: Atelier participatif Al Hoceima (9 avril 2009) 17
Photo 4: Visite du site pilote Souani (8 avril 2009) 17
Photo 5: Atelier participatif Al Hoceima (18 juin 2009) 17
Photo 6: Visite en mer du site pilote Jebha (19 juin 2009) 17
Photo 7: Plage Badis 20
Photo 8: Plage Tikkit 20
Photo 9: Cirque de Jebha 21
Photo 10, 11, 12: Le fortin saadien de Targha; Penon de Valez (Rocher de Badis Ghomara); Tour de surveillance de Taghassa 21
Photo 13: Paysan rifain 22
Photo 14: Agriculture dans la vallée de Oued Laou 22
Photo 15: Architecture de la ville de Chefchaouen 23
Photo 16: La plage de Quemado à Al Hoceima 23
Photo 17: Cône d'éboulis d'Amtrasse sur la route principale n° 39 (Snoussi, 5 mars 2008) 24
Photo 18, 19, 20, 21: Exemples de d'urbanisation dans la zone du PAC 25
Photo 22: Port de pêche de Cala Iris 27

Liste des acronymes

ABHL	Agence du Bassin Hydraulique LOUKKOS
APDN	Agence pour la Promotion et le Développement du Nord
AD	Analyse de Durabilité
ADSP	Analyse de Durabilité Systémique et Prospective
AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
AGIR	Association de Gestion Intégrée de Ressources
AMOEBA	Advanced Multiple Organized Experimental Basin
AP	Action Pilote
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CAR/PB	Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires
CAR/PP	Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre
CC	Changement Climatique
CMDD	Commission Méditerranéenne du Développement Durable
DD	Développement Durable
DE	Département de l'Environnement
DPSIR	Driver – Pressure – State – Impact – Response
DSPR	Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques
ECAT	Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique
EIE	Etude d'Impact Environnemental
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
HCP	Haut Commissariat au Plan
ID	Indicateur de Durabilité
IDH	Indice de Développement Humain
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INRH	Institut National de Recherche Halieutique
MedWet Coast	Project for Conservation of Wetlands and Coastal Ecosystems in the Mediterranean Region
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
NM	Normes Marocaines
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Opération Pilote
PA	Plan d'Action
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAIDAR-MED	Plan d'Aménagement Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne Marocaine
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PDR	Plan Directeur de Reboisement
PEIR	Pression – Etat – Impact – Réponse
PIB	Produit Intérieur Brut
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique
PNAL	Programme National de d'Assainissement Liquide
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNAH	Parc National d'Al Hoceima
PNR	Plan National de Reboisement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPN	Projets Pilotes Nationaux
RBIM	Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

SDAULMC	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central
SEEE	Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SMAP	Short and Medium Term Priority Environmental Action Programme
S&P	Sensibilisation et Participation
SRAT	Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire
ST	Spécifications Techniques
STEP	Station d'Epuration
TAAM	Taux d'Accroissement Annuel
TOETC	Taux d'Occupation des Etablissements Touristiques Classés
UE	Union Européenne
UM5A	Université Mohammed V – Agdal
UPM	Union pour la Méditerranée
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
ZEE	Zone Economique Exclusive

Remerciements

Au terme de ce projet, le Coordonnateur national, M. Abdelhay Zerouali et le Chef de projet national, Mme Maria Snoussi, pour le PAC-Maroc tiennent à remercier l'Unité de coordination du PAM d'Athènes, représentée par Mme Tatiana Hema, ainsi que le Directeur du CAR/PAP, M. Ivica Trumbic, le Directeur adjoint, M. Marko Prem, et l'Administrateur principal des programmes, Mme Zeljka Skaricic, pour leur soutien tout au long de la mise en œuvre du projet PAC du Rif central.

Nous remercions également les représentants des autres Centres d'Activités Régionales du PAM impliqués dans le PAC du Rif central: M. Atef Ouerghi du CAR/ASP et M. Daniel Drocourt du Centre des 100 sites historiques dont la contribution a été d'un grand apport pour la réussite du programme.

Nos remerciements vont également aux experts du CAR/PAP: MM. Jacques Denis, Gunter Englisch, Samir Grimes et Alessio Satta, et aux experts nationaux, MM. Abdelaziz Adidi, Lahcen Aït Brahim, Hocein Bazaïri, Saïd Benhissoune, Elarbi Erbati, Rachid El Bayed, Abdou Khouakhi, Mohamed Menioui, Driss Nachite, Houssine Nibani, Larbi Sbaï et Nasser Eddine Zine.

Outre les membres de l'équipe PAC, ces remerciements s'adressent également à tous les acteurs qui ont participé aux activités de l'équipe. C'est grâce à eux que le projet a atteint le niveau de dynamisme nécessaire à un projet dédié à la GIZC et contribué à la richesse des résultats produits. Il s'agit plus particulièrement:

- du Wali de la Région Al Hoceima-Taza-Taounate et du Gouverneur de Chefchaouen;
- des élus locaux;
- des comités locaux constitués pour le suivi des OP de Jebha et de Souani;
- des représentants locaux des administrations;
- des ONG et associations professionnelles, et du „Comité Souani".

Enfin, sans le soutien du CAR/PAP (notamment Mme Zeljka Skaricic) et de la Coordination nationale (MM. Abdelhay Zerouali, Mehdi Chalabi, Mohamed Chaoui, et particulièrement Madame Khadija Gardi), qui ont assuré la coordination et la mise en œuvre des ateliers participatifs, ce projet n'aurait pu être mené à bien.

1. Introduction générale

1.1 La Convention de Barcelone et le Plan d'Action pour la Méditerranée

Fondé en 1975, le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) est l'un des 13 programmes pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). En 1976, il s'est doté d'une base légale, la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) et ses protocoles, dont le dernier en date (le Protocole GIZC) a été signé le 21 janvier 2008 à Madrid.

Entrée en vigueur en 1977, cette Convention a été révisée en 1995. Ses Parties contractantes, c'est-à-dire tous les Etats riverains, participent activement à la mise en œuvre du PAM et contribuent au Fonds d'Affectation Spéciale qui le finance.

Après la révision de la Convention en 1995, a démarré la Phase II du PAM basée sur le document „Champs d'activités prioritaires en matière d'environnement et de développement dans le bassin méditerranéen (1996-2005)". Ces champs prioritaires concernent:

- l'intégration de l'environnement et du développement;
- la gestion intégrée des ressources naturelles;
- la gestion intégrée des zones côtières (GIZC);
- les activités d'importance particulière pour la protection de l'environnement et le développement durable;
- l'évaluation, la prévention et le contrôle de la pollution marine;
- la conservation de la nature, du paysage et des sites.

La nouvelle orientation globale du PAM vers le développement d'une gestion intégrée et écologiquement rationnelle des zones côtières dans la région méditerranéenne a été adoptée par la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (1987). Cela entraîne une implication concertée de toutes les composantes du PAM en vue d'une meilleure utilisation des ressources limitées, en conformité avec les principes d'un développement durable à long terme. C'était une des principales raisons qui ont motivé le lancement, en 1989, des Programmes d'Aménagement Côtier (PAC) du PAM en tant que poursuite des projets pilotes nationaux (PPN) mis en œuvre par le CAR/PAP dans la période 1987-1989.

1.2 Le Programme d'Aménagement Côtier du PAM

Le Programme d'Aménagement Côtier (PAC) du PAM a donc été approuvé par la 5ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Athènes en 1989. Il a été précédé par des projets pilotes par pays que le CAR/PAP a réalisés en 1988 et 1989.

Les objectifs fondamentaux du Programme concernent l'instauration d'une coopération et la réalisation de projets centrés sur le développement durable de zones côtières et marines choisies, en intégrant les questions d'environnement et de développement et en utilisant des outils et méthodologies déjà développés, adaptés et mis en application par le PAM et ses CAR.

La révision de la Convention de Barcelone en 1995, avec son nouveau contexte géographique élargi à la protection et au développement durable du littoral et des bassins versants, a été le contexte pour l'adoption, par la 9ème réunion ordinaire des Parties contractantes, de la Phase II du PAM et des champs d'actions prioritaires pour la période 1996-2005. A cette même occasion, la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) a été instaurée et ses activités ont été lancées.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de démarrer les actions préparatoires et la mise en œuvre progressive du troisième cycle du PAC en approuvant le montage de nouveaux projets dont celui du Maroc.

1.3 La GIZC dans les PAC

Tout PAC est destiné à soutenir la GIZC sur un territoire donné. Il en fait la promotion au travers d'un programme de travail qui apporte les moyens nécessaires (humains, financiers, matériels) pour mettre en situation les acteurs confrontés à une problématique côtière.

La GIZC est un processus qui s'inscrit dans une perspective de développement durable de la zone côtière en composant, d'une part, avec les contraintes physiques et socioéconomiques et, d'autre part, les conditions imposées par les institutions, les systèmes administratifs, légaux et financiers existants, d'autre part. La gestion intégrée ne doit pas se substituer aux programmes sectoriels, mais elle se doit de veiller à leur cohérence interne et à celle des liens existant entre les différentes activités des secteurs. Il s'agit en fait d'une approche territoriale globale qui recherche à intégrer les multiples composantes d'une entité socio spatiale en vue de sa valorisation et de sa protection.

Dans ce contexte, la planification de tout territoire concourant à la mise en place d'un plan de gestion répond d'une démarche structurée en trois grandes phases (figure 1):

- identification préliminaire de la situation;
- préparation du plan de gestion;
- mise en œuvre du plan de gestion proprement dit.

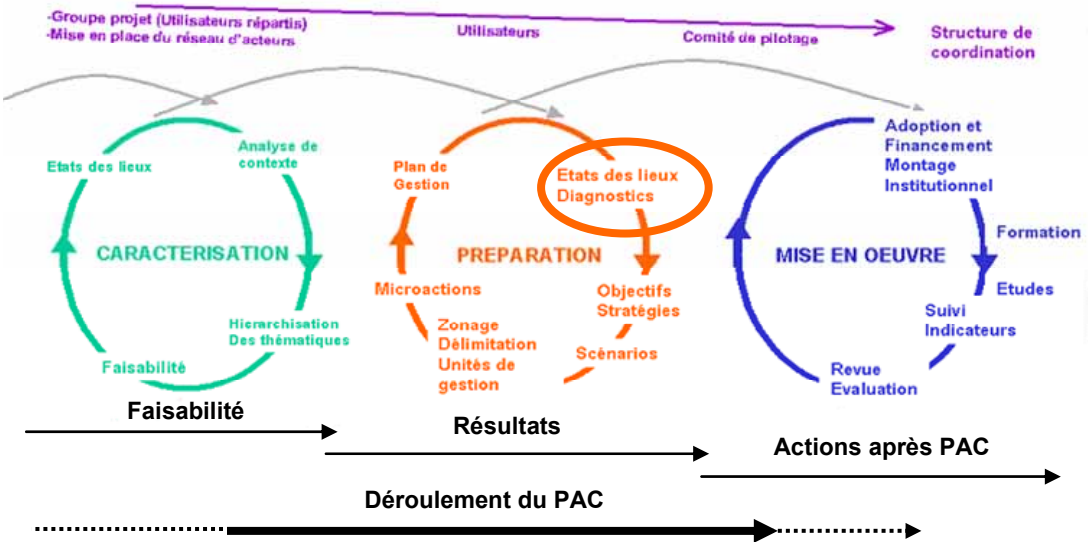

Figure 1: Enchaînement et interrelations des étapes de planification GIZC

Il faut cependant retenir que l'aboutissement de la démarche mise en place pour la réalisation de ces trois phases dépend fondamentalement des capacités et des disponibilités de communication et de participation des acteurs concernés par la gestion de la zone côtière. En effet, l'appropriation de la problématique de l'intégration par les multiples intervenants dans la région littorale est un déterminant essentiel pour l'engagement et la promotion du processus GIZC.

Celui-ci relève donc d'une véritable dynamique qui nécessite l'implication de tous les acteurs, dès son démarrage. En définitive, une approche intégrée présuppose l'appropriation d'un projet de territoire, par l'ensemble des acteurs motivés et impliqués, directement ou indirectement par la perspective de son développement durable.

La zone côtière connaît des processus intensifs dans les domaines naturels, culturels, sociaux et économiques. C'est une organisation systémique complexe, dont l'exploitation durable des ressources peut facilement être compromise ou gravement affectée par l'absence d'un dispositif de gestion intégrée graduellement mis en œuvre.

La promotion de la démarche intégrée se présente sous différents volets:

- l'intégration des politiques sectorielles, au lieu de leur superposition non coordonnée;
- l'intégration verticale de l'ensemble des objectifs de planification ou d'aménagement;
- l'intégration spatiale: aucun espace ne peut se développer au détriment de son environnement immédiat ou plus ou moins éloigné.

L'interdépendance entre les activités et les ressources de la zone côtière indique les insuffisances et les lacunes de l'approche sectorielle dans la gestion. Une solution peut présenter un intérêt pour un secteur, mais en même temps être nuisible pour les autres. Une action pourrait être bénéfique dans un espace restreint, mais peut aussi provoquer des effets négatifs sur un rayon spatial plus ou moins élargi. L'usage et l'exploitation des ressources côtières se font souvent dans une situation de compétition et de conflits entre les différents intervenants.

C'est pour tout cela que la GIZC est sensée apporter une réponse. Elle relève d'un nouveau type d'approche. Celle-ci s'appuie sur les trois principes fondamentaux suivants:

- l'intégration des intérêts en présence. Les enjeux sont multiples et doivent prendre en compte l'utilisation et l'affectation rationnelles de la zone côtière et de ses ressources, en visant à préserver et à optimiser les intérêts individuels et collectifs;
- l'intégration des échelles géographiques en veillant à la délimitation d'espaces pertinents pour la prise de décision et dont la dimension est déterminée par l'enjeu essentiel de la problématique;
- l'intégration institutionnelle et administrative qui recherche la concertation en vue de l'appropriation commune des problèmes et des solutions qui sont proposées. L'objectif ultime et global étant une vision partagée pour tous à même d'optimiser les résultats d'une démarche orientant la collectivité vers le développement durable.

Ces principes constituent le cadrage de la mise en œuvre effective d'un processus GIZC. La conception et la mise en application de ce processus supposent:

- l'identification et la reconnaissance des éléments participants au système de gestion. Les multiples acteurs et intervenants à tous les niveaux du système d'administration ou de représentation non gouvernementale sont partie prenante active, pour valider et garantir la conduite et l'application du processus. De la dynamique participative de tout le collectif, sur la base d'une concertation et d'un dispositif de communication efficace, dépend en grande partie la réussite de la démarche intégratrice;
- la mise à contribution réelle et effective de la connaissance en général et de l'expertise en particulier. L'information et la donnée scientifique alimentent et éclairent l'approche GIZC. Le système d'information scientifique et technique se nourrit des méthodes et des analyses multidisciplinaires, indispensables à l'élaboration de bases de données utiles et nécessaires à la connaissance et à l'action, en rapport avec l'éco socio système côtier;
- la définition d'une typologie côtière à même de délimiter des secteurs homogènes de gestion, en relation avec le rapprochement ou la similitude des problèmes inventoriés et des solutions proposées (unités cohérentes de gestion);
- la mise au point d'une méthode d'approche pour la conception et la conduite d'une stratégie et d'un plan d'actions pour le développement intégré de la zone côtière. La GIZC étant un concept relativement récent, il convient de souligner que le champs est encore largement ouvert pour la recherche et la mise au point d'instruments et d'outils adaptés, comme les indicateurs pertinents et les méthodes d'évaluation et de projection environnementales globale. Il est courant de faire usage aux moyens informatiques (SIG, infographie...) et les progrès réalisés dans l'élaboration des logiciels présentent indéniablement de nouvelles opportunités pour la conduite, l'application et le suivi d'une démarche de gestion intégrée.

1.4 Les phases des PAC

Un projet PAC s'inscrit dans une démarche en plusieurs phases qui correspondent à celles que suit tout processus GIZC. Ces phases sont rappelées dans le schéma ci-dessous (figure 2).

Le PAC de la zone côtière du Rif Central s'inscrit bien dans ce phasage en comportant des actions:

- qui ont précédé son lancement effectif en terme de travaux préliminaires ou préparatoires - on peut qualifier cette phase de „l'avant PAC";
- qui relèvent directement de sa mise en œuvre et de la production de résultats;
- qui sont proposées à l'issue du projet pour être réalisées dans le cadre d'un plan d'actions „après PAC", qui préfigure le futur plan de gestion globale et intégrée de la zone côtière du Rif central.

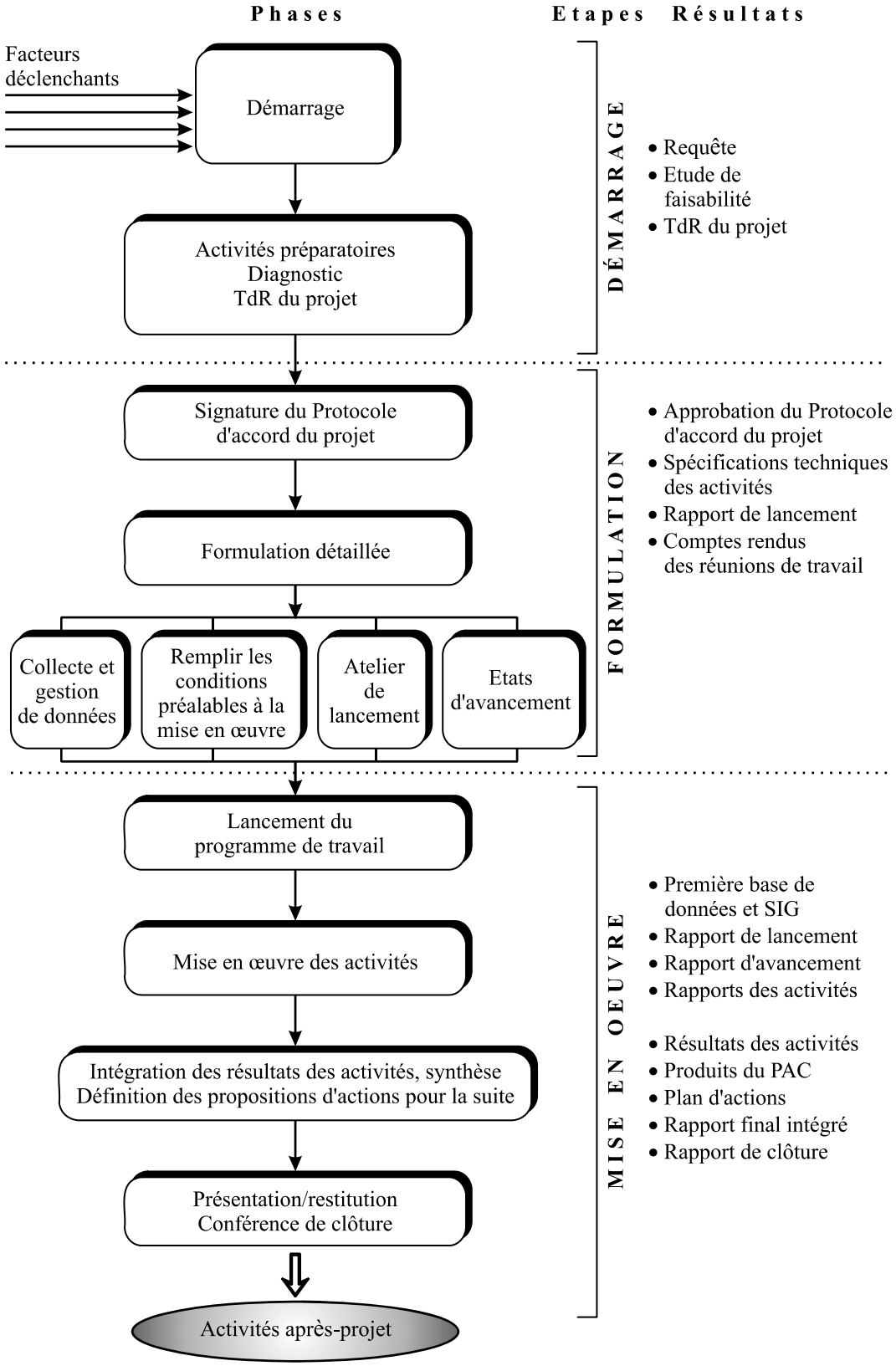

Figure 2: Etapes, phases et résultats des projets PAC

2. Préparation et formulation du PAC du Rif central

2.1 Initiation du projet

C'est suite à la demande du Gouvernement marocain, qui a fait part de son adhésion active à la philosophie de la planification et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), et suite à l'approbation par la 10ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Barcelone 1995), que le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a décidé de formuler et mettre en œuvre un Programme d'Aménagement Côtier (PAC) pour la zone côtière méditerranéenne marocaine.

2.2 Etude de faisabilité et signature de l'Accord-cadre

Suite à des concertations préliminaires avec les autorités marocaines, et à la demande du PAM, le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) a démarré en 2003 une étude de faisabilité d'un Programme d'Aménagement Côtier (PAC) en Méditerranée marocaine. L'étude, réalisée en 2004-2005, a retenu le littoral situé entre Oued Laou (Province de Chefchaouen) et Oued Nekkor (Province d'Al Hoceima) dans le Rif Central comme zone du PAC et a proposé le cadre et la structure du programme d'activités à réaliser, ainsi qu'un budget prévisionnel.

Cette étude a été validée lors de l'atelier d'information et de sensibilisation, organisé le 14 février 2006 à Fès, à la demande du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) et ce afin d'assurer dès la phase préparatoire du projet, une implication active de tous les acteurs concernés.

Suite à cette validation, un Accord-cadre a été signé entre le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement/Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR), et le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) le 29 octobre 2007.

2.3 Objectifs du projet

Les objectifs du PAC sont définis sur la base:

- des priorités présentées dans l'Etude de faisabilité d'un PAC en Méditerranée marocaine;
- des suggestions et remarques faites par les acteurs locaux des régions concernées par le PAC à l'occasion et à la suite de l'Atelier de sensibilisation et de préparation tenu à Fès en février 2006;
- des objectifs généraux du PAM et de son Programme d'Aménagement Côtier.

L'objectif général du PAC de la zone côtière du Rif central est de contribuer au développement de la population locale, tout en assurant une protection et une utilisation durable des ressources côtières. Il aura pour tâche, en profitant de la synergie PAM - Maroc, d'une part, d'évaluer les ressources naturelles et culturelles de la zone d'étude et, d'autre part, de recommander des mesures de gestion et des voies optimales d'un développement équilibré et durable.

Il s'agira ainsi d'engager un processus de gestion concourant au développement durable de la zone côtière du Rif central dont les éléments fondamentaux sont: le développement social et le bien-être de la population, le développement des activités économiques basé sur l'utilisation rationnelle des ressources de la zone et la prévention de la dégradation des écosystèmes naturels et des processus qui ont des impacts négatifs sur l'environnement.

Les objectifs à long terme du PAC visent à:

- proposer une démarche de développement durable de la zone côtière du Rif central, basée sur le développement du tourisme en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement;
- créer les conditions de mise en place du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière marocaine.

Les objectifs immédiats du programme consistent à:

- identifier et élaborer des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières;
- appliquer les méthodes et les outils de la gestion intégrée des zones côtières;
- contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement;
- produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase après-projet;
- développer des approches génériques, applicables à d'autres zones côtières.

2.4 Stratégie du projet

De prime abord on ne saurait omettre de situer le projet dans le contexte national actuel qui, rappelons-le, augure d'une volonté politique de haut niveau appelant toutes les forces vives de la Nation à s'inscrire dans la dynamique sans précédent d'une Charte Nationale Globale pour l'Environnement et le Développement Durable.

Cette perspective, qui garde toute sa signification pour le PAC du Rif central, sera d'ailleurs doublée d'un nouvel appel, début 2010, lancé par la plus haute autorité de l'Etat qui a mis en place une Commission Royale sur la Régionalisation. Deux initiatives de grande envergure qui viennent à point nommé en appui à la concrétisation du PAC-Maroc.

A cela on ne manquera pas, non plus, de souligner l'engagement du Royaume dans le processus du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), notamment par la signature du Protocole technique de la Convention de Barcelone, relatif à la Gestion Intégrée des Zones Côtières, à Madrid le 21 janvier 2008 et dont la procédure de ratification est en cours.

A cet instrument régional, la création, en 2006, de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) entre le Gouvernement Andalous et le Gouvernement du Maroc vient sceller, d'une manière solennelle, toute l'importance accordée par notre pays à sa façade maritime méditerranéenne.

La stratégie nationale adoptée sera donc basée sur une vision globale et intégrée, visant à faire de l'environnement une préoccupation centrale du développement socio-économique qui implique une responsabilité collective et partagée de tous les acteurs concernés (administrations, collectivités locales, secteur privé, société civile, institutions de recherche, etc.).

La stratégie du PAC-Maroc est ainsi basée sur le concept de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), qui comprend nécessairement la gestion des aires marines et des bassins versants adjacents. Elle sera mise en œuvre en conformité avec le cadre juridique et de planification national, en utilisant comme intrants fondamentaux les documents de planification et de développement existants ou en cours d'élaboration, à savoir:

- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Le SNAT a été conçu pour fournir un cadre de cohérence et autoriser l'action régionale via les schémas régionaux d'aménagement. C'est un document qui synthétise une approche transversale visant à respecter les compétences de chaque secteur et à apporter à tous les intervenants, et spécialement les départements ministériels, une vision globale. Il souligne et hiérarchise les éléments majeurs, les risques et les opportunités, en insistant sur la question primordiale de l'eau.
- Le Programme d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne du Maroc (PAIDAR-Med). L'étude relative au PAIDAR-Med, qui a démarré en octobre 1994, a été réalisée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI). Cette étude visait à établir une stratégie globale destinée au développement socio-économique des régions du Nord qui tient compte de leurs problèmes et spécificités d'ordres naturel, démographique et économique. Ainsi, outre l'établissement d'un diagnostic identifiant les potentialités locales, cette étude a défini les moyens et les mesures appropriées pouvant résoudre les problèmes détectés. Dans ce sens, le PAIDAR-Med prévoyait la mise en œuvre d'actions de désenclavement (rocade méditerranéenne de Tanger à Saïdia, voie ferrée Taourirt-Nador dans le Nord-Est) et de

développement économique (extension de l'irrigation, projets industriels et touristiques, création de zones franches commerciales et industrielles, électrification des campagnes ...).

- Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central (SDAULMC). Actuellement en phase d'adoption, l'étude du SDAULMC lancée en 2000 et conçue pour l'horizon 2020, vise le renforcement de la composante méditerranéenne dans l'organisation du territoire national. L'aire de l'étude couvre les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima sur la façade méditerranéenne centrale allant de Oued Laou à Oued Nekor. Ces régions comptent parmi les plus enclavées et les plus difficiles d'accès le long de la côte méditerranéenne du Maroc.

Se basant sur les résultats d'un ensemble d'études sectorielles relatives à l'économie, à la démographie, à l'environnement, aux équipements collectifs et aux infrastructures, cette étude vise les objectifs suivants:

- désenclaver ces régions notamment en intégrant le projet de la rocade méditerranéenne dans un plan global de renforcement du réseau routier local et régional;
- développer le secteur touristique;
- réaliser des équipements (ports, terrains de golf, parcs...);
- aménager des zones à urbaniser en les dotant d'équipements socio-économiques et administratifs nécessaires;
- assurer la protection de l'environnement et sa valorisation en tant que facteur déterminant de développement.

A cet effet, le SDAULMC distingue deux principales unités d'aménagement et cinq pôles de développement. Il s'agit de l'unité d'aménagement de Chefchaouen avec les trois pôles (Pôle I: Qaa Asras, Pôle II: Stehate, et Pôle III: Jebha) et l'unité d'aménagement d'Al Hoceïma avec deux pôles (Pôle IV: Cala Iris, et Pôle V: Baie d'Al Hoceïma).

- Les Agendas 21 locaux. Les programmes Agendas 21 locaux, élaborés en tant qu'instrument de gouvernance urbaine et de développement durable, ont amené le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement à programmer leur extension à plusieurs régions du Royaume. Ainsi, les opérations programmées pour la période 2005-2007 concernent entre autres l'initiation des Agendas 21 locaux des villes d'Al Hoceïma et de Chefchaouen, ainsi que l'établissement de partenariats avec des départements ministériels et des organismes publics (l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, le Ministère de la Culture et le Ministère chargé du Développement Social) et la mise en réseau de ces Agendas 21 locaux.
- L'étude de l'Audit Intégral du Littoral lancée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement et qui est actuellement en cours de finalisation.
- La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. Appelée de ses vœux par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans le discours du Trône de 2009, cette Charte a pour dessein de:
  - créer une dynamique nouvelle et réaffirmer que la préservation de l'environnement doit être une préoccupation permanente de tous les marocains dans le processus de développement durable du Royaume;
  - rappeler à cet effet les principes fondamentaux du développement durable et de l'environnement, dont la mise en œuvre est déterminante pour consolider tous les acquis du Royaume;
  - définir en conséquence les responsabilités individuelles et collectives de tous les marocains, afin qu'ils se mobilisent selon leurs activités.
- Le projet de loi relatif N° 31-06 relative à l'aménagement, la protection, la mise en valeur et la conservation du littoral. Approuvé au Conseil des Ministres du 19 juin 2010, ce projet vise à promouvoir une politique nationale de protection et de mise en valeur du littoral basée sur une vision intégrée des zones côtières. Les objectifs poursuivis par ce projet de loi s'articulent autour des cinq priorités ci-après:
  - préserver les sites littoraux existants des effets d'une urbanisation excessive;
  - contrôler les activités en privilégiant celles nécessairement liées au littoral;
  - garantir le libre accès au rivage;
  - mettre en place des outils de planification et de protection pour promouvoir l'aménagement et la mise en valeur des ressources du littoral;
  - créer 'un opérateur chargé de veiller à l'aménagement et à la mise en valeur du littoral.

2.5 La zone d'étude

La zone du PAC se situe sur le littoral du Rif central et s'étend sur les Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, entre l'oued Laou à l'ouest et l'oued Nekkor à l'est, soit sur un linéaire côtier de 130 Km environ et une superficie de quelques 4.403 Km².

La zone terrestre s'étend sur les 13 communes côtières des deux provinces (6 pour la Province de Chefchaouen et 7 pour la Provinces d'Al Hoceima), soit sur une surface d'environ 1.491 Km^2. La zone marine couvre la ZEE de cette portion du littoral, soit une surface de près de 2.912 km^2 (figure 3).

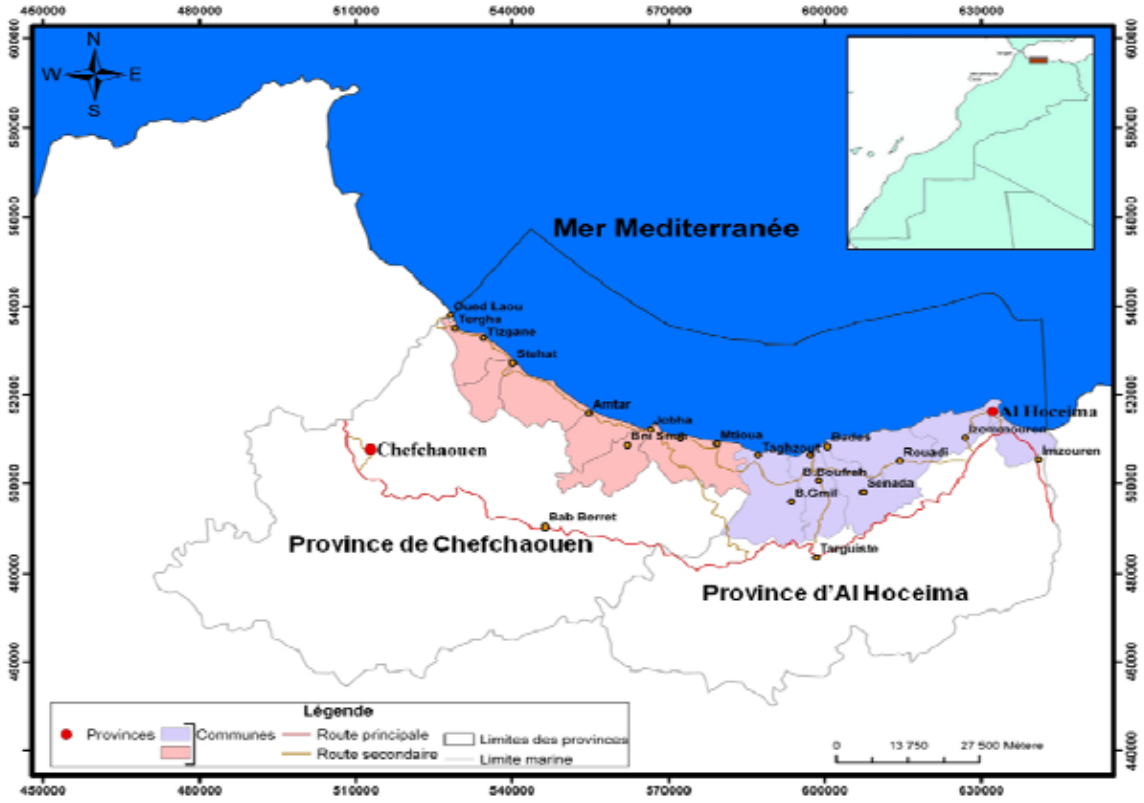

Figure 3: Localisation du PAC du Rif central

A l'exception de la municipalité d'Al Hoceima, les 13 communes de la zone du PAC sont toutes rurales. D'après le dernier recensement (RGPH, 2004), la population totale de la zone du PAC était de 182.299 habitants, dont près de 32% d'urbains concentrés presque exclusivement dans la ville d'Al Hoceima.

La zone du PAC présente la particularité de constituer un espace relativement peu anthropisé et une des rares régions méditerranéennes du Maroc qui sont encore peu ou pas dégradées, avec néanmoins comme corollaire un retard accusé dans le développement socioéconomique des populations, notamment rurales. Le poids de ce retard handicape quelque peu la gestion des problèmes d'aujourd'hui, que sont la mise à niveau de l'économie et des infrastructures, la création d'emplois nouveaux et la prise en compte des contraintes écologiques.

La conjoncture de développement économique et social que connait le Maroc durant cette dernière décennie, offre une réelle opportunité pour sortir cette zone de son isolement et promouvoir son articulation territoriale avec le reste du pays. Toutefois, un développement intensif et anarchique, sans vision intégrée, ni prospective, peut porter préjudice à la durabilité non seulement des investissements économiques, mais aussi à celle des écosystèmes et de leurs ressources, et *in fine* au bien-être des populations locales. D'où la nécessité de s'inscrire dans les concepts de la GIZC et de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

2.6 Les activités prioritaires du projet

Les activités prioritaires du PAC du Rif central diffèrent quelque peu des PAC déjà réalisés ou en cours dans le cadre du PAM. En effet, pour la première fois, un PAC traduit le rôle fédérateur de la GIZC en donnant à l'activité qui la porte une place centrale au sein du dispositif. Ainsi, l'activité GIZC est considérée comme étant transversale (par essence) et fédératrice des autres. Ce point est essentiel car en pleine adéquation avec l'objectif même des PAC.

C'est ainsi que le PAC du Rif central est construit autour des activités prioritaires suivantes identifiées lors de la phase préparatoire du projet:

- une activité centrale fédératrice porteuse de la stratégie GIZC de développement durable;
- des activités thématiques porteuses des problématiques identifiées, à savoir:
  - Développement du tourisme durable;
  - Protection des sites sensibles naturels;
  - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel;
- des activités transversales (fonctionnelles):
  - Système d'information;
  - Analyse de durabilité;
  - Sensibilisation et participation.

Chacune de ces activités a fait l'objet d'une description détaillée formulée dans des „Spécifications techniques". Ces documents prescriptifs ont servi de référence tout au long du PAC pour guider et mener à bien ses activités, thématiques et fonctionnelles.

3. La mise en œuvre du PAC

La mise en œuvre du PAC de la zone côtière du Rif central a été assurée par des équipes d'experts nationaux, guidées et assistées par des consultants internationaux recrutés par le PAM. La participation active des autorités nationales et locales a constitué une composante principale pour assurer le succès de cette mise en œuvre. Parallèlement, le rôle de coordination et de supervision des services de l'administration centrale marocaine et du CAR/PAP était essentiel.

Le schéma général des dispositions institutionnelles et opérationnelles pour la mise en œuvre du PAC du Rif central est décrit ci après.

3.1 Les structures

3.1.1 Institutionnelles

Selon la „Procédure à suivre pour les travaux relatifs au Programme d'Aménagement Côtier (PAC)" du PAM et à l'instar de tous les autres PAC, le CAR/PAP est le centre responsable, côté PAM, de la coordination générale du PAC du Rif central. Côté national, la coordination générale a été assurée par le SEEE/DSPR.

Participation du PAM

Le PAM a participé à travers:

- l'Unité de Coordination du PAM (MEDU);
- le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP);
- le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP);
- le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP);
- le Secrétariat des 100 Sites Historiques (100 Sites Historiques).

Ces Centres ont fourni le support d'expertise requis, au moyen de consultants, pour aider à la mise en œuvre des activités du projet.

Participation des institutions nationales

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement, à travers sa Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR), a assumé la fonction de coordonnateur national général des institutions et experts nationaux. Le SEEE/DSPR a coordonné toutes les institutions nationales concernées par le projet et a reçu l'appui scientifique, technique, logistique et financier tel qu'il est envisagé par l'Accord-cadre.

Concernant les autorités et institutions locales, le SEEE/DSPR a pris les dispositions nécessaires pour assurer la coordination et la participation de tous les acteurs concernés à toutes les phases du projet. Ces dispositions, qui font partie intégrante de l'Accord entre le Gouvernement marocain et le PAM, ont été concrétisées par la mise en place de deux comités de suivi au niveau local, composés des représentants des deux provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima et des principaux interlocuteurs pour la mise en œuvre du PAC.

En définitive, la coordination du PAC a été assurée à travers une collaboration étroite entre la DSPR, le CAR/PAP qui a nommé un expert chargé de suivre le projet en tant que Coordinateur PAM pour le projet, le Chef de projet national, et les consultants recrutés pour la mise en œuvre des activités du projet.

L'organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC est donné dans la figure 4.

Le tableau 1 donne la liste des autorités et institutions nationales ainsi que les Centres du PAM impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet, et le tableau 2, la liste des experts et consultants engagés dans le PAC-Maroc.

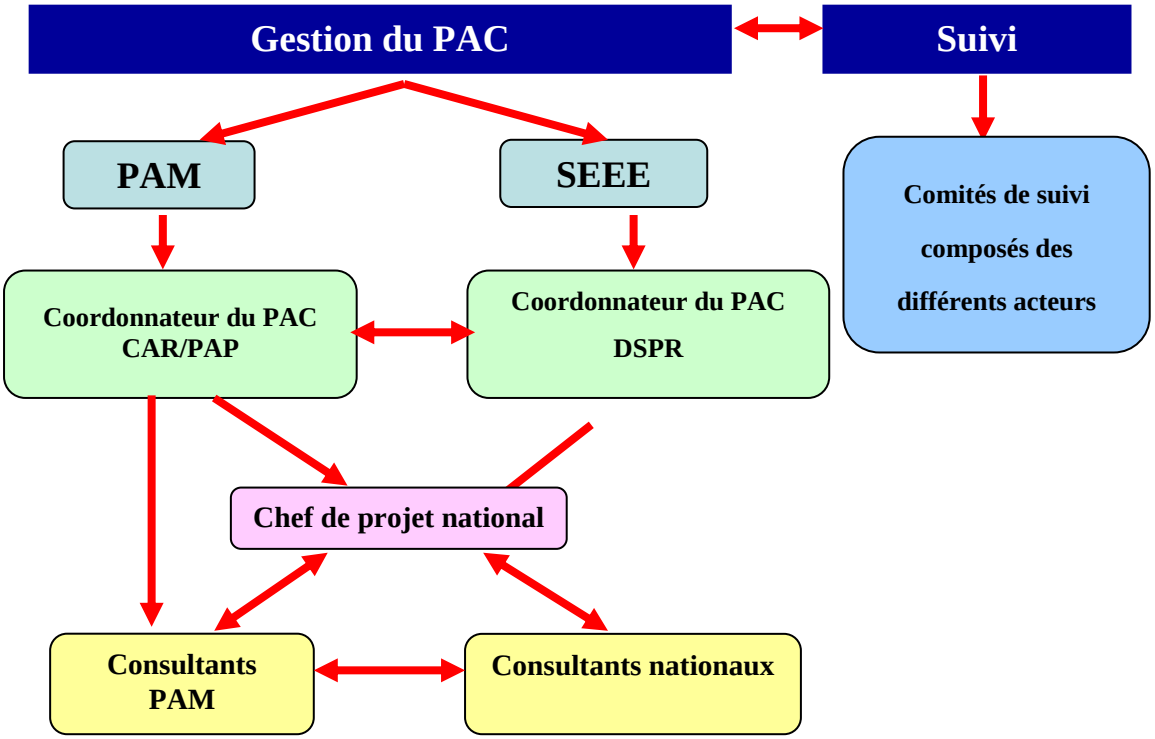

Figure 4: Organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC

Tableau 1: Autorités et institutions nationales et composantes du PAM impliquées dans la mise en œuvre des activités du PAC

Activités	**Autorités et institutions nationales**	**PAM**
1. Pilotage institutionnel et coordination	SEEE/DSPR	MEDU – CAR/PAP
2. Activités fonctionnelles: ▪ Système d'information ▪ Analyse de durabilité ▪ Sensibilisation et participation	SEEE/DSPR, DEPP, Equipe d'experts nationaux	CAR/PAP PAM CAR/PAP
3. Activités thématiques: ▪ Développement du tourisme durable ▪ Protection des sites naturels ▪ Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	SEEE/DSPR, Equipe d'experts nationaux	CAR/PAP CAR/ASP 100 sites historiques
4. Activité fédératrice GIZC-DD	SEEE/DSPR, Equipe d'experts nationaux	CAR/PAP
5. Synthèse Stratégie et Plan d'action pour une gestion durable de la zone côtière du Rif central (document de synthèse)	SEEE/DSPR, CAR/PAP Equipe commune d'experts nationaux et du PAM	

3.1.2 Structure opérationnelle

Au niveau opérationnel, le projet est structuré en cinq composantes (figure 5), à savoir:

- la coordination et le pilotage institutionnel au niveau national et local;
- l'activité GIZC fédératrice et porteuse de la stratégie de développement durable;

- des activités thématiques porteuses des problématiques prioritaires identifiées;
- des activités fonctionnelles;
- les activités après-projet.

Pour la conduite de ces activités, la responsabilité a été confiée aux coordonnateurs désignés et experts (PAM et nationaux), tel que présenté dans le tableau 2.

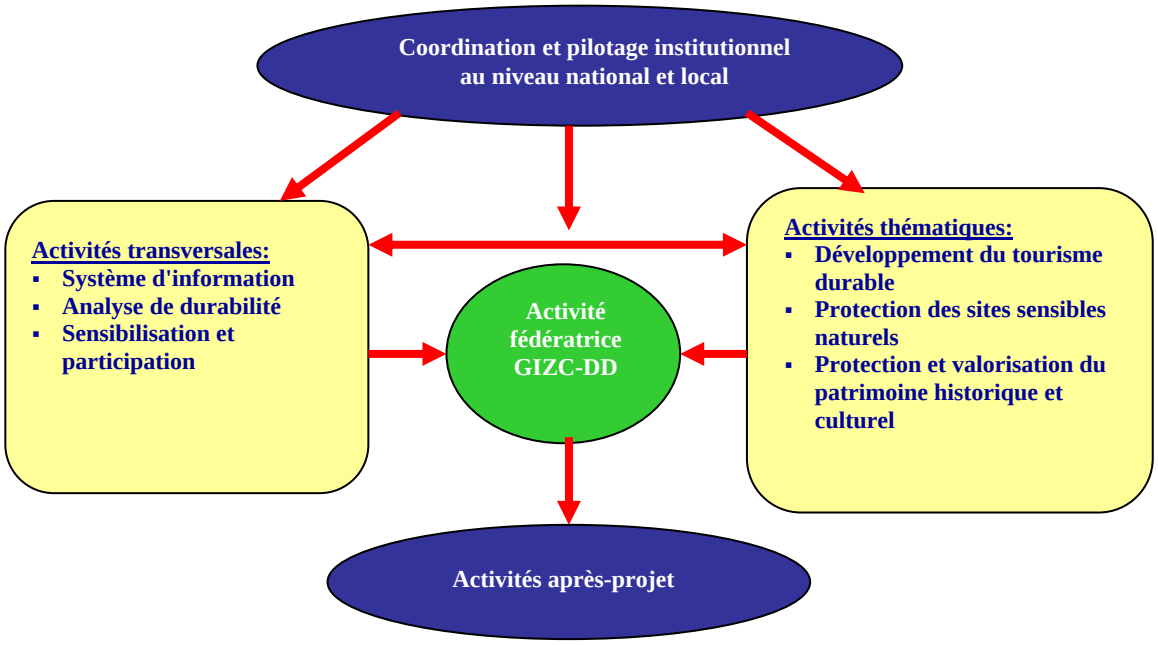

Figure 5: Organigramme de la structure du projet

Tableau 2: Représentants et consultants engagés dans le PAC-Maroc

Coordinateur national du projet: M. Abdelhay Zerouali (DSPR) Administrateur du projet (PAM): M^{me} Zeljka SKARICIC (CAR/PAP) Chef de projet national: M^{me} Maria SNOUSSI (UM5A, Rabat)		
Activités	**Représentants et experts PAM**	**Consultants nationaux**
I- Activité fédératrice GIZC-DD		
Promotion et soutien au processus GIZC	Jacques Denis (CAR/PAP)	Maria Snoussi Abdelaziz Adidi Driss Nachite Larbi Sbaï
II- Activités thématiques		
Développement du tourisme durable	Alessio Satta CAR/PAP	Mohamed Menioui Nasser-Eddine Zine
Protection des sites sensibles naturels	Atef Ouerghi Sami Ben Haj (CAR/ASP)	Saïd Benhissoune Hoceïn Bazaïri
Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Daniel Drocourt (100 sites historiques)	Larbi Er-Bati
III- Activités fonctionnelles		
Système d'information		Rachid El Bayed Abdou Khouakhi
Analyse de durabilité	Samir Grimes (PAM)	Lahcen Aït Brahim
Formation et participation	Günter Englisch (CAR/PAP)	Houssine Nibani pour l'Association AGIR pour l'Environnement
Représentants de la DSPR: M. Mohamed Chaoui et M^{me} Khadija Gardi		

Les consultants ont été recrutés conformément aux profils de compétence exigés par les différentes activités thématiques prioritaires et transversales et définies dans les spécifications techniques de chacune des activités. La sélection du chef de projet ainsi que des consultants nationaux a fait l'objet d'un appel à consultants lancé par le SEEE. Le choix définitif a été arrêté par le SEEE en concertation avec le PAM (CAR/PAP).

Cette phase d'actions „avant PAC" a été déterminante pour le bon déroulement proprement dit du projet. En effet, elle devait s'assurer que le contexte global dans lequel le projet allait être conduit offre les conditions favorables de faisabilité de l'initiation d'un processus GIZC.

3.2 Déroulement

3.2.1 Programme de travail et calendrier

Le projet PAC du Rif central s'est déroulé, depuis l'atelier de lancement le 29 avril 2008 à Chefchaouen et jusqu'à la conférence de clôture qui s'est tenue également à Chefchaouen le 10 juin 2010, sur une période de 26 mois. Initialement, le projet était supposé se terminer en mars 2010, mais en raison de certains retards de mise en œuvre, notamment de l'activité *Analyse de durabilité*, qui était au départ sous la responsabilité du Plan Bleu, les délais fixés initialement dans le calendrier de travail n'ont pas pu être respectés de manière rigoureuse et le calendrier a été révisé (tableau 3).

Les activités préparatoires du lancement du projet avaient en fait commencé dès novembre 2007, et ont consisté au recrutement des consultants et à la préparation des spécifications techniques des activités thématiques et fonctionnelles.

Tableau 3: Plan de travail et calendrier

Phase	Activités	Délais
1.	**Activités préliminaires** ▪ Missions CAR/PAP ▪ Etude préliminaire ▪ Atelier de sensibilisation et de préparation ▪ Accord relatif au projet (élaboration)	**2003 – 2007**
2.	**Signature de l'Accord**	**Octobre 2007**
3.	**Formulation détaillée du projet** ▪ Création du cadre institutionnel national ▪ Arrangements pour la mise en œuvre du projet: ▪ nomination de l'institution nationale d'exécution et du coordonnateur national ▪ nomination du coordonnateur PAM ▪ nomination du Chef de projet national ▪ nomination des institutions et des équipes nationales d'exécution ▪ nomination des consultants nationaux et choix des consultants PAM ▪ mise en place du bureau PAC ▪ Préparation des spécifications techniques ▪ Ebauche du rapport de lancement ▪ Atelier de lancement: ▪ préparation ▪ atelier de lancement ▪ rapport de l'atelier de lancement ▪ Version définitive du rapport de lancement	**Novembre 2007 – Février 2008** Novembre 2007 Nov. – Décembre 2007 Novembre 2007 Décembre 2007 Décembre 2007 Décembre 2007 Décembre 2007 Janvier 2008 Mars 2008 Janvier – Mars 2008 Avril 2008 Mars 2008 Avril2008 Avril 2008 Mai 2008
4.	**Mise en œuvre des activités** ▪ Rapports d'étape pour les activités fonctionnelles ▪ Bilans diagnostics pour les activités sectorielles et l'activité GIZC-DD ▪ Rapports finaux des activités fonctionnelles et sectorielles ▪ Rapport final de l'activité GIZC	**Mai 2008 – Décembre 2009** Décembre 2008 Avril 2009 Février 2010 Mai 2010

Phase	Activités	Délais
5.	**Synthèse et présentation des résultats** ▪ Préparation du rapport final intégré ▪ Préparation du rapport de la conférence de présentation ▪ Conférence de présentation/restitution et clôture	**Janvier – juin 2010** Avril – Mai 2010 Mai – Juin 2010 10 Juin 2010
6.	**Activités après projet** ▪ Activités de suivi (pays d'accueil) ▪ Suivi, évaluation et établissement de rapports (pays d'accueil) ▪ Présentation des résultats au niveau du PAM (PAM)	**Juillet 2010 – Juillet 2012**

3.2.2 Conduite des activités

Un projet PAC doit faire appel à des capacités particulières pour être mené dans des conditions optimales et atteindre ses objectifs. Mais sa principale particularité est qu'il doit lui-même endosser les spécificités qu'il est censé prodiguer, à savoir les fondamentaux de la GIZC, basés essentiellement sur la participation, la concertation, la communication, etc.

C'est pour ce faire que l'équipe projet du PAC s'est vue dotée d'une équipe spécifique „GIZC" dont l'activité est essentiellement vouée à intégrer les différentes activités sectorielles du projet tout en bénéficiant de l'appui d'autres activités fonctionnelles, à portée également éminemment transversale, comme le sont les activités dédiées à la *sensibilisation et participation, l'analyse de durabilité* et la *gestion des informations* notamment géographiques (SIG).

Constitution des équipes

Forte de 13 consultants nationaux appuyés par 6 experts internationaux mis à disposition par le PAM, l'équipe du PAC a pu rassembler la palette de compétences nécessaires pour répondre aux activités prioritaires du projet et notamment à l'approche globale de la GIZC avec ses entrées environnementale, socio-économique et juridique. La liste des consultants nationaux avec leur domaine d'intervention est donnée en annexe 1.

L'apport des consultants du PAM a permis tout au long du déroulement du projet d'assurer le cadrage des activités par rapport aux objectifs, notamment en référence aux Spécifications techniques de ces activités.

Fonctionnement

Chaque activité a assumé son rôle dans le dispositif du programme de travail. Les activités thématiques ont apporté la connaissance de base et élaboré les thématiques prioritaires du PAC, alors que les activités fonctionnelles (S*ensibilisation et participation, Analyse de durabilité* et G*estion de l'information),* à portée éminemment transversale, ont assuré leur mise en relation pour satisfaire aux besoins d'une approche globale et intégrée.

Dans ce dispositif, il faut souligner le statut particulier de l'activité GIZC à l'interface des deux types d'activités. En effet, c'est elle qui, au final, est vouée à intégrer les différentes activités du projet en développant et optimisant les relations avec les autres équipes de façon à avoir une vision globale et synoptique de la situation, nécessaire à la compréhension de la problématique du système côtier et à l'identification de solutions.

La participation des membres de l'équipe PAC a été très productrice lors des rencontres provoquées (ateliers, réunions, etc.) mais s'est avérée un peu plus distante entre ces événements. Pour pallier aux difficultés inhérentes au fonctionnement du projet et de l'équipe, en particulier, des réunions ont été fréquemment provoquées à l'initiative du chef du projet. Elles ont eu pour intérêt de rassembler les membres de l'équipe pour effectuer des points réguliers sur l'avancement des activités tout en cherchant à maintenir la cohérence et la dynamique du groupe. Cette réalité de la situation explique, entre autres, la

difficulté de finaliser ce rapport dans les temps bien que toute la matière ait été construite, produite et progressivement rassemblée dans ce but.

Le suivi a été assuré par le chef de projet national, dans le cadre de sa mission de coordination du projet. Ce suivi a donné lieu à de fréquentes réunions de coordination intraprojet (équipe projet PAC) ainsi que des réunions de concertation regroupant l'ensemble des intervenants directs dans le projet (représentants et experts du PAM et équipes nationales PAC). Ces rencontres ont donné lieu à des rapports réguliers (voir produits du PAC).

Apports des activités fonctionnelles

Concernant la mise en forme cartographique des informations géographiques, les spécialistes géomaticiens rattachés à l'équipe GIZC ont été d'une grande utilité et efficacité. En effet, ils ont produit à la demande des équipes du projet toutes les cartes nécessaires à la représentation ou illustration des connaissances acquises et élaborées par le projet. Ce poste et les compétences attachées est éminemment stratégique dans un tel projet basé essentiellement sur la communication et l'information. L'ensemble des rapports en a ainsi largement bénéficié ainsi que toutes les présentations publiques qui ont été organisées dans le cadre du PAC (sur supports diaporamas). De ce point de vue là, le bilan est donc très positif, reste à en assurer la pérennité, et de la base de données constituée, et de la compétence attachée (voir plus loin).

Concernant l'analyse de durabilité, il faut souligner qu'elle s'est mise en place dans un contexte relativement difficile et décalé par rapport au calendrier des activités du PAC. Mais, au final, l'activité développée à cette fin a fait preuve d'une grande maîtrise conceptuelle et productive en terme de méthodologie et, à la clé, d'indicateurs. L'équipe constituée à cet effet (2 personnes: un consultant national aidé d'un consultant extérieur ayant largement été impliqué dans le PAC Algérie), s'est fortement investie au départ lors d'ateliers publics (Al Hoceima, 8-9 avril 2009, Jebha, 18-20 juin 2009, et Al Hoceima, 19-20 octobre 2009) puis mobilisée lors de réunions de travail destinées à ajuster et affiner les résultats, avec le souci de produire un début de série (même limitée) d'indicateurs correctement renseignés pour être validés et opérationnels. Il va sans dire que ce travail particulier a fait largement appel à la participation des parties prenantes pour apprécier collectivement les valeurs seuils des indicateurs avancés et retenus (à dire d'acteur et à dire d'expert, pour confirmation). Il faut souligner enfin le fait que ce type d'analyse, à l'instar de toute démarche GIZC, relève d'une approche méthodologique et de pratiques relativement nouvelles et innovantes, d'où la part d'apprentissage inhérent à leur conduite.

Concernant la sensibilisation et participation: c'est une activité à part entière de tout PAC. En effet, c'est elle qui doit assurer, de par les pratiques enseignées selon son programme de travail, la base de toute démarche GIZC, à savoir la sensibilisation et la participation des publics concernés. Aussi, elle a fait l'objet de nombreuses séances de travail, en ateliers ou réunions publiques, destinés à apprendre et mettre en conditions les parties prenantes du projet, y compris ses propres ressources. C'est ainsi que l'équipe projet a pu bénéficier des enseignements prodigués par cette activité. Il va sans dire qu'une telle activité est primordiale, voire vitale, au bon déroulement d'un projet de type PAC et des suites qu'il se propose de donner. Au bilan, cette activité a donné des résultats positifs, sous réserve d'une réelle appropriation qui doit se confirmer et ne peut se mesurer dans le temps (cf. plus loin).

3.2.3 La démarche participative

L'élément fondamental pour l'engagement du processus de développement durable dans la zone côtière du Rif central, est, comme dans toute démarche intégrée, la participation, au sens de l'implication réelle et effective de l'ensemble des parties prenantes aux fins d'appropriation de la problématique de gestion de cette zone côtière. A cet effet, il faut retenir que l'aboutissement de la démarche mise en place pour la réalisation des différentes phases du PAC était fondamentalement dépendante des capacités et des

disponibilités de communication et de participation des acteurs concernés par la gestion de cette zone côtière.

L'activité en charge de la „sensibilisation et participation" du PAC du Rif central, aidée par l'ensemble des autres équipes du PAC, a eu globalement trois fonctions:

- sensibiliser les acteurs locaux concernés aux valeurs patrimoniales (naturelles et culturelles) et aux richesses socio-économiques de la zone du PAC ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur les ressources côtières et aux initiatives de développement local qui nécessitent des pratiques et des modes de production nouveaux;
- former ces acteurs aux approches participatives et aux techniques de communication / sensibilisation, négociation et résolution de conflits;
- mettre en place un programme participatif concernant les activités du projet et qui implique le public, les associations, les groupes professionnels, la communauté scientifique, les médias, et autres groupes (selon l'analyse des parties prenantes réalisée).

Ces trois fonctions ont permis d'établir un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes (internes et externes) au projet, sur le principe du respect mutuel, de la concertation et de la vision partagée.

Dans le cadre du PAC du Rif central, quatre ateliers participatifs et quatre sessions de formation, ont été organisés entre 2008 et 2009:

a) Les actions de participation

- Atelier GIZC et Programme participatif (M'diq, 5-7 janvier 2009): Cet atelier a représenté une étape charnière du projet, car il a permis d'aboutir, sur une base éminemment participative, à un consensus de la part de la communauté d'acteurs présents, autour d'une vision partagée sur la situation socio-environnementale de la zone côtière du Rif central, et de prendre des décisions concertées concernant le choix des opérations pilotes et l'élaboration du programme de travail pour établir leur plan de gestion.

Photos 1, 2: Atelier participatif de Mdiq (5 – 7 janvier 2009)

- Atelier participatif GIZC et Analyse de durabilité (Al Hoceima, 8-9 avril 2009): Cet atelier s'est attelé d'une part à poursuivre la feuille de route des AP choisies dans le cadre du PAC (Jebha et Souani) pour aboutir à une vision partagée d'un Plan d'action GIZC pour chacun des deux sites, et d'autre part à démarrer l'activité „Analyse de durabilité", afin notamment de sélectionner les indicateurs-clés à prendre en compte dans l'analyse prospective.

Photo 3: Atelier participatif Al Hoceima (9 avril 2009)

Photo 4: Visite du site pilote Souani (8 avril 2009)

- Atelier participatif Opération pilote Jebha (Jebha, 18-20 juin 2009): Cet atelier visait d'une part d'aboutir à une vision partagée et consensuelle sur les problématiques de Jebha, les enjeux et les actions prioritaires à engager dans le cadre du développement durable de la région, et d'autre part de préciser avec les acteurs locaux les indicateurs clés de durabilité de la région. Le débat a donné lieu à de nombreuses questions et suggestions de la part des participants autour de la question centrale „Quel futur souhaitable et quel futur possible pour Jebha?" Les principaux points débattus ont porté sur: l'identification des principales problématiques de la zone et la proposition d'axes stratégiques en matière d'environnement, en matière d'amélioration des conditions de vie des populations locales et en matière de gouvernance.

Photo 5: Atelier participatif Al Hoceima (18 juin 2009)

Photo 6: Visite en mer du site pilote Jebha (19 juin 2009)

- Atelier participatif GIZC, AP et AD (Al Hoceima, 19 – 20 octobre 2009): Cet atelier avait pour objectif d'une part de présenter et valider les plans d'actions élaborés pour les AP, et d'autre part de discuter les résultats préliminaires de l'analyse de durabilité pour la zone du PAC du Rif central, afin notamment de valider les indicateurs-clés à prendre en compte dans l'analyse prospective. Les points importants et les faiblesses qui ont ressorti de cet atelier portent principalement sur les acquis du projet, à savoir la démarche participative qui a permis à tous les acteurs concernés d'exprimer leurs avis et attentes, la complexité du processus GIZC démontré par le travail sur les opérations pilotes, et enfin la difficulté de faire des projections futures en l'absence de données fiables.

b) Les actions de formation/sensibilisation

- Formation au concept de la GIZC (Chefchaouen, 28 avril 2008): Cette formation a consisté en une mise à plat des principes fondamentaux dont relève la GIZC et des pratiques dont elle fait l'objet, en insistant sur les facteurs clés dont dépend le succès du processus GIZC ainsi que des outils qui lui viennent en aide. Les thèmes traités sont:
  - La GIZC en général (principes, outils, facteurs clés) et au Maroc (contexte dans lequel le PAC va se dérouler);
  - La prise en compte de la GIZC dans le PAC (objectifs, attendus, spécificité du projet et rôle de l'activité);
  - La façon dont le PAC va se dérouler (organisation);
  - Le rôle des différents acteurs (implications, participation).

  Lors de cet atelier de formation, une place importante a été consacrée aux discussions et aux échanges afin d'optimiser l'appropriation du concept et des pratiques de GIZC par les parties prenantes.
- Formation à la notion de participation (Chefchaouen, 28 avril 2008): Cet atelier a abordé la définition des concepts, notamment celui de la participation interactive, les approches méthodologiques et les outils de la participation. Il avait pour objectifs de:
  - Sensibiliser les différents acteurs et intervenants du PAC aux approches participatives;
  - Discuter les différentes perceptions de la notion „participation";
  - Préparer l'application des aspects participatifs dans le cadre du PAC.
- Formation des animateurs (Mdiq, 5-7 janvier 2009): L'objectif majeur de cette formation a été de préparer des animateurs ou facilitateurs qui peuvent promouvoir l'application d'une approche participative au sein du PAC. Cette expérience a permis aux animateurs ainsi formés, de continuer à appliquer l'approche participative dans la réalisation des AP, d'assumer un rôle important dans l'introduction de l'approche participative dans d'autres projets de ce type et de transmettre les connaissances acquises à d'autres personnes concernées par les processus participatifs.
- Formation à l'analyse de durabilité (Al Hoceima, 20 octobre 2009): Cette formation était articulée autour des axes suivants:
  - La notion de durabilité et son rôle et intérêt dans les PAC;
  - l'Analyse systémique et prospective de durabilité y compris la méthode „Imagine";
  - La réflexion sur les indicateurs du développement durable à différentes échelles: régionale, nationale et zone du PAC;
  - Débat autour de la sélection d'indicateurs.

  Cet atelier a suscité un débat enrichissant sur les différentes perceptions d'indicateurs „clés" et s'est soldé par un bilan positif en termes de réceptivité des participants et d'adhésion à la démarche.

Toutes ces actions de formation et de participation**,** initiées dans le cadre du PAC, ont eu le mérite d'engager un processus de sensibilisation des acteurs, de façon à ce qu'ils s'approprient progressivement le concept de la GIZC et les conditions leur permettant de contribuer à la résolution des conflits et aux approches intégrées et participatives. A chaque étape du processus GIZC (diagnostic, enjeux, scénarios, indicateurs-clés et plan d'actions prioritaires), la discussion a été menée de manière démocratique, afin d'aboutir à des compromis qui étaient parfois plus ou moins laborieux. L'important était que ces compromis aillent dans le sens du développement durable; à cet effet, le PAC, avec la GIZC comme composante fédératrice, a fourni le cadre général des négociations et la méthode d'élaboration des compromis, sur le terrain, avec les acteurs eux-mêmes.

La constitution de 2 comités de suivi locaux pour chacune des provinces de la zone du PAC, qui pourront pérenniser ces actions au-delà du PAC, est un des acquis les plus forts du processus participatif du PAC du Rif central.

C'est principalement lors des opérations pilotes de Jebha et Souani que la démarche participative a révélé toute sa mesure. En effet, la richesse des débats et la forte implication de tous les acteurs, y compris la

société civile, ont souligné l'importance du dialogue et de la concertation pour aller vers des futurs souhaitables et souhaités pour les sites concernés.

Le principal bénéfice acquis par ces OP a été l'engagement d'un apprentissage collectif et la mise en conditions réelles des acteurs pour tester leurs capacités de mobilisation et participatives, à traiter du devenir de ces sites d'importance stratégique aussi bien sur le plan socio-économique qu'environnemental.

Enfin, de par l'implication des acteurs dans ces nouvelles démarches, certains changements d'attitudes voire de pratiques ont pu être observés. Au-delà même d'une forte mobilisation qui est déjà le signe indéniable d'une volonté de s'intégrer à la dynamique de ces processus, les acteurs se sont considérés comme parties prenantes à un enjeu réel (voire un défi à lever) qui est de se comporter différemment si le changement inévitable veut être opéré dans les meilleures conditions possibles. Conscients de cette nécessité, on peut dès lors affirmer qu'une bonne majorité d'entre eux ont vu leur état d'esprit changer et ainsi adopté une nouvelle attitude envers les problèmes à résoudre.

En dehors des ateliers publics organisés par l'équipe PAC, l'ONG en charge de cette activité a mené de nombreuses actions de communication et d'information des médias au niveau national, notamment à travers la radio nationale (SNRTM) qui a diffusé des interviews au sujet du PAC du Rif central et des articles publiés dans le journal „Al Ahdat Al Marghribiya". Au niveau local, les contacts avec les médias ont été réalisés en langue Amazigh et des articles ont été publiés dans des journaux locaux. Des affiches et des brochures bilingues (arabe et français) ont été également produites et largement distribuées.

Par ailleurs, d'autres opportunités ont permis de présenter les résultats du PAC-Maroc, comme à la 9ème conférence internationale sur l'environnement côtier de la Méditerranée – Medcoast 2009 qui a eu lieu à Sochi, en Russie, du 10 au 14 novembre 2009, lors d'un side-event de la 16ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcleone (CoP16) qui a eu lieu à Marrakech, du 3 au 5 novembre 2009, et enfin à la 3ème conférence européenne „Maritime Day" organisée à Gijon du 19 au 21 mai 2010.

4. Les résultats du PAC

4.1 Bilan-diagnostic de la zone côtière du Rif central

Le bilan-diagnostic a consisté en une analyse critique de la situation de la zone côtière du Rif central, en identifiant et explicitant les raisons qui l'ont amenée à l'état actuel, tel qu'approché par l'état des lieux. Un tel diagnostic a permis d'apprécier les conditions d'évolution de la situation, sur la base des niveaux et tendances constatés.

Le diagnostic a mis en évidence les aspects majeurs de la zone du PAC en termes d'"atouts", „faiblesses", „opportunités" et „menaces". Globalement, la situation de la zone se caractérise non pas par l'insuffisance des ressources naturelles, mais par la sous-valorisation et l'exploitation non contrôlée de ces ressources, la sous-utilisation du potentiel touristique et la mauvaise utilisation des ressources humaines. Face à cette situation et à ces faiblesses, la zone dispose d'opportunités remarquables, qui résultent parfois de la nature, mais le plus souvent de l'action humaine.

Ce paragraphe rappelle les principaux éléments qui se sont dégagés du modèle AFOM, et qui aideront à la traduction en objectifs et lignes d'actions.

Les atouts de la zone du PAC

1. ***Une biodiversité très riche et des sites naturels et paysagers parmi les plus beaux de la côte méditerranéenne marocaine***

Photo 7: Plage Badis

Photo 8: Plage Tikkit

La zone du PAC offre une côte caractérisée par des sites de grande valeur écologique tels que les falaises côtières très escarpées, les calanques, les îlots côtiers, la baie d'Al Hoceima, les plages aux embouchures des oueds, etc.

En milieu terrestre, les habitats naturels sont des matorrals bas et des forêts, des petites rivières et des ruisseaux rapides, et des escarpements rocheux à biodiversité intéressante. L'arrière-pays offre une mosaïque où les parcelles agricoles et l'habitat humain contribuent également à la structure et à la beauté de ces paysages, constituant ainsi un fort potentiel éco-touristique.

En matière de conservation de la nature et d'aires protégées, la zone du PAC renferme deux *Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique* (Côte Rhomara et Cirque d'El Jebha) et trois parcs: le Parc national d'Al Hoceima, une partie du Parc national de Talassamtane et une partie du Parc de Bou Hachem.

Photo 9: Cirque de Jebha

2. Un important patrimoine historique et culturel

Le Rif central abonde en „monuments“ et sites archéologiques de toutes catégories et périodes historiques (préhistoire et islamique). Presque toutes les communes de la zone du PAC renferment au moins un monument ou site historique. De Oued Laou à Al Hoceima, la côte compte cinq villes médiévales et autant de villages côtiers et six tours de vigies. Vers l'intérieur, la zone renferme des sites archéologiques importants dans les vallées des oueds, des monuments isolés comme les Zawiyas, les marabouts, les mosquées et des éléments du système hydraulique (citerne, bassin, puits de noria et canalisation).

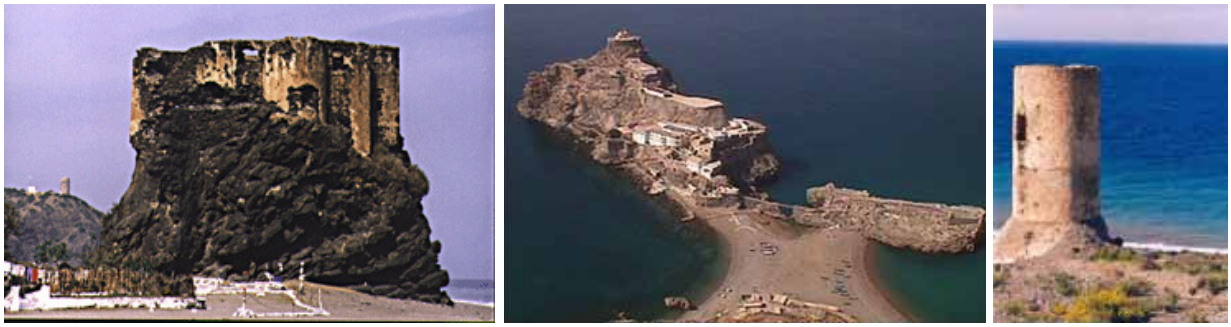

Photos 10, 11, 12: Le fortin saadien de Targha; Penon de Valez (Rocher de Badis Ghomara); Tour de surveillance de Taghassa

3. Des ressources en eau suffisantes

Les montagnes du Rif central représentent un château d'eau naturel et l'eau n'y est donc pas rare. Toutefois, malgré une bonne pluviométrie, la zone du PAC souffre d'une grande disparité, liée aux conditions climatiques et aux particularités physiques de la zone, dans la disponibilité des ressources en eau superficielles et souterraines.

Le réseau hydrographique y est dense mais peu hiérarchisé (figure 6), et la qualité des eaux superficielles acceptable.

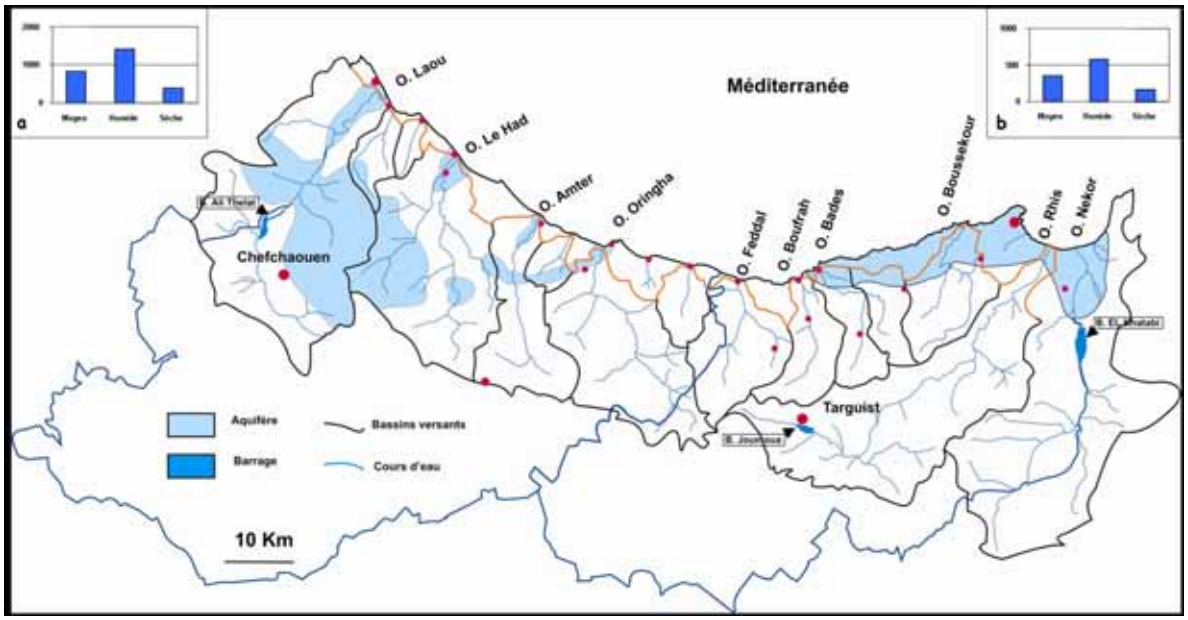

Figure 6: Ressources hydriques des bassins côtiers du Rif central (a: eaux superficielles des bassins versants côtiers de Oued Laou et b: d'Al Hoceima (en Mm^3) (d'après ABHL, 2006 ; Riad, 2003, modifié)

4. Un patrimoine identitaire, une vieille paysannerie et un savoir-faire ancestral

Le Rif, à l'image de sa configuration géographique, constitue une véritable mosaïque ethnico-linguistique et sociogéographique. C'est l'une des rares régions où se sont concentrées des populations aussi diversifiées par leurs origines géographiques et ethnolinguistiques. Le Rif est également l'une des régions de vieille paysannerie sédentaire au Maroc, qui a développé un savoir-faire ancestral. C'est aussi une population jeune dont 60% ont moins de 20 ans et 50% moins de 15 ans.

Photo 13: Paysan rifain

Photo 14: Agriculture dans la vallée de Oued Laou

5. De fortes potentialités touristiques

De par sa forte richesse écologique, historique et culturelle, et ses paysages côtiers exceptionnels, le Rif central offre une panoplie très diversifiée de potentialités pour le développement d'un tourisme qui allie les activités terrestres (randonnée de montagne, escalade,...) et marines (kayac, pêche sportive, voile...) (figure 7).

Photo 15: Architecture de la ville de Chefchaouen

Photo 16: La plage de Quemado à Al Hoceima

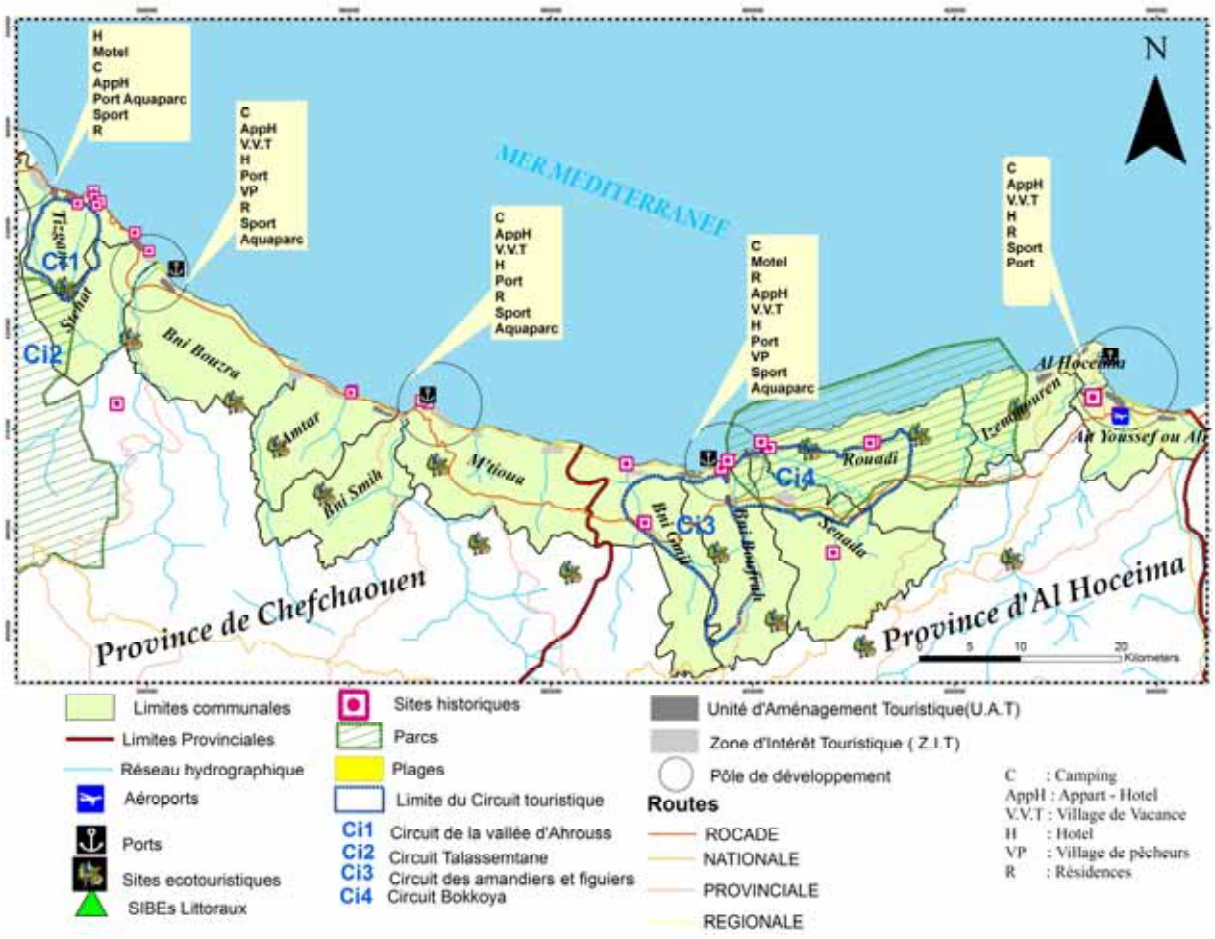

Figure 7: Carte des potentialités et des capacités de développement et d'aménagement touristique de la zone du PAC (d'après SDAULMC, 2002)

Les faiblesses

1. Enclavement physique, isolement socioéconomique et manque d'une véritable articulation territoriale

Les conditions orographiques et morphologiques particulières du Rif central imposent une restriction de l''espace pour le développement de l'agriculture, de l'urbanisation ou du tourisme. Ceci pousse souvent la population à occuper des zones à risque ou non constructibles.

Le manque d'une bonne articulation du Rif central avec le reste du territoire est le trait marquant de la zone du PAC. En effet, sans la rocade méditerranéenne, et les routes rurales transversales, il n'existe pas de système d'infrastructures de communication qui permette aux différents noyaux ruraux de constituer une vraie structure de relations.

2. Un territoire vulnérable et exposé aux risques naturels

Photo 17: Cône d'éboulis d'Amtrasse sur la route principale n° 39 (Snoussi, 5 mars 2008)

La zone du PAC est caractérisée par un certain nombre de risques: naturels, naturels anthropisés ou carrément anthropiques. Séismes, inondations, mouvements de terrains, coulées de boues, avalanches, sécheresse, incendie de forêts, érosion des sols et des côtes, pollution, etc., sont autant d'aléas et de risques naturels qui pèsent sur la zone du Rif central et qui sont souvent aggravés par une occupation et des activités humaines non adaptés à ce type de milieu, ce qui augmente sa vulnérabilité et réduit sa résilience et sa capacité d'affronter de nouvelles menaces.

Les fortes interactions entre ces différents risques, l'insuffisance des connaissances sur leurs effets socio-économiques et sur les territoires, le manque de plans de prévention et la non prise en compte de la plupart de ces risques dans les documents d'urbanisme, sont également autant de faiblesses qui caractérisent la zone du PAC.

3. Une littoralisation et une urbanisation inadaptée à la fragilité du littoral

D'une manière générale, le glissement vers la côte s'est fait en relation avec la route, accompagné par le début de la modernisation de l'agriculture et de la pêche, du développement des flux touristiques pendant la saison estivale et surtout de l'extension vers la zone littorale de la culture du Kif. Cette littoralisation se manifeste par:

- Une croissance rapide de la densité des communes littorales par rapport aux communes de l'intérieur;
- La multiplication de petits centres côtiers, et celle de centres émergents qui constituent la base d'une armature urbaine en phase de formation tout au long de la côte.

Par ailleurs, le littoral du Rif central dont les ressources foncières sont de plus en plus convoitées, devient le siège d'un développement urbain et touristique grandissant. Il est donc important d'analyser l'arbitrage qui est fait dans l'allocation de cet espace, entre logements, activités productives (notamment touristiques) et protection de la nature.

Photos 18, 19, 20, 21: Exemples de d'urbanisation dans la zone du PAC

4. Contraintes sociales: Consolidation d'une situation de précarité

La situation marginale, tant géographique qu'économique, et la dépendance croissante de l'extérieur (approvisionnement, emploi, éducation, santé) font de la région l'une des plus défavorisées du Maroc, caractérisée par un fort taux d'analphabétisme, un fort taux de chômage et un faible niveau de mobilisation des actifs.

Par ailleurs, l'habitat rural très dispersé ne fait que favoriser l'exode rural, en raison des difficultés de doter certaines communes rurales en équipements les plus élémentaires (eau potable, électricité, écoles, dispensaires, etc.).

L’accroissement démographique, notamment dans la province de Chefchaouen, et l’épuisement progressif des ressources appauvrissent de plus en plus les populations rurales, faisant de l’émigration, de la contrebande et de la culture du cannabis, les débouchés les plus accessibles pour soulager les revenus extrêmement bas des populations, avec comme corollaire la menace de désastres sociaux et écologiques.

5. Une diversité biologique et des aires protégées menacées

Sur terre, le couvert végétal est soumis à de fortes pressions telles que le défrichement lié aux cultures de céréales et du cannabis, le pâturage en forêt et la coupe de bois, les incendies. Ces pressions ont engendré le recul des peuplements forestiers, une réduction de la biodiversité, l’érosion des sols, la perte de qualité des paysages et des terroirs, etc.

En milieu marin, les facteurs de dégradation et de perturbation de l’écosystème marin côtier et qui risquent de compromettre ses composantes les plus vulnérables et les plus sensibles sont les eaux usées non traitées ainsi que l’érosion côtière. D’autres facteurs tels que la pêche côtière abusive, notamment le chalutage en zone interdite, l’intensification de la pêche occasionnelle (pêche de plaisance, pêche à la ligne et chasse sous-marine…), la pêche à la dynamite font peser des risques sérieux sur cette biodiversité.

L’agriculture est aussi une source importante d’impact sur les ressources naturelles par ses rejets dans les eaux douces et les eaux marines, ou par des modes d’exploitation agressifs de certains milieux (assèchement des zones humides).

6. Contraintes économiques

Le Rif central est une zone essentiellement d’agriculture de montagne à vocation sylvopastorale, avec quelques zones d’agriculture pluviale et de plantations (oliviers et amandiers). Elle souffre de manière généralisée de problèmes d’érosion graves, qui appauvrissent les sols et, par conséquent, les populations qui en dépendent.

Les surfaces agricoles diminuent fortement sur le versant littoral. Ce recul correspond également à la perte des sols les plus fertiles, situés à proximité des agglomérations et qui sont les premiers concernés par l’urbanisation.

Enfin, l’agriculture peut entrer en conflit avec d’autres activités productives. Les relations entre tourisme et agriculture le long de la côte ont, par exemple, souvent été étudiées sous l’angle des enjeux fonciers, le tourisme faisant grimper les prix du foncier et entraînant un recul de l’agriculture.

La pêche est une activité fragile, qui reste à un niveau artisanal; elle est loin d’être un levier du développement de la zone du PAC, car c’est une activité non valorisée et elle est en plus soumise à des conditions de production aléatoires et instables.

Les retombées d’une réorganisation de l’activité de la pêche, voire de l’aquaculture, notamment dans la région de Jebha qui offre de véritables potentialités dans ce sens, peuvent être relativement importantes sur la situation générale de la zone, d’autant que le potentiel naturel en ressources biologiques exploitables est assez conséquent.

Le développement de cette activité peut également constituer avec le tourisme littoral une force motrice pour l’ensemble de la zone à même de fournir une assise économique supplémentaire en soutien à l’activité dominante qui reste l’agriculture.

Photo 22: Port de pêche de Cala Iris

7. Un système de gouvernance défaillant

La gestion de la zone côtière du Rif central dépend d'une multitude de départements ministériels, d'établissements publics, semi-publics et privés, ce qui pose un réel problème de coordination aussi bien au niveau central que local.

Sur le plan juridique, le Maroc dispose de nombreuses références législatives et réglementaires liées au domaine de l'environnement en général et de l'espace côtier en particulier, mais il s'agit souvent de textes anciens, inadaptés, très peu agressifs, voire très peu dissuasifs, et souvent non appliqués.

Les opportunités

1. En matière d'efforts de l'Etat: plans, programmes et actions

- Programme des routes rurales et de la rocade;
- Documents d'aménagement du littoral (SDAULMC, PA de quelques centres côtiers);
- Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, en cours;
- ABHL - Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos qui centralise l'évaluation, planification, gestion et protection des ressources en eau à l'échelle du bassin hydraulique de Loukkos et des bassins côtiers méditerranéens;
- Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV);
- Cadre réglementaire et technique dans le domaine de la construction parasismique;
- Plan national de lutte contre les inondations;
- Plan d'Urgence National de Lutte contre les Pollutions Marines Accidentelles (PUN);
- Programme d'action national en matière de Lutte contre la Pollution Marine Accidentelle par les Hydrocarbures;
- Mise en place d'une procédure réglementaire de prise en compte des risques naturels (inondations, glissements de terrain, etc..) dans les nouveaux plans d'aménagement à l'échelle provinciale avec le projet du Code de l'Urbanisme;
- Projet d'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de gestion de risques de catastrophes;
- Projet de Loi Littoral en cours.

2. En matière de potentialités territoriales

- Possibilité de développer une offre touristique centrée sur des produits typiques, sur l'environnement, sur les forêts et la culture;
- Possibilité d'utilisation de la côte sur une grande période de l'année;
- Potentiel en matière de mobilisation des eaux de surface;
- Aires protégées (3 parcs, 2 SIBE & RBIM);
- Sanctuaire des espèces rares, menacées, endémiques et d'intérêt économique;

- Dynamisme de la société civile œuvrant dans le domaine du développement agricole et rural, de la pêche et de la préservation de l'Environnement et des ressources naturelles;
- La capitalisation de la mobilisation des acteurs régionaux en faveur de la gestion des risques.

3. En matière d'instruments de cadrage

- Un cadre majeur est à signifier avec la signature du nouveau Protocole GIZC qui doit fournir le cadre légal de mise en œuvre de la GIZC à l'ensemble de la zone côtière du Maroc;
- La volonté et l'engagement politique du Maroc, suite aux Directives Royales en matière d'environnement et de développement durable, et de changements climatiques);
- Le Maroc est également très impliqué dans les nouvelles orientations internationales et méditerranéennes données à la gestion de la zone côtière, c'est une opportunité qu'il saisit pour suivre le mouvement ainsi engagé.

Les menaces

- Une menace très prégnante provient de l'évolution rapide de la situation pouvant ainsi conduire à des risques aggravés de déséquilibre tant environnemental que socio et économique.
- Des efforts sont, certes, poursuivis pour améliorer la gestion de l'espace littoral, mais ils sont menacés par une certaine dispersion due à la démultiplication des responsabilités accentuée par le cloisonnement des institutions (vertical et horizontal).
- En conséquence, un désengagement des parties prenantes, à des degrés divers selon leur niveau d'implication, est à craindre.
- Face au changement rapide du socio écosystème, la culture „intégrée" ne peut suivre et les décisions sont en décalage avec les exigences du développement durable.

En résumé, on peut dire que globalement, malgré les quelques contraintes soulevées par cette analyse, le diagnostic de la zone côtière du Rif central est profondément optimiste et ouvre une perspective de développement durable puisque, à part l'hostilité du relief qui y contraint l'accès, les sources des carences et des faiblesses sont en majeure partie d'origine humaine et ne sont donc pas invincibles.

Dans cette optique, la notion de développement durable doit faire l'objet d'une diffusion à tous les niveaux de la gouvernance de sorte qu'elle s'inscrive dans tous les actes décisionnels. Cela nécessite une appropriation effective qui permette une prise en compte dans tous les projets d'aménagements du littoral. Cet exercice relève et procède du processus GIZC abordé par le PAC. La question est de savoir quelles conditions doivent être remplies pour qu'une telle démarche puisse fonctionner. Il existe au moins trois conditions de base:

- **La sensibilisation et la participation**: toutes les parties prenantes du projet (au niveau local, régional et national) doivent être représentées, informées sur le processus GIZC tout au long des différentes phases, et avoir les compétences et l'autorité nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.
- **La concertation et le partage**: toutes les visions, options et décisions doivent faire l'objet de débat, de compromis et être partagées par tous les acteurs.
- **La volonté politique:** les plans d'actions déclinés à partir de la vision partagée des acteurs doivent être intégrés dans tous les actes décisionnels des différents secteurs.

Cette démarche est testée dans deux sites pilotes de la zone du PAC. Il s'agit d'exercices pratiques de GIZC ou **Opérations pilotes** (OP). Ces opérations sont menées comme de véritables projets collectifs (objectifs, actions, calendrier, comité de suivi, plan de financement) avec les communautés locales concernées. Un tel exercice s'est avéré indispensable pour placer les parties prenantes au projet (internes et externes) en situation réelle sur le terrain pour se confronter aux contraintes d'application des principes fondamentaux de la GIZC (comme, notamment, la participation, la communication, et la formation) et ainsi les pratiquer, se les approprier.

En matière de diagnostic, les OP ont permis également d'affiner l'analyse de la situation actuelle et des problématiques qui en ressortent, à travers des visites sur le terrain et des investigations menées dans

l'arrière-pays, la bande littorale et le domaine sous-marin, des enquêtes, des ateliers et des réunions auprès des parties prenantes locales (Gouverneurs, élus, représentants d'institutions, d'associations professionnelles, d'ONG, etc.).

4.2 La GIZC à travers les opérations pilotes

Dans le cadre du PAC de la zone côtière du Rif central, l'action **„Opérations Pilotes"** (OP) a été considérée comme une action à part entière du programme de travail de l'activité GIZC. Une telle action est en effet un exercice pratique de GIZC, dont l'objet est d'opérer et de tester une démarche de type GIZC en conditions réelles, avec pour intérêt de consolider la mise en contexte des acteurs impliqués, afin de les confronter sur le terrain aux contraintes d'application des principes fondamentaux de la GIZC et ainsi les pratiquer et se les approprier.

Dans son déroulement propre, l'action OP a franchit les trois étapes décrites dans les Spécifications techniques de l'activité GIZC, à savoir: sa préparation, sa mise en œuvre et son bilan.

4.2.1 Préparation et justification des opérations pilotes

La mise en œuvre d'opérations pilotes dans un projet GIZC de type PAC nécessite l'adoption d'une stratégie qui lui permet d'atteindre ses objectifs. Une telle stratégie doit fixer la façon dont ils seront atteints, tout du moins les conditions optimales pour réussir cette phase du projet. Il s'agit dès lors de rappeler le bien-fondé de ces actions vis-à-vis d'un processus qui se veut novateur de par la dynamique à initier au sein d'une communauté d'acteurs à mobiliser à cette fin. Le choix des sites sièges des OP est crucial pour qu'il puisse répondre aux attendus. Aussi, une approche démocratique basée sur une grille de critères partagés a été menée pour aboutir à un consensus. C'est de cette manière que les deux sites de Jebha et de Souani (figure 8) ont été retenus. Une telle approche a nécessité la mise au point d'un véritable plan en terme de contacts à prendre au titre de la démocratie représentative à respecter, et de déroulement qui implique toutes les parties prenantes dans une logique résolument participative. C'est ce dernier point qui fait la clé de voûte de cet assemblage, co-construit avec l'ensemble des partenaires au projet avec le soutien de l'équipe PAC dans toutes ses dimensions.

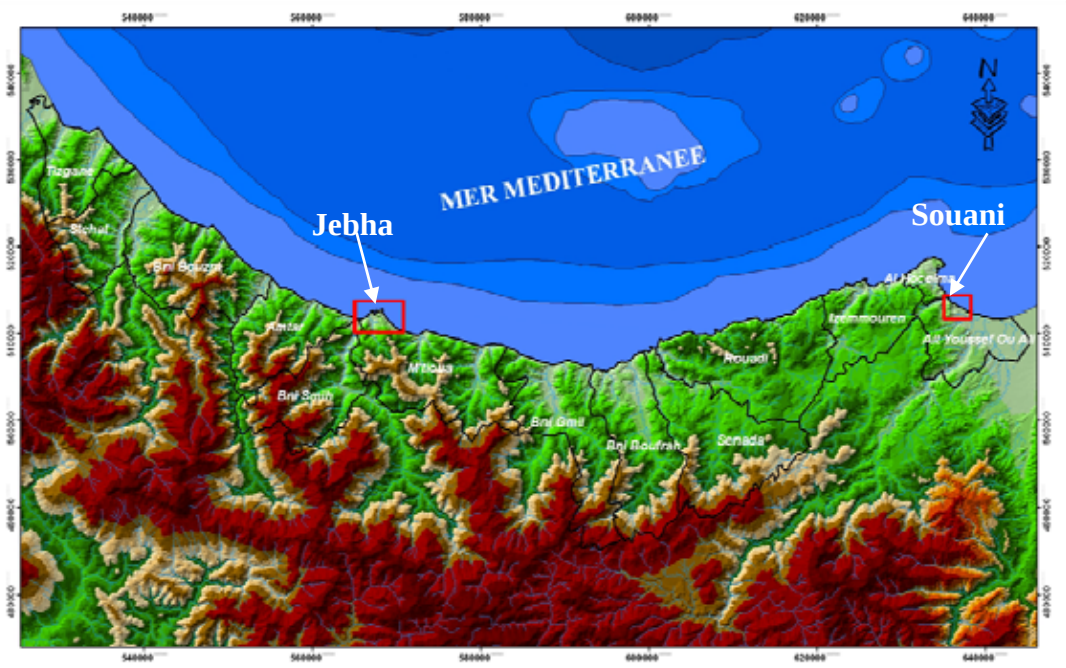

Figure 8: Localisation des deux sites des opérations pilotes dans la zone du PAC

Les OP ont démarré dès que l'avancement du diagnostic a permis le choix d'une problématique et d'un site porteur, et ceci lors de l'atelier de M'diq (5 – 7 janvier 2009).

- *Objectif de l'OP Jebha*: se préparer aux transformations que va subir le littoral de Jebha suite au désenclavement en cours dû notamment à la réalisation de la rocade méditerranéenne.
- *Objectif de l'OP Souani:* Accompagner le projet touristique balnéaire Souani pour aider le promoteur à garantir un développement durable des investissements tout en préservant les atouts environnementaux de la zone.

Les critères suivants ont été retenus pour le choix de ces deux sites pilotes:

- Leur représentativité, qui s'avère significative dans la région côtière du Rif central, étant donné que les deux OP soulèvent des problématiques de gestion répondant aux axes prioritaires du PAC;
- L'appartenance aux deux provinces de la zone du PAC (Chefchaouen pour Jebha et Al Hoceima pour Souani);
- Les deux OP se distinguent par leur échelle spatiale relativement réduite et donc pertinente pour une problématique d'intégration;
- La disponibilité de données socioéconomiques relativement nombreuses;
- La multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion dénote un nombre important d'enjeux. Qu'ils soient à caractère écologique (SIBE, forêt, baie, etc.), socio-économique (tourisme, pêche, agriculture...), environnemental (pollution, instabilité des terrains…), politique (administration, pression foncière...), ils engendrent fatalement des conflits qui handicapent l'engagement d'un processus GIZC dans les deux sites. Pour cela, la démarche participative qu'il convient d'initier dans le cadre de ces opérations pilotes, peut être garante d'une inflexion de la situation actuelle de „non gestion" ou de gestion non intégrée des ces zones.

Pour toutes ces raisons, liées plus précisément au caractère stratégique de ces sites qui présentent des enjeux socioéconomiques et environnementaux importants, l'engagement d'une démarche GIZC s'avère indéniablement être l'option appropriée pour garantir un développement durable de la région.

Cette étape a également consisté à dresser une feuille de route qui a identifié notamment les moyens nécessaires et le calendrier de sa mise en œuvre.

4.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre proprement dite a nécessité l'adoption d'une stratégie pour atteindre les objectifs attendus et fixer les conditions optimales pour réussir cette phase du projet. Cette stratégie a consisté notamment à mobiliser les moyens nécessaires, humains en particulier, pour appliquer le plan de travail adopté. Au titre de la participation, qui fait figure de facteur clé pour le succès de cette action, l'équipe du projet PAC s'est impliquée étroitement pour le suivi et l'animation d'ateliers et de débats, à travers des contacts réguliers et des visites de terrain dans les deux sites. Localement et au titre de la démocratie représentative, un comité local de suivi des OP, composé d'un représentant de toutes les parties prenantes, a été constitué dans chacun des deux sites.

- Pour l'OP Souani, les débats ont porté notamment sur les impacts du projet touristique Souani sur les dunes et la plage Sfiha et des possibilités de recul des constructions, sur le site archéologique d'Al Mazamma, sur les ressources en eau, la forêt, et les ressources halieutiques de la baie d'Al Hoceima. La richesse des débats et la forte implication de la société civile a souligné la pertinence de la problématique de l'OP Souani, et la nécessité du dialogue et de la concertation entre tous les acteurs concernés, sur une base résolument participative.
- Pour le site pilote Jebha, la participation des élus et de nombreuses ONG aux débats, a montré leur volonté de contribuer à une meilleure gestion de leur centre, ce qui a conforté le choix de Jebha comme site pilote pour une opération de faisabilité GIZC, et souligné l'urgence d'une gestion concertée entre tous les acteurs impliqués et d'une bonne gouvernance, afin d'améliorer le niveau de vie des populations locales et de se préparer aux transformations que va certainement subir le centre avec la rocade méditerranéenne.

En résumé, outre leur rôle éminemment d'animation et d'entraînement, les deux OP ont été menées comme de véritables projets collectifs avec les communautés locales concernées. C'est cette logique résolument participative, qui a constitué la clé de voûte de cet assemblage, co-construit avec l'ensemble des partenaires au projet avec le soutien de l'équipe PAC dans toutes ses dimensions.

4.2.3 Bilan et leçons tirées

Les résultats obtenus à partir de ces exercices pratiques ont permis de tirer des leçons opérationnelles de mise en œuvre de la GIZC, en termes d'efficacité, de performance et de progrès des modalités de gouvernance des deux sites considérés. Les principaux bénéfices acquis à travers ces OP peuvent être déclinés comme suit:

Prise en compte de la GIZC pour le DD

Conformément au bien fondé des OP, l'implication des acteurs dans ces démarches les place d'office dans la perspective du développement durable. En effet, cet horizon est constant et s'inscrit dans chacune des actions qui ont été conduites. En conséquence, la GIZC est omniprésente avec ses principes à adopter et la manière d'opérer à la clé. On peut donc considérer que la prise en compte de la GIZC a été effective pour inscrire les actions dans la durabilité.

Toutefois, il faut soulever le fait que dès les premiers contacts avec la réalité du terrain, est apparue la dimension complexe d'une approche GIZC, tant ses pré-requis et ses conditions de mise en œuvre sont encore au stade de l'apprentissage, en matière notamment de démarche participative. En effet, les enseignements qu'on peut tirer des ateliers et des visites de terrain sont révélateurs de la divergence des intérêts et de la complexité des enjeux d'une démarche intégrée pour la gestion de la zone côtière de ces deux sites.

Il faut cependant rappeler que ce type d'approche est une première et que les avancées restent somme toute timides au regard des souhaits affichés sur un plan plus théorique. Mais, pour justifier des résultats peut-être encore trop modestes sur ce registre de la prise en compte de la GIZC et du développement durable, il faut à nouveau souligner l'importance du facteur temps. En effet, ces nouvelles pratiques demandent beaucoup de temps car elles exigent beaucoup de la part des acteurs en termes de mobilisation et d'assimilation.

Participation des acteurs

Cet aspect est primordial car c'est de lui dont dépend le succès de ces nouvelles démarches. Il en est ainsi de l'importance de l'adhésion et de l'appropriation de tous les acteurs.

Le principal bénéfice escompté par les opérations pilotes menées sur les sites Jebha et Souani est l'engagement d'un apprentissage collectif et la mise en conditions réelles des acteurs pour tester leurs capacités de mobilisation et participatives, à traiter du devenir de ces sites d'importance stratégique aussi bien sur le plan socio-économique qu'environnemental.

Le programme PAC, et plus particulièrement son activité GIZC, constituent indéniablement une opportunité pour tirer tous les avantages et les bénéfices dont profiteront et le projet touristique Souani pour sa durabilité, et le centre côtier de Jebha pour un désenclavement non préjudiciable à l'environnement mais profitable aux populations locales. Cet exercice étant fondamentalement participatif, il convient de souligner l'implication, aux côtés des acteurs locaux, des responsables de toutes les autres activités thématiques du PAC, à savoir pour rappel, le tourisme durable, la protection des sites naturels sensibles et la préservation du patrimoine historique et culturel. Celles-ci constituent autant de composantes qui alimentent l'activité fédératrice GIZC et sont donc profitables aux deux opérations pilotes, en termes d'analyse de la situation actuelle à partir du modèle AFOM. En effet, une gestion adaptée et efficiente ne peut se faire sans une bonne connaissance scientifique des zones en question.

Enfin, de par l'implication des acteurs dans ces nouvelles démarches, certains changements d'attitudes voire de pratiques ont pu être observés. Au-delà même d'une forte mobilisation qui est déjà le signe indéniable d'une volonté de s'intégrer à la dynamique de ces processus, les acteurs se sont considérés comme parties prenantes à un enjeu réel (voire un défi à lever) qui est de se comporter différemment si le changement inévitable veut être opéré dans les meilleures conditions possibles. Conscients de cette nécessité, on peut dès lors affirmer qu'une bonne majorité d'entre eux ont vu leur état d'esprit changer et ainsi adopté une nouvelle attitude envers les problèmes à résoudre.

De l'usage d'outils dédiés à la gestion côtière

Les démarches de gestion, quelques quelles soient, s'appuient sur des outils qui rendent différents services complémentaires les uns des autres. En premier lieu, il faut mentionner toutes les formes de gestion qui font appel à des outils de gestion (parfois appelés instruments de gestion) destinés à répondre à des objectifs spécifiques comme l'aménagement, la planification, la protection ou la qualité de l'eau. Ces outils peuvent se superposer sur un même territoire. Ils répondent à des termes de référence décrits dans des textes officiels qui en précisent notamment les limites géographiques.

Peuvent ensuite être distingués les outils de connaissance qui viennent en appui aux précédents en apportant la connaissance nécessaire pour la prise de décision et la gestion. De tels outils assurent les différentes fonctions d'acquisition et de gestion des données (exemple des systèmes d'observation, des bases ou centres de données…), de transformation et de restitution de ces dernières en information (exemple des SIG pour ce qui concerne l'information géographique) et, enfin, d'expertise pour profiler la fourniture de connaissance à la demande. Ce dernier stade est éminemment vital pour assurer la bonne réponse aux questions posées.

Enfin, un dernier type d'outils qui accompagne les deux précédents avec pour finalité de faire en sorte que la conduite des outils de gestion se fasse selon les „bonnes" règles de la GIZC. Ces outils correspondent alors à l'application et la mise en œuvre des principes fondamentaux de la GIZC qui sont la participation et l'implication des acteurs, la communication et les échanges de l'information, la sensibilisation et la formation des différentes parties prenantes, etc. Ces différents outils trouvent de multiples déclinaisons d'adaptation aux contextes traités. Dans le cas présent des OP, on peut rappeler l'importance des ateliers et des réunions des instances de coordination (comme les comités locaux), etc. qui ont largement et efficacement œuvré pour la participation des publics concernés.

Validité des résultats obtenus

Ces OP auront eu le mérite de tester, à une échelle appropriée, l'engagement d'un processus pour un „projet collectif de territoire" dans lequel la dimension participative constitue l'enjeu fondamental à ce niveau de conception et d'application de la GIZC. C'est également un exercice qui a servi à tester de nouveaux comportements au niveau des communautés locales, ce qui interpelle les décideurs d'aller vers de nouvelles formes de gouvernance pour la gestion des territoires considérés. En fait, c'est un processus qui voit au-delà du PAC.

Les leçons et les enseignements qui en sont tirés peuvent sans doute orienter d'autres exemples GIZC à conduire dans la région d'une part et dans le reste de la zone côtière nationale d'autre part.

4.3 Analyse prospective et systémique

Au-delà du constat et de l'analyse auxquels l'état des lieux et le diagnostic ont abouti, le PAC s'est mis en demeure de pousser plus avant la réflexion sur l'avenir de cette région dans le cadre d'une approche stratégique de la GIZC pour la zone considérée. Ainsi, à partir d'une vision globale et partagée de la problématique de la zone du PAC, une méthodologie très élaborée a permis de cerner clairement les **enjeux** en présence et la réponse qui leur est attachée en termes d'**objectifs**. Une **stratégie** a été proposée en retravaillant dans une projection prospective différents scénarios d'évolution de la zone du PAC, l'un

tendanciel et l'autre alternatif, associés à une analyse de durabilité destinée à veiller à ce que ce développement envisagé s'inscrive dans l'équilibre et, donc, la durabilité.

4.3.1 Le scénario tendanciel

Dans l'hypothèse d'une poursuite des tendances observées durant les dernières décennies, le territoire du PAC connaitrait une situation plus grave de son environnement en général et de son littoral et ses ressources naturelles en particulier. On assisterait à une extension de la pauvreté et à des dégradations préoccupantes qui pourraient atteindre le stade de l'irréversibilité. Cela pourrait concerner le couvert végétal, les ressources halieutiques, les ressources en eau, mais aussi l'espace.

L'examen des projections tendancielles à l'horizon 2025 illustre cette situation de dégradation vers laquelle tendrait la zone côtière du Rif central, en l'absence de politiques et de mesures pour infléchir ces tendances. Ces projections ont porté sur plusieurs volets qui s'appuient sur des éléments chiffrés et dont le détail figure dans le Rapport de synthèse final de l'activité GIZC. Il s'agit notamment de:

- l'évolution économique et démographique;
- l'évolution de la population;
- les ressources hydriques;
- la forêt;
- la biodiversité marine;
- l'érosion côtière;
- les risques naturels majeurs;
- les risques sanitaires (pollutions).

Evolution économique (PIB) et démographique

A l'échelle régionale, et en l'absence d'une véritable industrie dans la zone du PAC, seules les cultures du cannabis, la contrebande, la pêche artisanale et le tourisme de passage constitueront des activités créatrices de richesses et d'emplois pour les populations locales. L'environnement subira une pression anthropique qui compromettra l'équilibre écologique du littoral. Les phénomènes à observer seront les suivants:

- Extension de la culture du cannabis, notamment dans les communes dépendant de la Province de Chefchaouen, avec le risque de contagion des communes de la Province d'Al Hoceima;
- Diminution des rendements agricoles à cause de la dégradation des sols due essentiellement à leur épuisement et à l'érosion naturelle et anthropique;
- Recul de la pêche artisanale en l'absence d'une véritable politique de modernisation du secteur, mais aussi à cause de l'extinction d'un certain nombre d'espèces;
- Prolifération de l'habitat anarchique le long de la rocade et dans les douars, voire naissance des premiers noyaux de bidonvilles dans les centres existants;
- Les indicateurs sociaux se dégraderont davantage, notamment ceux se rapportant à la pauvreté, au développement humain et à l'accès aux services de base.

L'évolution de la population suivra un rythme tendanciel (tableau 4) si aucune action n'est entreprise pour dynamiser la région et rétablir les équilibres sociaux et écologiques. L'évolution démographique ne sera pas suivie d'une dynamique économique, ce qui entrainera l'augmentation de la pauvreté et aggravera la pression sur les ressources naturelles.

Tableau 4: Evolution du nombre d'habitants: scénario tendanciel

	1960	**1971**	**1982**	**1994**	**2004**	**2025**
Littoral Chefchaouen	18.634	23.148	28.528	55.328	72.309	107.997
Littoral Al Hoceima	54.319	72.737	97.712	109.255	109.990	111.548
Total zone PAC	**72.953**	**95.885**	**126.240**	**165.583**	**182.299**	**219.545**

Les ressources hydriques

En sachant que la population et les demandes de cette population augmenteront et en fixant les ressources mobilisables ou à mobiliser, les taux de couverture des besoins seront de 84% en 2015 et de 78% en 2025 (tableau 5). Des taux qui restent en deçà des besoins et ceci sans prendre en considération:

- La dégradation de la qualité des eaux en général (pollution par rejets liquides et solides, salinisation des nappes, etc.);
- L'érosion et l'envasement des barrages;
- Le développement d'autres activités économiques, surtout le tourisme, non prises en compte dans le calcul des besoins. Pour le tourisme il faut compter quelques 0,3 Mm^3 en plus en 2015 (avec près de 60.000 nuitées prévues et une consommation de près de 500 l/touriste/jour) et presque le double en 2025 (avec l'ouverture de la station Cala Iris);
- Les impacts des aléas climatiques (sécheresse...).

Delà, et si aucune action n'est prise, l'écart entre besoins et disponibilité peut atteindre un déficit de 25%.

Tableau 5: Différences entre la disponibilité et les besoins en eau

	2004	**2015**	**2025**
Disponibilité Mm^3/an	63,6	63,6	63,6
Demande (eau potable et industrielle et irrigation PMH) (Mm^3/an)	61,5	75,8	81,5
Taux de couverture	**103%**	**84%**	**78%**

La forêt

Sur le plan écologique: régression de la forêt, de la faune et flore sauvages, amplification des phénomènes d'érosion, dérèglement du régime hydrique.

Régression de la forêt:

- Les pertes totales sont estimées entre 5.400 et 6.500 ha/an, en surface et densité des massifs sur une forêt de 287.000 ha.
- La production locale de bois de feu et de chauffe ne couvre que 26 à 50% de la consommation. Dans les conditions les plus optimales, le déficit serait de 50% de (4.050 – 5.550 ha/an). Donc, les pertes liées aux prélèvements non contrôlés de bois de feu et de chauffage sont de 2.025 à 2.775 ha/an.
- Le taux moyen de reboisement est de 12% (à l'échelle de Chefchaouen, une valeur qui peut être prise pour Al Hoceima, 8% à l'échelle nationale); il reste en deçà de l'équilibre écologique qui est de 15 à 20%.
- Ni le PDR (Plan Directeur de Reboisement) ni son prédécesseur le PNR (Plan National de Reboisement 1970-2000) n'ont atteint leurs objectifs. Le PDR qui tablait sur un reboisement à l'échelle nationale de 50.000 ha/an n'a pas dépassé les 50% de cet objectif.

Toutes ces estimations, même partielles, tendent à confirmer:

- Dans le cas d'un scénario optimal, au moins la moitié des surfaces forestières perdues seront régénérées (naturellement ou par reboisement). la perte annuelle serait de 0,9 à 1,1% de la surface totale de la forêt de la zone du PAC.
- Dans le scénario tendanciel, toutes les surfaces forestières perdues le seront à jamais, c'est-à-dire 5.400 à 6.500 ha/an soit une perte annuelle entre 1,9 à 2,3% de la surface totale de la forêt de la zone du PAC. Le HCP (2006) avance même le risque de disparition de la forêt du Rif dès 2014.

Cette régression aura un impact important sur:

- la dégradation du sol, avec des pertes en sol d'au moins 1.000 T/Km^2/an;
- des pertes en eau douce, suite à l'envasement des barrages, qui serait au moins égale à la moyenne nationale de 0,5% de la capacité totale des barrages;

- la dégradation de la biodiversité terrestre, qui a commencé sérieusement dès le début du siècle dernier, avec la disparition de la majorité des grandes espèces de différents groupes faunistiques et de certaines espèces végétales.

Sur le plan économique: diminution de la productivité des ressources forestières, pastorales et agricoles qui, associée à une pression démographique croissante, conduit à une paupérisation de la population locale.

Sur le plan socio-culturel: rupture des modes traditionnels d'organisation de l'utilisation de l'espace rural.

La biodiversité marine

Le scénario tendanciel est évident, il mène vers une dégradation globale de la biodiversité et une dénaturation des écosystèmes.

Le maintien des pressions actuelles avec le même rythme entrainerait:

- une perte de la biodiversité et des habitats d'intérêt écologique;
- la disparition de certaines espèces menacées: mérou, patelle géante, tortues marines (*Caretta caretta*), corail rouge, nacre;
- la dégradation voir même la disparition des biocénoses méditerranéennes spécifiques telles que le coralligène et la *Laminaria;*
- et une perte des activités liées au domaine marin et surtout à la pêche.

Dans la zone du PAC, c'est en effet le secteur de la pêche qui va subir l'impact le plus fort et notamment:

- Le secteur des petits pélagiques, qui fait le plus gros des débarquements en Méditerranée marocaine (80% du total en 2004), a vu sa biomasse de sardines baisser de moitié entre 1992 et 2002. Les études sur la période allant de 2000 et 2003 ont démontré que la pêche des petits pélagiques a dépassé le niveau optimal de 40% en Méditerranée marocaine (Zahri, 2006);
- Le stock démersal côtier est lui aussi en surexploitation (Slimani & Hamdi, 2004).

L'érosion côtière

Le maintien de la pression actuelle et surtout avec le même rythme induirait en 2030 (tableau 6):

- une disparition de la plage de Jebha;
- une perte de 50% ou plus de la largeur pour 4 plages, en l'occurrence O. Laou, Kaa Asresse, Targha et Souani est (une perte de 25 à 35 m de la largeur des plages en moyenne);
- une perte de 10 à 20% des plages d'El Jaoun, Stehat et Torres.

On estime en gros que plus de la moitié des plages de la zone PAC sont en érosion, 40% montrent des taux d'érosion dépassant les 1,5 m/an, et peuvent être considérées dans un état d'érosion très avancé, si on considère leur largeur.

A l'horizon 2030, 50% des plages étudiées perdraient plus de la moitié de leur largeur. Ce taux est certainement sous-estimé car il ne prend pas en compte un nombre important d'autres petites plages ni les falaises sur lesquelles on ne dispose pas de données.

Tableau 6: Recul du trait de côte des plages sableuses étudiées de la zone PAC

Plages	O. Laou	Kaa Asresse	Targha	El Jaoun	Stehat	Jebha	Cala Iris	Torres	Bades	Quemado	Safiha	Souani	
												W & centre	Est
Longueur (m)	5.100	4.000	2.000	2.000	2.500	250	2.150	200	450	260	2400	4.500	
Largeur (m)	60	70	60	70	50	15	50	100	100	40	80	115	
Dunes	++	++	+	+	+	-	-	-	-	-	++	++	
Engraissement (m)										+ 0,75	+ 1,5		
Stable							0		0			0	
Recul m/an	– 2	– 2	– 1,5	– 0,5	– 0,5	– 1		– 0,5					– 3
Taux de recul en 2030 (%)	66	60	50	14	20	100	0	10	0			0	50

Les risques naturels majeurs

La poursuite des tendances observées durant ces dernières décennies aura des conséquences graves sur l'homme, l'espace et les ressources du littoral. Ces tendances sont marquées par:

- L'augmentation de la population et sa concentration dans les zones les plus vulnérables (les plaines basses côtières), étant donné l'orographie et le manque d'espace, ce qui accélérera aussi la conurbation de la zone d'Al Hoceima;
- La mauvaise ou le manque de connaissance du contexte des risques et de leurs interactions (sismotectonique, inondations, glissement de terrains…);
- Des pratiques et une gouvernance qui ne prennent pas en compte les principes du développement durable en général et les risques en particulier (constructions traditionnelles, défrichement…).

Les risques sanitaires (pollutions)

Le *scénario tendanciel* préfigure du confortement d'une situation déjà préoccupante:

- L'absence du suivi et de la maintenance des stations d'épuration des eaux usées comme celle de Chefchaouen qui a été construite en 1981 et n'a jamais fonctionné ni même été raccordée au réseau d'assainissement.
- Les programmes récents ne concernent que les grands centres, et pour le moment seulement Al Hoceima possède une STEP fonctionnelle d'une capacité 3.000 m^3/j (traite 80% des rejets de la ville) et une autre en construction d'une capacité de 5.400 m^3/j (Beni Bouayach – Imzouren). Celle de Chefchaouen est programmée très prochainement, mais en attendant les eaux usées sont toujours rejetées sans aucun traitement (80% dans les cours d'eau, 19% en mer, 1% répandu dans la nature).
- Les petits et moyens centres restent le nœud du problème. A part pour les centres Béni-Boufrah, Imzouren, Ait Qamra, Snada, Torres, Béni Jamil et Arbouaâ-Taourirte où il est prévu un programme d'assainissement liquide pour la période 2013-2017, pour les autres centres, il n'y a pas de programmes ou de projets concrets.
- Mise à part l'unique et la toute nouvelle décharge contrôlée intercommunale d'Al Hoceima (30.000 tonnes/an), les déchets solides, s'ils sont collectés, sont mis en décharges sauvages. Dans les petits et moyens centres, même la collecte ne dépasse pas les 30%.
- Les déchets hospitaliers (estimés à quelques 38 tonnes à Chafchaouen et près de 200 tonnes à Al Hoceima) dont l'élimination se limite très souvent à un déversement anarchique dans le milieu naturel, engendrant un ensemble de retombées négatives pour l'environnement et pour la santé.

L'accroissement des rejets directs des eaux usées en mer, dans la région des deux provinces notamment à Al Hoceima peut affecter la qualité des eaux marines côtières avec le risque de leur déclassement eu égard aux critères de qualité énoncées par les Normes marocaines de surveillance de la qualité des eaux de baignade NM 03.7.200.

4.3.2 Le scénario alternatif

Il s'agit d'un scénario réaliste, dit également volontariste, qui prend en considération les atouts, les opportunités, mais aussi les contraintes et les menaces qui pèsent sur la zone. Il repose sur une vision stratégique qui englobe des orientations de développement et de restructuration économiques, socio-spatiales et environnementales tant à l'échelle de toute la zone du PAC qu'à celle des communes qui la composent. Pour réussir ce pari, le scénario volontariste doit impliquer tous les acteurs dans un vaste programme de développement territorial durable et équilibré. C'est un scénario qui vise à transformer la zone du PAC d'une région à dominante rurale, rentière et dépendante de la pêche et de la culture du cannabis en une région émergente, dynamique, compétitive et attractive.

Evolution démographique et économique

Selon ce scénario, la population totale de la zone du PAC atteindrait 247.050 habitants (tableau 7). Ce dynamisme démographique sera l'indicateur de l'amélioration des conditions de vie des populations et de

la performance économique de la zone. Ceci est en fait le résultat d'une volonté politique des acteurs en place (autorité, élus, notables, opérateurs économiques, élites intellectuelles, propriétaires fonciers, associations, chambres professionnelles, institutions financières, etc.).

Profitant d'une conjoncture nationale (régionalisation, réformes structurelles, dynamisme macroéconomique, équipements structurants, etc.) et d'une conjoncture internationale comme la mondialisation avec son corollaire l'intensification des échanges internationaux et la création de l'Union pour la Méditerranée (UPM), la zone du PAC (Rif central) a toutes les chances de s'épanouir et de s'imposer comme l'un des principaux pôles économiques du Maroc méditerranéen. Plus important encore, la concrétisation des objectifs du PAC et la réussite de ses actions contribueront renforcer la vocation méditerranéenne du Maroc.

Tableau 7: Evolution du nombre d'habitants: scénario alternatif

	1960	1971	1982	1994	2004	2025
Littoral Chefchaouen	18.634	23.148	28.528	55.328	72.309	114.900
Littoral Al Hoceima	54.319	72.737	97.712	109.255	109.990	132.150
Total zone PAC	**72.953**	**95.885**	**126.240**	**165.583**	**182.299**	**247.050**

Les ressources hydriques

Dans le cas où les programmes et les infrastructures programmées par l'Etat verront le jour, à savoir:

- 2 infrastructures hydro-agricoles (barrages) avec un volume régularisé total de 24 Mm^3/an;
- Amélioration du rendement du réseau d'eau potable qui doit passer de 62% en 2004 à 76% en 2015 et 79% en 2025 (ABHL, 2006);
- Maîtrise et atténuation des impacts négatifs de la pollution sur les ressources en eau (généralisation des stations d'épuration, plan national d'assainissement liquide).

On peut s'attendre à une offre de 87,6 Mm^3/an qui pourrait couvrir les besoins jusqu'au 2025 (tableau 8); ceci sans toutefois prendre en compte le développement d'autres activités économiques, surtout le tourisme, très consommateur d'eau, ni le réchauffement climatique.

Tableau 8: Offre et demande en eau dans le scénario alternatif.

	2004	2015	2025
Disponibilité Mm^3/an	63,6	87,63	87,63
Demande: potable et industriel (Mm^3/an)	13	22,75	30
Demande: Irrigation (PMH)	48,5	48,5	48,5
Total demande	61,5	71,25	78,5
Taux de couverture	**103%**	**123%**	**111%**

Tout semble indiquer que cette offre programmée va à peine couvrir les besoins, sans excédant notable, et donc va dépendre de la nature de gestion de cette ressource, qui doit:

- optimiser la mobilisation des ressources hydriques surtout celles de la Dorsale calcaire et des Bokoyas;
- favoriser l'irrigation de la PMH dont le système d'irrigation doit être revu pour une optimisation de cette activité;
- réduire les pertes dans les infrastructures d'eau et particulièrement dans les réseaux de distribution;
- lutter contre la pollution des eaux (Plan National d'Assainissement Liquide);
- lutter contre l'érosion des sols et ses conséquences sur la durée de vie des infrastructures hydrauliques (mise en place des recommandations du Plan National d'Aménagement des bassins versants.

La forêt

Pour un futur durable de la forêt du Rif central il faut:

- au moins (scénario alternatif de minima, en dessous duquel on rentre dans une tendance non durable):
  - réduire les pertes totales des surfaces forestières de moitié (de 5.400 à 6.500 ha/an), ce qui revient à diminuer au moins de moitié les pertes liées au bois de feu et de chauffage, et stopper l'évolution des pertes liées au défrichement et aux incendies;
  - arriver à un taux de reboisement de 15% pour atteindre l'équilibre écologique de l'écosystème forestier;
- ou (comme scénario alternatif préférable):
  - diminuer les pertes totales des surfaces forestières de 75%, (ou en d'autres termes diminuer les prélèvements de bois de feu et de chauffe de 75%) et réduire les pertes liées aux défrichements et incendies de moitié au moins;
  - atteindre un reboisement de 20% comme valeur optimale pour un équilibre écologique de l'écosystème forestier.

Ces actions auront un impact direct sur:

- la régénération et la pérennisation de l'écosystème forestier, c'est-à-dire sur le plan socio-économique, le maintien de la population locale et de ses activités;
- réduction des pertes en sol et en eau;
- réduction de la vulnérabilité de la zone.

Ces scénarios alternatifs nécessitent obligatoirement une aide et un accompagnement de la population locale pour qu'elle passe de l'utilisation du bois à d'autres énergies et méthodes alternatives (gaz, électricité, etc.).

La biodiversité marine

L'inflexion des tendances lourdes nécessite un ensemble d'actions qui doivent prendre en compte:

- la protection et la conservation de la biodiversité, plus particulièrement par la mise en place d'aires marines protégées, spécialement autour du Parc National d'Al Hoceima et du Cirque de Jebha;
- des mesures et moyens pour éradiquer tout type de pêche ou chasse sous-marines illicites;
- la diminution de l'effort de pêche et instauration de périodes de repos biologiques adéquates;
- l'amélioration des connaissances et renforcement des capacités requises à ces effets.

L'érosion côtière

Le scénario alternatif vise à stopper la tendance érosive pour les plages qui montrent un recul avancé et à préserver l'équilibre des plages qui sont pour le moment sables. Cette option nécessite:

- Une politique de substitution du sable de plage et des agrégats des lits de rivières par de nouvelles sources de matériaux de construction;
- Une limitation de l'urbanisation des côtes et un contrôle strict de l'extension urbanistique près des côtes (exemple: Oued Laou, Kaa Asresse, El jaoun, Stehat, Schmaala, Souani, etc.),

Ces mesures doivent être accompagnées de programmes de monitoring des plages et de protection et régénération des quelques dunes qui subsistent.

Les risques naturels

L'impact du scénario tendanciel, surtout en termes de pertes humaines, implique la nécessité et l'urgence d'une stratégie de nature à infléchir cette tendance qui peut mettre en péril tout programme de développement dans la zone du PAC.

On peut considérer qu'un *scénario alternatif de minima* a été lancé à partir du séisme de 2004 qui a touché Al Hoceima, et les inondations de 2003-2008 qui ont ravagée cette région. Il comprend:

- la mise en place d'un règlement de construction parasismique;
- les projets de barrages Afassi à Al Hoceima et Moulay Bouchta à Chefchaouen;

complété par les plans nationaux de lutte contre les inondations, d'aménagement des bassins versants et les plans directeurs de lutte contre les incendies et de reboisement.

Mais la prévention et l'atténuation des impacts des risques imposent une stratégie et des mesures plus conséquentes qui pourraient être basées sur trois niveaux d'action:

- Effectuer un redéploiement du bâti en général et de l'urbanisation en particulier, en limitant la concentration urbaine dans les zones vulnérables et en appliquant strictement le règlement de construction parasismique;
- Atteindre les objectifs, et dans les temps, des programmes touchant les risques et notamment:
  - le Plan directeur de lutte contre les incendies,
  - le Plan directeur de reboisement,
  - le Plan national d'aménagement des bassins versants,
  - le Plan national de lutte contre les inondations,
- Mettre en place des programmes de renforcement des capacités en matière de prévention et de gestion des risques, et élaborer des cartes de risques (sismiques, inondations, glissement de terrains, etc.) et de vulnérabilité physique et socio-économique.

Les risques sanitaires

Tout scenario alternatif, ou toute solution envisagée, doit passer par une accélération de la mise en œuvre des programmes nationaux ***d'assainissement liquide*** et des déchets ménagers. Autrement dit, il s'agit d'appliquer la stratégie nationale en matière de lutte contre la pollution. Pour cela il faut d'abord:

- atteindre les objectifs des programmes déjà lancés dans la zone, avec surtout la mise en fonctionnement de la STEP de Beni Bouayach – Imzouren;
- mettre en œuvre le plutôt possible les projets programmés, et en premier lieu la STEP et la décharge contrôlée de Chefchaouen;
- éliminer les décharges sauvages et organiser des décharges autorisées en attendant la réalisation de décharges contrôlées.

Pour une vision à plus long terme, le scénario alternatif doit couvrir toute la zone du PAC, trouver une solution aux déchets solides dangereux et réduire les volumes de déchets par la récupération des matières recyclables et valorisables. Ces objectifs nécessitent:

- En premier lieu, d'atteindre, et pour toute la zone du PAC, zones urbaines et rurales confondues, les objectifs fixés (à l'échelle nationale) à l'horizon 2020. C'est-à-dire:
  - réduire la pollution en général de près de 80%,
  - arriver à un taux de raccordement au réseau d'assainissement de 80%,
  - réduire la pollution domestique et industrielle de 60%,
  - arriver à un taux de 90% de collecte et de traitement des déchets ménagers,
  - récupérer 20% des déchets générés;
- En deuxième lieu, compléter ce programme par:
  - Un centre de traitement des déchets hospitaliers pour Al Hoceima (Chefchaouen peut utiliser celui de Tétouan),
  - Des centres de tri et de récupération des matières recyclables et valorisables, au moins dans les grands centres (Al Hoceima et Chefchaouen).

Le patrimoine culturel historique

Valoriser le patrimoine culturel de la zone du PAC Rif central c'est, en premier lieu, en attendre des retombées économiques par le biais du tourisme et de ses dérivés et par les opportunités d'emploi qu'il

offre, mais c'est aussi ancrer la population locale dans son histoire et lui donner une fierté par la reconnaissance des ses racines et de son identité. En dernier lieu, en faire un appui pédagogique pour la transmission des savoirs comme c'est le cas aujourd'hui pour les monuments importants de Targha, Qalaa Tores ou les sites archéologiques d'Al Mazamma et de Taghassa, à condition de les conserver par un programme de consolidation et de restauration.

Le scénario alternatif proposé est construit en conformité avec les objectifs du PAC „Rif central", sur la question de la mise en valeur intégrée du patrimoine culturel dans la perspective d'un développement local durable et les conditions/recommandations à mettre en place en vue d'y parvenir. En effet, ce patrimoine est considéré comme une ressource potentielle pour le développement local car il est capable d'attirer des visiteurs dans une région, et que ces visiteurs vont dépenser des sommes d'argent. Cette dépense sera injectée dans l'économie ou se transforme en revenu et en capital qui favorisent le développement local.

Pour que les monuments historiques et sites archéologiques du Rif central ne disparaissent pas, ils doivent bénéficier, avant tout, d'une protection juridique (classement ou inscription sur la liste nationale) et d'une protection physique (restauration et consolidation de leurs structures) et aussi avoir une fonction, afin qu'ils continuent à vivre; d'où la nécessité d'une mise en valeur avec une réhabilitation des monuments en musée, maison du patrimoine ou musée militaire (cas du bastion d'Al Mazamma et cas du fortin saadien à Targha). Quant aux sites archéologiques, ils seront aménagés en parc archéologique (cas du site d'Al Mazamma à Al-Hoceima et de Badis dans la commune Bani Boufrah).

Le tourisme

D'après l'étude du SDAULMC (2002; 2005), la démarche prospective de calcul du nombre de touristes à l'horizon 2025 a été basée sur les trois axes suivants:

- La part qui revient à cette région par rapport à l'ensemble du pays, selon la volonté politique annoncée de 10 millions de touristes en 2010;
- Les capacités de charge des plages et des terrains d'extension de l'urbanisation dans la région;
- L'estimation des flux de drainage de touristes nationaux selon les centres émetteurs limitrophes.

La projection du nombre total de touristes (nationaux et internationaux) à l'horizon 2025, en prenant en considération ces trois axes serait de 475.000 touristes (320.000 nationaux et 155.000 internationaux). La capacité de l'aire de l'étude se trouverait ainsi multipliée par dix en 25 ans.

Compte tenu de cette évolution prévisionnelle, et en considérant les hypothèses suivantes: environ 40% des demandes absorbées par les structures non classées et chez l'habitant, un taux de fréquentation de 50%, une durée moyenne de 10 jours et une fréquentation sur les mois de juillet et août (60% pour les nationaux et 70 pour les internationaux), la programmation du SDAUMC prévoit une capacité additionnelle de 9.500 lits à l'échéance 2025. Les catégories d'hébergement de l'offre totale comprennent les appart-hôtels (30%), les hôtels (15,5%) et les VVT (15,5%). Ces catégories sont programmées dans les 5 pôles de développement des unités d'aménagement de Chefchaouen et d'Al Hoceima et qui sont: (I) Kaa Asras-Targha, (II) Stéhat-Bouhmed, (III) Jebha, (IV) Cala Iris- Torres et (V) Baie d'Al Hoceima.

4.4 L'analyse de durabilité

Afin de consolider les aspects intégrateurs à long terme (horizon 2020) du PAC de la zone côtière du Rif central, une Analyse de Durabilité Systémique et Prospective (ADSP) a été élaborée sur des bases prospectives mais réalistes de développement durable de la zone côtière du Rif central. L'objectif final de cette analyse est de disposer d'un tableau de bord qui permettra de suivre les progrès de la zone vers un développement équilibré, par le biais d'outils (de type indicateurs) capables de décrire les performances des politiques menées.

La mise en convergence des activités GIZC et ADSP est à ce titre cruciale pour le programme PAC, car elle conditionne l'importance et la qualité de l'intégration vers laquelle doit déboucher le programme PAC. L'ADSP va ainsi optimiser le cadrage des actions proposées en veillant au bon positionnement des indicateurs par rapport aux fourchettes fixées par les seuils de durabilité.

4.4.1 Méthodologie de l'ADSP

L'activité Analyse de Durabilité (pour faire court), menée dans le cadre du PAC Rif central a pour objectif d'identifier les indicateurs clés de durabilité et de la bande d'équilibre de durabilité de la zone du projet, à travers l'ensemble des activités thématiques prioritaires.

Quatre ateliers, regroupant l'ensemble des parties prenantes, se sont déroulés tout au long de cette activité et ont permis d'identifier un certain nombre d'éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation de la pertinence des actions et programmes initiés pour améliorer la performance globale de la zone du PAC dans les différents volets retenus pour l'analyse prospective (composante économique, socio-culturelle, environnementale et politique). L'objectif majeur étant moins la production d'indicateurs très précis que la mise en œuvre d'un processus participatif visant à concilier les objectifs des différents acteurs à définir, de la manière la plus fidèle possible, l'image actuelle et celle(s) future(s) sur la base des tendances lourdes des principaux facteurs structurants dans la zone côtière de Chefchaouen et d'Al Hoceima (Rif central).

Les résultats de ces ateliers, ainsi que les contraintes, notamment liées à la disponibilité, à l'échelle des données et à la définition des limites de la durabilité sont détaillés dans le Rapport final de l'activité „Analyse de Durabilité".

L'approche méthodologique de l'analyse de durabilité visait à produire:

- Une liste d'indicateurs de durabilité - clés considérés comme les plus pertinents pour la zone du projet. Le niveau de pertinence est déterminée par l'intérêt de l'information pour l'une des quatre composantes de la durabilité (économique, socio-culturelle, environnementale, gouvernance).
- L'établissement de la bande d'équilibre pour chaque indicateur. La difficulté de l'identification de ces limites est inhérente, précisément à la différence de sensibilité et de perception des acteurs de ce qui peut être considéré comme durable et ce qui ne l'est pas ou l'est moins.
- La projection des indicateurs-clés dans des schémas AMOEBA pour décrire la situation de référence (situation actuelle).
- L'analyse de la situation alternative souhaitable avec la projection des indicateurs-clés dans des schémas AMOEBA aux horizons 2015 – 2020.
- Un tableau de bord, relatif aux secteurs prioritaires de durabilité, en dressant les conditions essentielles de réalisation du scénario alternatif. Cela suppose, de cerner les principaux préalables qui sous tendent une mise en œuvre effective et efficace des actions à entreprendre, dans le but d'assurer un développement durable de la zone côtière du Rif central.

Les indicateurs-clés proposés et retenus

Cinquante (50) indicateurs couvrant les quatre piliers du développement durable (économique, socio-culturel, environnemental et gouvernance), ont été proposés par les participants lors du premier atelier organisé à Al Hoceima les 8 et 9 avril 2009 (tableau 9).

Tableau 9: Liste des indicateurs clés proposés lors du premier atelier participatif

Composante économique (10)	**Composante environnementale (14)**
1. PIB par habitant 2. Nombre et taux de création d'entreprises dans chaque commune 3. Volume du transport 4. Taux de consommation d'électricité 5. Quantité de pêche 6. Valeur globale des produits de la pêche 7. Nombre d'arrivées de touristes 8. Nombre de nuitées de touristes 9. Durée moyenne du séjour des touristes 10. Durée de la saison touristique	11. Couverture forestière 12. Qualité des eaux de baignade 13. % linéaire côtier interdit à la baignade 14. Erosion côtière (recul du trait de côte) 15. Taux d'accès à l'eau potable 16. % de raccordement au réseau d'assainissement en zone urbaine 17. % des eaux usées traitées 18. % des déchets collectés 19. % des déchets collectés et recyclés 20. Taux d'urbanisation 21. Espèces marines sensibles 22. Score pondéré des sites marins 23. Habitats sensibles 24. Score pondéré d'habitats sensibles
Composante socio-culturelle (15)	**Composante „Gouvernance" (10)**
25. Taux de chômage 26. Taux de pauvreté 27. Santé: Taux de mortalité maternelle 28. Taux de matériaux de construction 29. Taux de satisfaction de la population locale 30. Sécurité de la population 31. Emigration des populations locales internationale 32. Emigration interne 33. Taux de littoralisation 34. linéaire côtier urbanisé 35. Densité de la population 36. Taux d'accroissement de la population 37. Indicateur de développement humain (IDH) 38. Taux d'occupation des établissements touristiques classés 39. Taux d'occupation des établissements touristiques classés	40. Nombre de projets en environnement 41. Nombre de comités de suivi des projets 42. Nombre d'ONG et associations professionnelles 43. Nombre de réunion des comités interministériels 44. Nombre d'études stratégiques et SDAU 45. Nombre de cellules du littoral 46. Taux de réponses et de suivi aux recommandations 47. Suivi et contrôle de projets de développement 48. Nombre d'EIE refusées 49. Taux d'implication des locaux 50. Taux de renforcement des capacités locales

Toutefois, au terme d'autres ateliers participatifs et séances de travail qui ont suivi, et en raison de contraintes imposées par la disponibilité et la mesurabilité des données d'une part et la perception quelque peu différente de la notion de durabilité par les acteurs d'autre part, sur les 50 indicateurs proposés, seulement 29 ont pu être renseignés et peuvent ainsi constituer un tableau de bord de suivi pour la phase post-PAC.

La liste définitive des indicateurs arrêtée pour cette analyse de durabilité est présentée dans le tableau qui suit (tableau 10).

Tableau 10: Liste définitive des indicateurs retenus pour l'analyse de la durabilité

Composante économique (6)	**Composante environnementale (14)**
1. Quantité de pêche 2. Valeur globale des produits de la pêche 3. Nombre d'arrivées de touristes 4. Nombre de nuitées de touristes 5. Durée moyenne du séjour des touristes 6. Durée de la saison touristique	7. Couverture forestière 8. Qualité des eaux de baignade 9. % linéaire côtier interdit à la baignade 10. Erosion côtière (recul du trait de côte) 11. Taux d'accès à l'eau potable 12. % de raccordement au réseau d'assainissement en zone urbaine 13. % des eaux usées traitées 14. % des déchets collectés 15. % des déchets collectés et recyclés 16. Taux d'urbanisation 17. Espèces marines sensibles 18. Score pondéré des sites marins 19. Habitats sensibles 20. Score pondéré d'habitats sensibles
Composante socio-culturelle (8)	**Composante „Gouvernance" (1)**
21. Emigration des populations locales internationale 22. Emigration interne 23. Taux de littoralisation 24. linéaire côtier urbanisé 25. Densité de la population 26. Taux d'accroissement de la population 27. Indicateur de développement humain 28. Taux d'occupation des établissements touristiques classés	29. Nombre de projets en environnement

Au final, les 29 indicateurs retenus se répartissent comme suit:

- 14 pour la composante environnementale;
- 6 pour la composante économique;
- 8 pour la composante socio-culturelle;
- 1 pour la composante „gouvernance".

Echelles et seuils de durabilité des indicateurs-clés

L'analyse de chacun de ces indicateurs-clés dans les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima a été réalisée par l'équipe „Analyse de durabilité" (Cf. rapport final Analyse de Durabilité de la zone du PAC du Rif central). Les valeurs correspondantes à la situation de référence (2006), ainsi que les bandes d'équilibre et leur positionnement en rapport avec l'échelle de durabilité sont reportées, pour les différentes composantes, dans les tableaux 1, 2 et 3 présentés en annexe 5.

La représentation des données concernant les 29 indicateurs-clés dans les schémas AMOEBA (figure 9), révèle pour la situation actuelle que:

- Pour la province de Chefchaouen:
  - 1 indicateur est non durable par excès,
  - 13 indicateurs sont non durables par défaut,
  - 15 indicateurs sont durables.

- Pour la province d'Al Hoceima:
  - 1 indicateur est non durable par excès,
  - 6 indicateurs sont non durables par défaut,
  - 22 indicateurs sont durables.

Cette situation témoigne de la relative durabilité des provinces de la zone du PAC, notamment la province de Chefchaouen, et de l'urgence des actions à entreprendre pour infléchir les situations du système qui sont en dehors des conditions favorisant son évolution vers le développement durable.

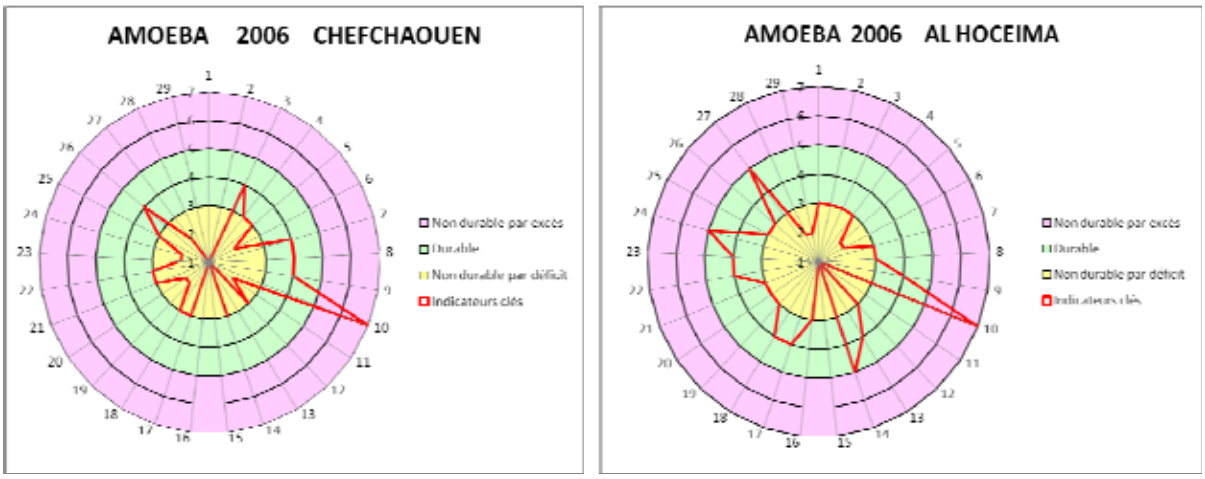

Figure 9: Situation de référence (AMOEBA 2006) des indicateurs de durabilité de la zone du PAC

Les scénarios étudiés

En plus de l'image actuelle, deux scénarios sont envisagés pour cette étude de durabilité: un scénario tendanciel et un scénario dit alternatif ou souhaitable.

Le scénario tendanciel correspond à une situation de „non action", au sens où l'action actuelle des pouvoirs publiques sera menée avec le même rythme pour les indicateurs considérés (accès de la population à l'eau potable, raccordement au réseau d'assainissement, développement économique et création d'emplois, collecte des déchets ménagers…). Cela suppose également qu'il faut considérer les programmes mis en œuvre, en cours d'exécution ou encore ceux qui doivent être opérationnalisés dans un proche avenir ou à moyen terme.

Au vu des tendances passées et sans anticiper sur le résultat de ce scénario, il y a fort à penser que, globalement, la tendance à la perte des patrimoines sera maintenu, voire aggravée. De même, que dans ce scénario „non souhaité" les pressions qui s'exercent aujourd'hui sur les écosystèmes et les ressources se maintiendront avec la même intensité, voire s'aggraveront avec des pratiques d'utilisation de l'espace et des ressources vivantes non durables.

Le scénario alternatif ou souhaitable au sens raisonnable et objectif tient compte d'une série de mesures institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles qui auront pour objectif d'améliorer la durabilité globale du système côtier de Chefchaouen et d'Al Hoceima.

Le scénario alternatif suppose donc que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires afin de mieux encadrer le développement de la zone côtière et de réduire les effets de la tendance à la littoralisation. Cela suppose aussi, que les efforts consentis dans les différents programmes de développement et de remise à niveau (AEP, assainissement, emplois, protection de des ressources naturelles…) seront poursuivis, voire soutenus.

Parmi les autres conditions essentielles du scénario alternatif, la mise en œuvre d'une véritable gestion intégrée de la zone côtière de Chefchaouen et d'Al Hoceima avec l'établissement d'un cadre permanent de concertation et de planification participative. La recherche de mécanismes flexibles pour le partage

permanent de l'information pertinente et en temps opportun est également une condition pour une meilleure planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions de développement.

Deux dates sont retenues en harmonie avec les autres thématiques du PAC: la situation de référence est celle de 2006, considérée comme année de la dernière donnée pour décrire l'état actuel de la zone (Diagnostic). Les projections (tendanciel et alternatif) sont portées à l'horizon 2020, cette date correspond aussi à la référence retenue en général au plan régional (Méditerranée) pour la plupart des indicateurs.

Les résultats chiffrés pour chaque indicateur sont détaillés dans le Rapport final de l'Analyse de Durabilité et portés dans les tableaux en annexe 3 pour le scénario tendanciel et annexe 4 pour le scénario alternatif dans le présent rapport.

L'AMOEBA tendanciel 2020, qui a résulté du travail de prospective pour chacun des indicateurs clés et pour les deux provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, montre une accentuation des tendances vers la non durabilité du système comme l'indique son éloignement de la bande d'équilibre (figure 10).

L'AMOEBA alternatif à l'horizon 2020, ramène vers la bande d'équilibre tous les indicateurs-clés non durables sauf 1 (ID 24) qui reste non durable par défaut à Chefchaouen et par excès à Al Hoceima. Ce scénario fait ressortir par ailleurs les tendances vers l'équilibre des autres indicateurs.

A travers le scénario alternatif, l'ADSP a permis d'appréhender quelques orientations pour l'action qui n'ont pas la prétention de l'exhaustivité mais qui ont le mérite de poser quelques orientations centrales.

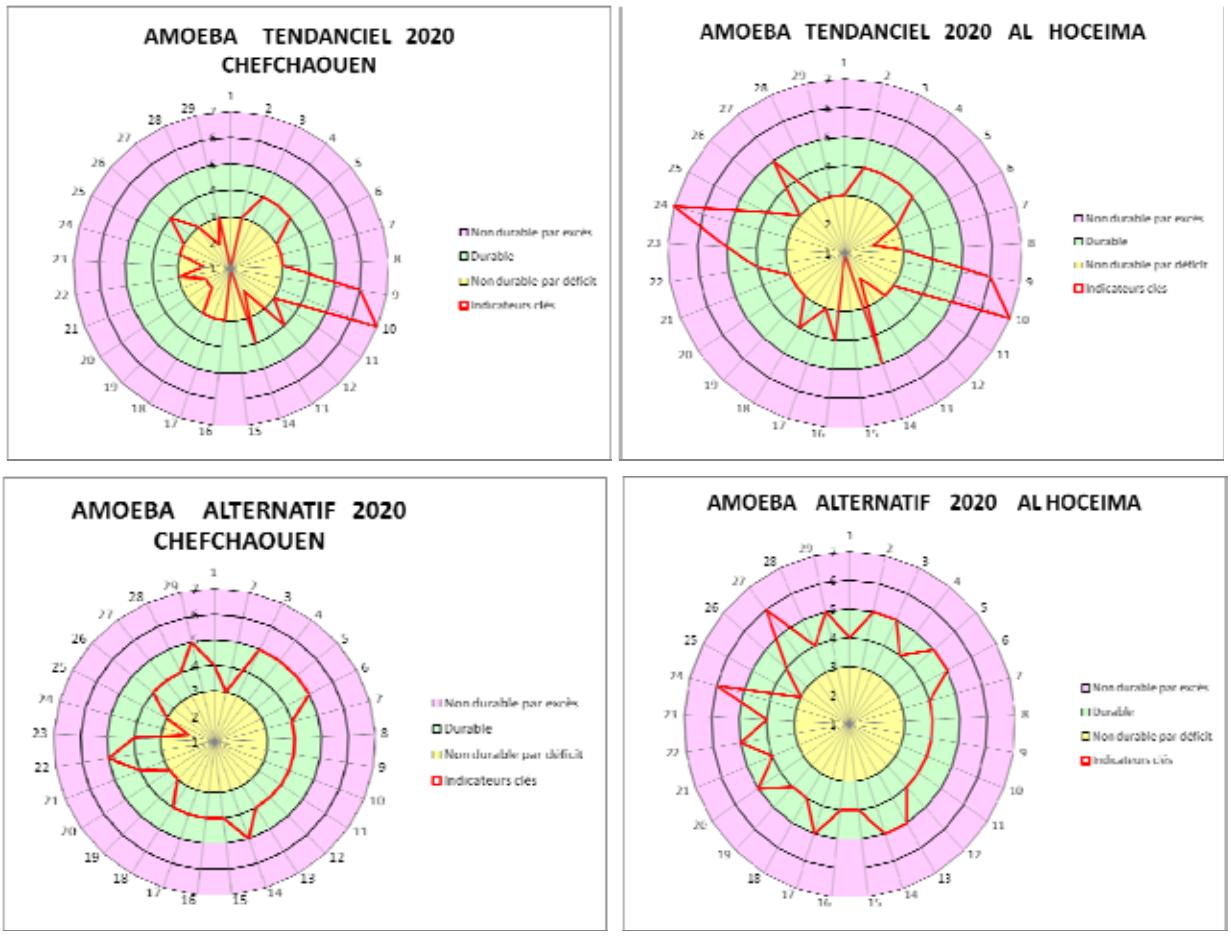

Figure 10: AMOEBA tendanciels et alternatifs 2020 pour Chefchaouen et Al Hoceima

4.4 Apport des SIG, des bases de données dynamiques et de l'information

Le zonage d'un territoire à des fins de planification ou de gestion nécessite le recours à un référentiel géographique et une structuration de l'ensemble des données spatiales. Dans le cas de la zone du PAC, ce référentiel a été élaboré par l'activité „Système d'Information" (SI), à travers l'élaboration d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui a permis d'abord de mobiliser l'information, de la croiser pour l'analyser, de l'interpréter et de la traduire en termes compréhensibles, pour ensuite visualiser l'information résultante. Cet outil s'est avéré fondamental dans le PAC, car l'information a joué un rôle capital dans le processus GIZC, d'abord pour mettre à disposition et faire partager des connaissances pertinentes sur la qualification et la typologie de la zone du PAC, mais surtout pour éclairer les politiques publiques et les aider dans la prise de décision. L'Atlas cartographique élaboré dans le cadre du PAC est présenté en annexe 8.

L'activité SI a ainsi joué un rôle important dans l'organisation des données collectées à travers les activités sectorielles, ainsi que dans la production de documents cartographiques, qui ont grandement facilité la démarche d'intégration notamment au niveau du diagnostic et du choix des OP.

Par ailleurs, les bases de données géoréférencées associées aux SIG et issues des activités thématiques, constituent une banque d'informations dynamiques et toujours accessibles, tant pour faire une étude plus détaillée que pour effectuer un suivi dans le futur ou encore décider une stratégie de planification, gestion, aménagement, etc.

4.5 Le Plan d'actions

Les approches thématique et territoriale de la zone du PAC, cadrées par l'analyse de durabilité, ont identifié les enjeux et objectifs prioritaires de cette zone. Un certain nombre d'actions, répondant à la stratégie adoptée, ont été proposées pour tendre vers de nouvelles modalités de gestion adaptées aux principes de la GIZC dans la perspective de leur développement durable.

Le processus d'intégration des actions relevant des domaines thématiques et de développement territorial a permis: (i) dans un premier temps, de mettre en cohérence les actions à programmer en lien avec les objectifs à atteindre; et (ii) dans un second temps, d'organiser ces actions de façon structurée en fonction des priorités données aux objectifs, selon des critères généraux (opérationnels) et spécifiques (GIZC).

4.5.1 Identification des actions

Les propositions d'actions, attachées aux domaines thématiques (patrimoine naturel, patrimoine culturel et tourisme durable) et territorial (développement et gouvernance) sont présentées en relation directe avec les objectifs spécifiques auxquels elles répondent (tableaux 1, 2, 3, 4 et 5 en annexe 6).

Au total, vis-à-vis des 5 domaines couverts, 68 propositions d'actions ont répondu aux 15 objectifs spécifiques, en se répartissant comme suit:

- Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN): 20 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques;
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique (PC): 8 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques;
- Durabilité de l'activité touristique (TD): 9 propositions d'actions répondant à 2 objectifs spécifiques;
- Pour un développement territorial équilibré et durable (DT): 15 propositions d'actions répondant à 4 objectifs spécifiques;
- Vers une meilleure gouvernance de la zone PAC (G): 16 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques.

4.5.2 Classement et priorisation des actions

Les propositions d'actions identifiées ont été ensuite classées et hiérarchisées en vue de les intégrer au futur plan de gestion. Pour ce faire, pour chaque action, ses effets multiplicateurs (ou contraignants) sont analysés sur la base de critères de durabilité et de faisabilité. Ainsi, une action proposée est considérée d'autant plus prioritaire et stratégique qu'elle favorise l'intégration au vu des interactions qu'elle est susceptible d'établir dans le système côtier de la zone du PAC.

La démarche méthodologique adoptée pour parvenir au terme de l'analyse est composée de plusieurs étapes qui sont schématisées sur la figure ci-après (figure 11).

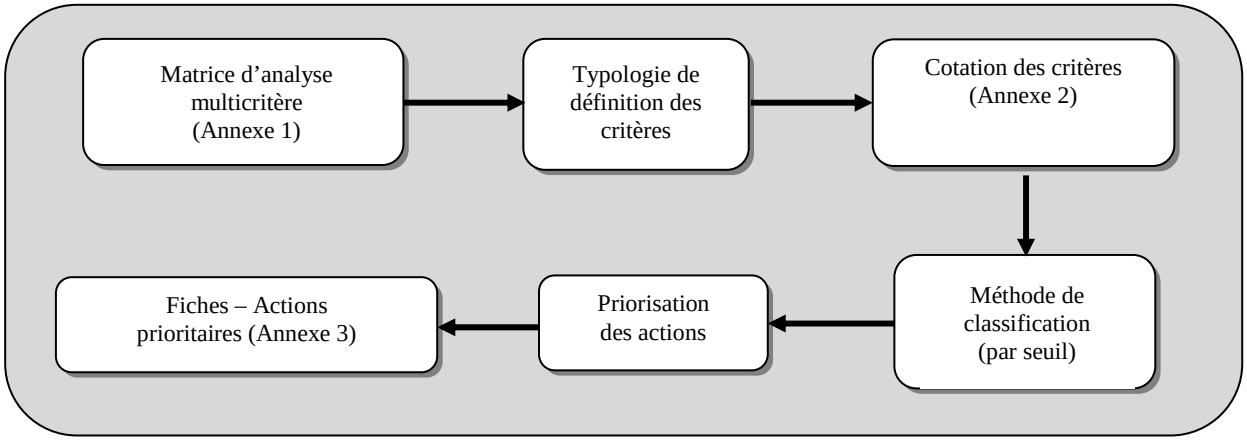

Figure 11: Schéma des étapes de la démarche de classement et de priorisation

La démarche a consisté au départ à bâtir la matrice de base qui croise l'ensemble des actions, regroupées par domaine, avec les critères de faisabilité. Cette matrice, inspirée de celle utilisée par Nachite *et al*. (2009) pour le Plan GIZC de Mdiq fournit l'outil qui a permis de procéder à l'analyse multicritère de faisabilité. Un tableur Excel est utilisé pour croiser par domaine (thématique et territorial) les 68 propositions d'actions retenues.

L'analyse s'est faite à partir de deux familles de critères, les uns *spécifiques* (GIZC) et les autres, *généraux* (opérationnels).

- Les critères spécifiques GIZC (au nombre de 7):
  - **Intégration institutionnelle** (horizontale et verticale)*:* Est-ce que l'action envisage la coopération et la coordination entre les administrations sectorielles locales? ou entre les différents niveaux administratifs?
  - **Intégration terre-mer***:* Est-ce que l'action prend en compte les interactions et les interdépendances entre les espaces, les activités, et les acteurs maritimes et terrestres?
  - **Intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux***:* Est-ce que l'action prend en compte les liens entre les aspects environnementaux et socio-économiques?
  - **Transversalité:** Est-ce que l'action partage des objectifs avec d'autres thématiques, quel niveau de transversalité peut-on y attribuer?
  - **Cohérence institutionnelle:** Est que l'action peut être incluse dans le contexte institutionnel de planification et/ou législatif en vigueur? (chercher la cohérence avec les outils de planification régionaux et nationaux).
  - **Indicateurs:** Est qu'on dispose d'indicateurs de durabilité (DPSIR) pour évaluer les effets de l'action?
  - **Degré de participation:** De quelle ampleur sont les activités de consultation/ participation/formation prévues vers les groupes-cibles?
- Les critères généraux opérationnels (au nombre de 4):
  - **Prévention ou action curative:** Est ce que l'action intervient au niveau structurel, technique ou mitigatif? au niveau des Drivers ou à d'autres niveaux (P, S ou I) dans le modèle DPSIR?
  - **Pertinence:** Quel niveau de pertinence peut on attribuer aux aspects visés par l'action?

- **Partenaires:** Quel type de partenariat peut on envisager pour la mise en œuvre de l'action?
- **Financement:** Y a-t-il des lignes de financement disponibles pour ce type d'action?

La matrice indique les relations entre les différentes actions proposées et les critères retenus pour les classifier et les hiérarchiser. Le croisement a permis ainsi de procéder à l'exercice d'analyse et évaluation des propositions en rapport avec leurs propensions à favoriser ou, au contraire, à limiter le processus d'intégration.

Ainsi, si l'on passe au crible les 68 propositions d'actions, 43 d'entre elles ont un poids supérieur à 60% et peuvent être considérées comme ayant ont un degré de priorité significatif. Elles sont présentées dans le tableau suivant (tableau 11), classées par niveau de priorité dans l'absolu (abstraction faite de leur appartenance à leurs domaines respectifs d'origine). Pour nombre d'entre eux, plusieurs actions peuvent se retrouver *ex æquo*.

Tableau 11: Hiérarchisation des propositions d'actions pour la zone du PAC

Niveau de priorité (nb)	Propositions d'actions
1 (1)	▪ **PN 1.4** Gestion conservatoire des eaux et des sols
2 (1)	▪ **PN 3.1** Etablissement d'un Plan d'action pour la gestion des risques (érosion, pollution, inondations et impacts des CC)
3 (3)	▪ **PN 1.2** Lutte contre la pollution des eaux continentales ▪ **PN 3.6** Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignade et des plans d'eau pour les loisirs nautiques ▪ **G 1.3** Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits
4 (2)	▪ **PN 3.5** Assainissement liquide et solide du centre de Jebha ▪ **G 1.6** Formation dirigée sur les potentialités du littoral vers les secteurs stratégiques
5 (2)	▪ **DT 1.1** Activation de la mise en application du Plan d'aménagement de Jebha ▪ **G 3.5** Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans le domaine du bien-être familial
6 (2)	▪ **TD 1.1** Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région ▪ **G 1.1** Formation sur le cadre législatif et spécialement les dispositions relatives au littoral et sur les EIE
7 (12)	▪ **PN 2.7** Mise en place de réseaux de surveillance de la biodiversité (veille écologique) ▪ **PN 2.8** Proposition des SIBE pour une figure de protection nationale et/ou internationale ▪ **PN 3.2** Limitation de l'urbanisation et contrôle strict de l'extension urbanistique dans les zones vulnérables ▪ **PN 3.3** Plan d'intervention urgente (exp: pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants ▪ **PC 2.2** Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel ▪ **TD 1.3** Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région ▪ **DT 1.4** Réhabilitation des infrastructures de base des communes littorales ▪ **DT 3.2** Appui à la modernisation du secteur de la pêche maritime & des outils de production (pêche artisanale) ▪ **DT 3.3** Activation du programme d'élargissement du port de Jebha ▪ **G 1.5** Formation sur le marché touristique et son évolution ▪ **G 3.4** Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales ▪ **G 3.6** Plan de redynamisation de la maison des jeunes de Jebha

Niveau de priorité (nb)	Propositions d'actions
8 (8)	▪ **PN 2.1** Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers ▪ **PN 3.7** Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages ▪ **PC 1.3** Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central ▪ **TD 1.2** Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité ▪ **DT 1.3** Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les zones sensibles ▪ **DT 2.1** Développement de l'arboriculture comme alternative au cannabis ▪ **G 2.1** Elaboration du matériel d'information (brochures d'information multilingues) pour la population locale ▪ **G 3.1** Formation à l'accès aux ressources financières
9 (12)	▪ **PN 1.1** Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau potable ▪ **PN 2.5** Reboisement et aménagement des massifs forestiers incendiés ▪ **PC 1.1** Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al Hoceima ▪ **PC 1.2** Restauration et réhabilitation du bastion d'Al Mazamma ▪ **TD 1.4** Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable ▪ **TD 2.2** Mise en place d'un programme de suivi continu de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures) ▪ **DT 2.5** Programme de développement du tourisme rural / Formation de guides, de gestion de gîtes ruraux ▪ **DT 2.3** Valorisation des produits forestiers non ligneux ▪ **DT 2.4** Développement et modernisation de l'apiculture ▪ **G 1.4** Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale ▪ **G 2.2** Organisation de séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC ▪ **G 3.3** Programme d'appui au bon fonctionnement des différentes formes d'organisation de la population locale, dans un but de réduire les conflits

En phase ultime de l'analyse, les actions ont été classées en trois catégories distinguant celles relevant (i) d'"Actions", (ii) de „Mesures d'accompagnement", et (iii) de „Renforcement des capacités". Leur distinction s'explique comme suit:

- ***Les actions*** concernent toutes les opérations ou interventions individualisées et nécessitant un financement approprié;
- ***Les mesures d'accompagnement*** sont des programmes ou des plans qui relèvent des institutions fondées de pouvoir et habilitées à les prendre;
- ***Le renforcement des capacités*** est également une mesure d'accompagnement, mais qui concerne la formation et la sensibilisation qui peut émaner d'organismes nationaux, internationaux ou d'ONG locales.

Le tableau 12 présente le classement des 43 actions selon ces trois catégories. Il n'en demeure pas moins que celles-ci sont solidaires et interdépendantes et que leur mise en œuvre doit se faire sans priorité particulière si l'on veut réellement engager la zone du PAC dans un processus de développement intégré et durable. En effet, une action individuelle et concrète a plus de chances d'être efficiente et durable si elle est fondée sur un processus participatif impliquant des acteurs sensibilisés et formés à la GIZC et si, de plus, elle rentre dans un plan ou programme de moyen/long terme.

Tableau 12: Classement des actions en catégories

Actions	Mesures d'accompagnement	Renforcement des capacités
1. Gestion conservatoire des eaux et des sols 2. Lutte contre la pollution des eaux continentales 3. Assainissement liquide et solide du centre de Jebha 4. Activation de la mise en application du Plan d'aménagement de Jebha 5. Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région 6. Mise en place de réseaux de surveillance de la biodiversité (veille écologique) 7. Proposition des SIBE pour une protection nationale et/ou internationale 8. Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel 9. Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région 10. Réhabilitation des infrastructures des communes littorales 11. Appui à la modernisation du secteur de la pêche maritime & des outils de production (pêche artisanale) 12. Activation du programme d'élargissement du port de Jebha 13. Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers 14. Mise en place d'un plan de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages 15. Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central 16. Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité 17. Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les zones sensibles 18. Développement de l'arboriculture comme alternative au cannabis 19. Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau potable 20. Reboisement et aménagement des massifs forestiers incendiés 21. Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al Hoceima 22. Restauration et réhabilitation du bastion d'Al Mazamma 23. Valorisation des produits forestiers non ligneux 24. Développement et modernisation de l'apiculture	1. Etablissement d'un Plan d'action pour la gestion des risques (érosion, pollution, inondations et CC) 2. Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignade et des plans d'eau pour les loisirs nautiques 3. Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans le domaine du bien être familial: santé, hygiène, nutrition 4. Mise en place d'un programme de suivi continu de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures) 5. Limitation de l'urbanisation et contrôle strict de l'extension urbanistique dans les zones vulnérables 6. Plan d'intervention urgente (exp: en cas de pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants 7. Projet de signalisation et d'élaboration de dépliants, brochures et guides sur les ressources de la région, ses monuments et son paysage 8. Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales 9. Plan de redynamisation de la maison des jeunes de Jebha 10. Elaboration du matériel d'information (brochures d'information multilingues) pour la population locale 11. Programme de développement du tourisme rural / Formation de guides, de gestion de gîtes ruraux 12. Programme d'appui au bon fonctionnement des différentes formes d'organisation de la population locale, dans un but de réduire les conflits	1. Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits 2. Formation dirigée sur les potentialités du littoral vers les secteurs stratégiques 3. Formation sur le cadre législatif, et spécialement les dispositions relatives au littoral et les EIE 4. Formation sur le marché touristique et son évolution 5. Formation à l'accès aux ressources financières 6. Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale 7. Organisation de séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC

L'analyse de chacune de ces catégories a permis de retenir une première liste d'actions dont la définition était suffisamment avancée pour pouvoir être présentées sous la forme de „Fiche-Action". Ces actions ainsi décrites sont destinées à entrer dans le futur **P**lan d'**A**ctions **P**rioritaires, au même titre que celles qui seront élaborées et fournies au-delà de l'échéance du présent rapport. Ces actions qui ont fait l'objet de fiches signalétiques, sont décrites dans le menu selon un modèle commun qui décrit: l'objectif de l'action, ses contraintes et atouts potentiels, l'identification des porteurs et des responsabilités spécifiques des acteurs concernés par la réalisation de ces opérations, le coût indicatif, les ressources financières, ainsi que le phasage et le calendrier prévisionnel de réalisation. Ce premier ensemble d'actions, ainsi décliné en termes opérationnels dans le cadre des Fiches–Actions, est présenté en annexe 6.

Ces actions, dites „après-PAC", sont censées effectivement être mises en œuvre au-delà du terme du PAC. C'est l'intérêt même du PAC que de pouvoir se prolonger sur la base d'un plan d'actions sélectionnées, prioritaires et répondant aux objectifs fixés.

4.6 Les produits du PAC

La réalisation du PAC a conduit à élaborer de nombreuses productions internes, issues des travaux de l'équipe projet et de chacune des équipes thématiques et fonctionnelles.

Ces produits sont rappelés ci-dessous.

Phase préparatoire

- Dakki (2005): Etude de faisabilité du Programme d'Aménagement côtier au Maroc: Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques;
- Rapport de l'atelier de sensibilisation et de préparation (Fès, le 14 février 2006);
- Accord relatif au Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière du Rif central marocain (29 octobre 2007).

Produits des activités

- Activité GIZC:
  - Spécifications Techniques de l'activité GIZC (avril 2008),
  - Rapport de l'action „0", *Cadrage de l'activité GIZC*, mai 2008,
  - Rapport de l'action „1", *pré-Bilan et Diagnostic*", juin 2008,
  - Rapport de l'action „1", état des lieux *socio économie*, janvier 2009,
  - Rapport de l'action „1", état des lieux *environnement*, janvier 2009,
  - Rapport de l'action „1", état des lieux *législatif et institutionnel*, janvier 2009,
  - Rapport de l'action „1", rapport du *séminaire de restitution*, M'diq, janvier 2009,
  - Rapport de l'action „2", rapport sur les *opérations pilotes*, février 2010,
  - Rapport de l'action „3", rapport de synthèse sur *l'activité GIZC*, mai 2010.
- Activité „Tourisme durable":
  - Spécifications Techniques de l'activité (avril 2008),
  - Rapport définitif sur: L'Analyse de la zone du projet (Al Hoceima, 2009),
  - Rapport définitif sur: L'Analyse de la zone du projet (Chefchaouen, 2009),
  - Développement du Tourisme durable dans la Province de Chefchaouen (juillet 2009),
  - Rapport final de l'activité (mai 2010).
- Activité „Patrimoine culturel historique":
  - Spécifications Techniques de l'activité (avril 2008),
  - Rapport Protection des sites culturels sensibles „Inventaire et Diagnostic" (mai 2008),
  - Rapport: Bilan de l'analyse du Patrimoine historique dans le Rif central (juin 2008),
  - Rapport: Stratégie et programmes d'actions (février 2010),
  - Rapport final de l'activité (mai 210).

- Activité „Sites Naturels Sensibles“:
  - Rapport de la mission préliminaire (mars 2009),
  - Dossier d’inscription du PNAH sur la liste des ASPIM (août 2009),
  - Rapport final de l’activité (avril 2010).
- Activité „Participation et sensibilisation“:
  - Spécifications Techniques de l’activité (avril 2008),
  - Rapport: Analyse des parties prenantes au niveau local et régional,
  - Rapport Démarche participative Souani,
  - Rapport Démarche participative Jebha,
  - 3 rapports d’état d’avancement,
  - Rapport de synthèse sur les résultats de la prise de contacts („Diagnostic participatif“),
  - Rapport final de l’activité (mai 2010).
- Activité „Système d’information“:
  - Base de données géographiques (SIG),
  - Base documentaire,
  - Conception du Site web,
  - Rapport de l’état d’avancement de l’activité (octobre (2009),
  - Rapport final de l’activité (mai 2010).
- Activité „Analyse de durabilité“:
  - Termes de références de l’activité (mars 2009),
  - Rapport provisoire: Analyse de durabilité (Provinces Chefchaouen et Al Hoceima) (mars 2010),
  - Rapport final de l’activité (mai 2010).

Activités de coordination du PAC

- Comptes rendus de réunions de travail et de concertation:
  - Compte rendu de la réunion sur la mise en œuvre du PAC (6 février 2008),
  - Compte rendu de la 1ère réunion de l’équipe GIZC (6 février 2008),
  - Compte rendu de la Première réunion de concertation entre consultants nationaux, consultants du PAP/CAR et représentants de la coordination du projet (3 mars 2008),
  - Compte rendu de la 2ème réunion de l’équipe GIZC (3 mars 2008),
  - Compte rendu de la réunion de planification de l’activité „Sensibilisation et Participation (5 Mars 2008, Al Hoceima),
  - Compte rendu de la 3ème réunion de l’équipe GIZC sur l’état d'avancement du rapport final „Bilan- Diagnostic“ de l'activité GIZC (22 septembre 2008),
  - Compte rendu de la réunion de l’équipe nationale (16 octobre 2008),
  - Compte rendu de la réunion de l’équipe nationale (12 décembre 2008),
  - Compte rendu de la réunion de l’équipe nationale (23 décembre 2008),
  - Compte rendu de la réunion concernant la mission préliminaire du CAR/ASP pour l’activité „Sites Sensibles“ (23 février 2009),
  - Compte rendu de la 4ème réunion de l’équipe GIZC /AD sur l’état d’avancement de la feuille de route des Actions Pilotes (26 mai 2009),
  - Compte rendu de la réunion de l’équipe nationale du PAC (12 janvier 2010),
  - Compte rendu de la réunion de travail de l’équipe des consultants nationaux sur l’analyse de durabilité (28 janvier 2010),
  - Compte rendu de la réunion de l’équipe du PAC (consultants nationaux et internationaux) GIZC et AD (8-10 février 2010).
- Comptes rendus des ateliers:
  - Rapport de l’atelier de lancement du PAC-Rif central (Chefchaouen, avril 2008),
  - Rapport des ateliers GIZC et Programme Participatif du PAC- Rif central (M'diq, 5-7 janvier 2009),
  - Rapport des ateliers GIZC et Analyse de Durabilité (Al Hoceima, 8 et 9 avril 2009),
  - Rapport de l’atelier Action Pilote Jebha (Jebha, 18-20 juin 2009),
  - Rapport de l’atelier GIZC / Actions Pilotes et Analyse de Durabilité (Al Hoceima, 19 et 20 octobre 2009).

- Rapports intégrés du PAC:
  - Etude de faisabilité du Programme d'Aménagement Côtier au Maroc: (Dakki 2005),
  - Rapport de lancement du PAC du Rif central (2009),
  - Programme d'Aménagement Côtier (PAC-Maroc) 2009: Rapport final Diagnostic de la zone du PAC,
  - Programme d'Aménagement Côtier (PAC-Maroc) 2010: Rapport final Opérations Pilotes,
  - Programme d'Aménagement Côtier (PAC-Maroc) 2010: Rapport final intégré du PAC-Rif central.

Autres produits

- Note à M. le Wali de la région Taza-Al Hoceima–Taounate: Impacts potentiels du projet Souani et Propositions d'orientations d'aménagements pour atténuer ces impacts sur l'équilibre du milieu (22 avril 2009);
- Atlas SIG et base documentaire;
- Site web;
- Logo du PAC;
- Affiches de sensibilisation;
- Brochures;
- Posters;
- Diaporamas.

5. Les actions après-PAC

Afin de donner un caractère opérationnel et durable à la suite du PAC, la phase „après PAC“ s'est préoccupée de deux aspects essentiels: les modalités de réalisation des actions retenues et les conditions de pérennisation du processus GIZC engagé grâce au PAC.

5.1 Modalités de réalisation

Pour leur réalisation, les actions auxquelles ont abouti les travaux du PAC, doivent trouver un cadre politique et légal pertinent et efficace. En l'occurrence, elles doivent:

- avant tout, être avalisées par les parties prenantes lors d'ateliers dédiés en vue d'être validées, c'est-à-dire partagées collectivement vis-à-vis des objectifs qu'elles visent;
- sur cette base, être intégrées aux Politiques Publiques concernées qui les portent, dans leurs domaines respectifs d'application;
- dans ce cadre, s'inscrire dans des programmes d'aménagement ou de protection (selon la nature des actions) qui leur permettront de trouver l'espace politique et opérationnel adéquat;
- correspondre à un guichet de financement qui leur assure une viabilité sur la durée de réalisation, pluriannuel si nécessaire;
- identifier le ou les maîtres d'ouvrage connectés à la structure de coordination dédiée à la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral ainsi que les maîtres d'œuvre associés pour engager, réaliser et suivre les actions du plan, sur la base des prescriptions figurant dans les fiches-actions établies dans le cadre du PAC.

5.2 Conditions de pérennisation

La préoccupation première et permanente d'un projet comme un PAC, du fait de sa spécificité et relative courte durée, est bien de faire en sorte de pérenniser ses acquis, notamment en matière de GIZC. En effet, atteindre cet objectif est un gage de succès du projet vu sa finalité qui est d'initier un processus GIZC. Sur toute la durée du projet, les moyens nécessaires pour réunir les conditions favorables ont été mobilisés de la part de toute l'équipe PAC pour soutenir et promouvoir le processus GIZC. La pérennisation d'un tel processus complexe dépend de nombreux facteurs qui sont inscrits dans les fondements mêmes de la GIZC. Il s'agit en l'occurrence de facteurs liés aux aspects de la gouvernance, de la culture GIZC, de l'apprentissage, de la gestion des connaissances et des moyens – pour les plus importants d'entre eux – qu'il est important de rappeler ici:

- Volonté politique et gouvernance: c'est d'une véritable volonté politique que pourront se développer les conditions d'évolution d'une nouvelle forme de gouvernance qui conduise à une meilleure gestion, adaptative et concertée. Les activités menées dans le cadre du projet et, en particulier, les exercices conduits dans le cadre des OP, ont réussi à impliquer les instances décisionnelles, de niveau central et local, en leur faisant jouer le rôle décisionnel attendu. Ce rôle qui leur revient peut être joué de manière plus consensuelle et intégrée, dès lors qu'il est bien compris, tel est l'enjeu à maintenir sur le long terme pour que de tels processus s'instaurent et se maintiennent. Par exemple, le maintien des comités locaux, créés pour les OP, est indispensable et leur fonctionnement autour des objectifs de gestion qui ont été fixés est nécessaire. Comme rappelé plus haut, la volonté politique sera toujours la clé de la pérennisation de ces nouvelles démarches. Il s'agit là certainement d'une construction fragile, car elle dépend essentiellement de la mobilisation de tous. Outre une structure de coordination à maintenir, son animation reste primordiale. On peut dire que le projet aura développé la prise de conscience sur ce point.
- L'esprit ou la culture GIZC: cet aspect constitue aussi un facteur de pérennisation primordial car c'est de lui que dépend sans ambiguïté l'attitude ou le comportement de tout un chacun impliqué dans ces démarches basées sur la participation et la concertation. Le projet, au nom de la GIZC à

initier et implanter, a bien mis en évidence la nécessité d'un esprit d'ouverture, indispensable à la conduite de ces démarches globales. Le projet, dans sa conduite, tant au travers de la formation prodiguée que des exercices appliqués, a su faire prendre conscience aux parties prenantes de l'intérêt de cette façon de penser qui influe directement sur la manière de faire et de se comporter. Le résultat s'est observé et confirmé lors des séances de travail publiques organisées, entre autres, dans le cadre des opérations pilotes.

- L'apprentissage: le projet a su mettre en scène tous les acteurs en conditions d'apprentissage, ceci pour une meilleure implication et coordination de leurs actions. Il a pu développer ainsi une véritable dynamique autour d'une question fédératrice qui est la gestion de la zone côtière. La volonté de vouloir s'investir en continu et en permanence est un facteur déterminant pour la poursuite d'un processus de type GIZC. Comme rien n'est jamais acquis dans ce registre, bien au contraire, la notion d'apprentissage doit persister pour maintenir la motivation et l'investissement des acteurs désireux de marquer des progrès en la matière. C'est à ce titre qu'un programme de formation continu doit être prévu et appliqué grâce aux ressources que le projet aura développées (*„capacity building*"). Même considéré comme encore modeste, l'apprentissage constitue un moyen pour accéder à un progrès significatif dans l'aptitude à l'intégration. Cette progression est primordiale car elle marque un véritable début de changement vers la gestion concertée sur la route du développement durable.
- La gestion des connaissances: ce volet est fondamental comme cela l'a déjà été souligné à maintes reprises. La conduite du projet l'a vivement démontré au travers de ses différentes étapes (ou actions). En effet, la gestion intégrée de la zone côtière du Rif central requiert des connaissances détaillées sur ses caractéristiques, son fonctionnement et ses usages ainsi que des moyens d'analyse et de restitution des problématiques pour identifier les solutions à apporter. Il en va de l'efficacité même de la démarche auprès des parties prenantes qui montrent un besoin permanent d'être alimentées en informations compréhensibles et utiles aux missions qui leur sont respectivement assignées. Le bon usage du SIG, et bases de données à la clé, est directement associé à ce facteur. Cependant, la perspective du long terme, impose une gestion rigoureuse de la connaissance visant sa capitalisation et mutualisation afin d'en faciliter l'accès et le partage à l'ensemble des utilisateurs finaux.
- Les moyens: au-delà de la volonté politique dont l'importance a été soulignée pour porter des projets, en particulier spécifiques comme l'est un PAC, les moyens mobilisables pour la mettre en œuvre (dépasser le discours et l'affichage) sont déterminants. En effet, la planification des budgets et des personnels est nécessaire et incontournable si l'on veut prétendre à l'opérationnalité des résultats produits par le projet. Financements et compétences constituent donc à eux deux, un facteur clé à considérer avec attention pour un projet de type PAC dont la finalité est de lancer un processus de gestion concertée qui soit voué à être poursuivi dans des conditions de pérennisation favorables.

6. Conclusion générale

A l'image des tendances à l'échelle mondiale et nationale, la zone côtière du Rif central constitue de plus en plus un pôle d'attraction pour des activités socioéconomiques d'intérêt national. Elle suscite en effet un regain d'intérêt ces dernières années dans le cadre du développement économique et social des provinces du Nord, qui offre une opportunité capitale pour sortir cette zone de son isolement et promouvoir son articulation territoriale avec le reste du pays. Toutefois, un développement intensif et anarchique, sans vision intégrée, ni prospective, peut porter préjudice à la durabilité, non seulement des investissements économiques, mais aussi à celle des écosystèmes et de leurs ressources, et *in fine* au bien-être des populations locales. En effet, on constate une juxtaposition et interpénétration d'un espace en voie d'urbanisation accélérée par densification du tissu démographique, et d'un espace naturel à fortes potentialités de ressources naturelles. C'est donc à l'intérieur de ce rapport de proximité entre un espace terrestre d'occupation humaine et un espace marin côtier de ressources et d'usages, que doivent être appréhendés les enjeux du développement durable de la zone littorale du Rif central.

La GIZC est une façon d'opérer qui permet de relever ce défi crucial pour le devenir et l'avenir des zones côtières en général et celles fragiles et vulnérables en particulier. Actuellement, la promotion de la GIZC est fortement soutenue par les politiques publiques à toutes les échelles de gouvernance, du local au national, voire international, pour conduire ces espaces vers le développement durable, gage de véritable progrès et de niveau de qualité de vie acceptable.

En Méditerranée, le PAM a pris cette orientation depuis 1989 dans le cadre des Programmes d'Aménagement Côtiers (PAC) basés sur l'instauration d'une coopération entre les Etats riverains de la Méditerranée pour la réalisation de projets centrés sur le développement durable de leurs zones côtières. C'est dans ce cadre que le PAC du Rif central du Maroc a été lancé, en collaboration avec le CAR/PAP, qui est le centre régional du PAM investi de la mission de maître d'ouvrage des projets PAC, dans le but d'initialiser et mettre en œuvre la GIZC en y déployant tous les moyens nécessaires (humains, financiers, méthodologiques) sur une durée de deux ans.

Le PAC du Rif central du Maroc s'est déroulé, depuis l'atelier de lancement le 29 avril 2008 à Chefchaouen et jusqu'à la conférence de clôture qui s'est tenue également à Chefchaouen le 10 juin 2010, sur une période de 25 mois. Pendant toute cette période, le projet a connu une forte mobilisation de ressources autour d'un projet collectif, à finalité spécifique dédiée à la promotion de la GIZC. Ces ressources ont concerné toutes les parties prenantes de la gestion des espaces côtiers, de différents niveaux, interinstitutionnel (vertical) et intersectoriel (horizontal). Elle a impliqué un accompagnement soutenu à caractère scientifique (connaissance) et technique (outils et méthodes), assuré de la part des consultants nationaux, aidés de consultants du PAM, experts en la matière.

De nouveaux modes de pensée et de travail ont été promus à cette occasion qui fut une opportunité sans égal pour le pays, pour faire en sorte que le projet soit d'abord approprié puis partagé par tous dans sa conduite, ses résultats et ses suites. Cet aspect est d'importance pour la continuité de la dynamique développée à l'occasion du PAC. En effet, il faut maintenant convenir de maintenir cette nouvelle façon de faire par le rapprochement et la fédération des instances autour d'un véritable projet de territoire où tout est discuté et partagé pour prendre des orientations durables de développement. Le travail d'équipe et participatif opéré dans le cadre du PAC y a grandement contribué.

Cependant, tout le monde s'est accordé pour reconnaître que mener et maintenir ces démarches selon cet état d'esprit n'était pas chose facile ni gagnée d'avance. Même si des progrès ont indéniablement touché à cette manière de réfléchir la gestion côtière, ils restent malgré tout modestes au regard des contraintes et freins rencontrés. En effet, il y va à la base d'une motivation et donc d'une mobilisation permanente, ce qui n'est pas aisé à maintenir du fait des engagements ou impératifs de chacun. C'est en cela que les

diverses contributions ont pu montrer ici quelques retards, ou là quelques insuffisances. Ces problèmes, récurrents à tout projet et plus encore à ce type de démarche éminemment particulière, font néanmoins partie de la réalité des situations rencontrées à laquelle seront d'ailleurs toujours confrontés décideurs et gestionnaires. Mais l'essentiel dans ces démarches est de maintenir actif le processus engagé, quelque soit sa vitesse ou son intensité, car il fait figure de moteur principal à cette dynamique à entretenir entre les hommes à propos de la zone côtière.

Enfin, il faut retenir qu'un tel projet qui vise à promouvoir et initier la GIZC procède de l'apprentissage et n'est en cela qu'une étape d'un long processus destiné à durer car il inscrit les actions qu'il génère dans le long terme. L'essentiel est d'avoir pleinement conscience des problèmes et des besoins pour y remédier, d'avoir la volonté politique pour les prendre en charge en orientant et guidant les décisions à „bon escient" et de se doter des moyens adaptés, nécessaires et suffisants, pour réaliser et mener à leur terme les actions qui en découlent.

Au final, ce PAC aura permis d'apprendre comment travailler ensemble pour améliorer la gestion de la zone côtière, mais beaucoup reste à faire. C'est un travail de longue haleine et de tous les jours qui attend les parties prenantes de la gestion de ces espaces fragiles, en permanence agressés et dégradés. Il faut dès lors profiter au maximum de l'héritage du PAC (à souligner à nouveau, qui fut une chance), tout en intégrant ses acquis et retombées aux nombreux autres projets et initiatives que le Maroc met en œuvre pour la sauvegarde et le développement de sa bande côtière.

Recommandations en termes de reproductibilité et de suites

Le projet PAC a donc tout mis en œuvre pour mettre en exergue les conditions et les moyens nécessaires à la promotion d'un processus GIZC. Il a bien montré également que dans ce type de projet, tout est question de démarche globale et dynamique où tout est dans le changement et l'évolution. Le bilan qui a été fait de ses acquis et produits a permis aussi de souligner les facteurs clés à leur pérennisation. Il s'agit dès lors d'atteindre les objectifs des projets de soutien à la GIZC qui sont de dépasser le stade de projet classique en pensant au long terme. Ceci revient à prévoir la façon de poursuivre de façon durable une telle démarche élaborée à partir des Spécifications techniques définies au départ du projet et mises en œuvre par l'ensemble des parties prenantes, du projet et de la gestion proprement dite de la zone côtière considérée.

L'héritage d'un tel projet est d'avoir apporté un éclairage concret sur les modalités d'appui à la GIZC et de les traduire en termes de reproductibilité afin de valoriser les acquis. Il s'agit bien de penser à leur transfert de façon à faire bénéficier les retombées de ce projet à d'autres espaces côtiers méditerranéens (voire atlantiques) en terme de démarche à adopter et de façon de procéder pour en améliorer leur gestion.

Ce qui suit traduit donc cette perspective constructive sous forme de recommandations adressées aux décideurs et gestionnaires de l'espace côtier marocain. Elles sont en fait la traduction en termes opérationnels des facteurs clés rappelés plus haut.

Les premières à citer relèvent de considérations de contexte général visant à:

- maintenir la volonté politique à soutenir de telles démarches et prolonger la dynamique collective entreprise. Une telle volonté doit toucher l'ensemble des niveaux décisionnels et sectoriels;
- adopter les nouveaux textes qui entrent en vigueur ou sont en passe de l'être et viennent résolument en support au changement dans la manière de gérer l'espace côtier. Il est, par conséquent, important de s'y inscrire pleinement en adoptant les termes qu'ils contiennent, comme notamment ceux du Protocole GIZC, récemment signé (janvier 2008) et la future Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (en cours d'élaboration), sans oublier pour autant la finalisation de la Loi Littoral, en cours d'approbation;
- s'appuyer sur une structure pérenne de coordination des Politiques Publiques dédiées à la gestion des espaces côtiers. Une telle structure qui doit faire office de chambre d'écoute et d'écho à toutes les questions relatives à la GIZC peut être identifiée au sein de structures existantes ou à créer de toute pièce, dès lors qu'elle occupe une place centrale et optimale à la croisée des Politiques Publiques de gestion de la zone côtière.

Les secondes relèvent des principes fondamentaux de la GIZC à appliquer contre vents et marées, dans la continuité. Elles sont essentiellement dictées par les activités fonctionnelles qui ont accompagné l'activité GIZC, à savoir:

- la sensibilisation et la participation à poursuivre au niveau des pratiques collectives de dialogue, d'échanges et de médiation, etc. Elles se feront notamment grâce au relais des personnes ressources locales spécialement formées à cet effet et dont l'expertise „GIZC" doit être maintenue à bon niveau. Il faut rajouter à ce registre la poursuite de l'effort de sensibilisation et de formation de toutes les parties prenantes, notamment au travers d'exercices à effectuer en conditions réelles (à l'exemple des opérations pilotes);
- la gestion des données et informations géographiques qui est un point vital pour le bon déroulement de démarches GIZC car elle permet d'assurer le trait d'union entre la connaissance et la prise de décision. Un système centralisé comme un portail doit être recherché pour permettre la mise en relation des sources (ou bases) de données existantes et leur exploitation à bon escient. Un tel système doit de plus être adossé à la structure porteuse des initiatives GIZC dédiées à la zone côtière;
- la construction des indicateurs de durabilité pour compléter et consolider (voire valider) la palette ébauchée lors du PAC. Il est utile de rappeler que de tels indicateurs ne peuvent être issus que de la réflexion collective et collégiale des parties prenantes. A la clé, la recherche de données pour leur alimentation est à soutenir.

Pour conclure, si le PAC a bien montré l'importance de l'homme dans ces nouveaux processus de gouvernance et des relations qu'ils entretiennent entre eux, il n'en demeure pas moins que le cadre politique a, lui aussi, toute son importance. En effet, si on s'accorde à dire que pour aspirer à une meilleure gouvernance de l'affaire locale, et en particulier celle afférente à la zone côtière, il y a lieu de mobiliser les instruments institutionnels et juridiques aux niveaux central et local; il importe aussi d'inscrire dans un cadre régional approprié ces démarches pour qu'elles révèlent toute leur signification.

Là aussi, le Royaume du Maroc est bien engagé, dans la mesure où la politique régionale trouve de plus en plus tout son sens et ce, à commencer du sommet de la pyramide décisionnelle de l'Etat. Le principe a acquis toute sa maturité à l'heure actuelle à différents niveaux et il est légitime alors de l'instrumentaliser de la manière la plus intelligente comme l'a montré l'expérience du PAC. L'opportunité de la Charte sur l'environnement et le développement durable est, par exemple, sans précédent, elle est même inégalée. Il suffit à présent de la faire fructifier et l'étendre au niveau de la zone côtière.

Bibliographie

Sur la GIZC

- Denis, J. et Y. Hénocque (2001): Guide méthodologique „*Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières*“, COI-UNESCO, Volume II, Série „Manuels et guides“ n 42.
- MATET/PAP-RAC (2006): Rapport final intégré du PAC de la Zone côtière algéroise.
- PNUE (1995): Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen. PNUE Rapports et études des Mers régionales N° 161; Split: PAC/CAR (PAM/PNUE).
- PNUE/PAM (2008): Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée.
- SEEE (2003): Plan d'action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité Marine et Côtière dans la Méditerranée "PASBIO". Rapport National.

Sur le Maroc et sa zone côtière méditerranéenne

- Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos (2006): Les ressources en eau au niveau de la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos: Etat des lieux et perspectives de leur développement et leur sauvegarde. *Débat national sur l'eau*, Novembre 2006, 29 pp.
- Benabid A., (1987): Les grands écosystèmes terrestres et leur préservation. G.E.M., Rabal, Vol. 4, 177-190/ 1991, / BENABID A., 1991. La préservation de la forét au Maroc. In M. REJDAL1& V.H. HEYWOOD Eds., Conservation des ressources végétales, Actes Editions, Rabat, p.97-104.
- Benhissoune S, Nachite D, Zeichen M,Agnesi S, Di Nora T, Piccione M.E, Bazairi H, Sadki I (2003): Rapport global des travaux de prospection de la partie marine du Parc National d'Al Hoceima. Projet Régional pour le Développement d'Aires Protégées Marines et Côtières dans la Région Méditerranéenne (Projet MedMPA). CAR/ASP-PAM-PNUE. 111p.
- CAR/ASP (2007): Elaboration du Plan de gestion de la partie marine du Parc National d'Al Hoceima:2007/ (projetMedMPA).. 104 pages.
- CAR/PAP (2001): Livre blanc sur la gestion des zones côtières en Méditerranée.
- Direction Provinciale de l'Agriculture, Chefchaouen (2006): La cannabiculture, quels enjeux? Terre et Vie“, N° 97**.**
- Elkadiri S. (2000): Pour un développement urbain approprié et durable de la ville patrimoine „Chefchaouen“. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'architecte; ENA.
- El Moutchou B., Nachite D. & El Fadel L. (2003): Dynamique côtière et évolution di trait de côte du littoral méditerranéen de Oued Laou (Province de Tétouan, Maroc NO). IIème J. Géosc. Env. 13-14 juin Kénitra, 331-339.
- Grovel, R. (1996): La préservation des forêts du Rif centro-occidental: un enjeu de développement de la montagne rifaine. *Revue de Géographie Alpine*; 84, 4: 75-94.
- HCP (2006): Prospective „Maroc 2030“- Gestion Durable Des Ressources Naturelles et de La Biodiversité au Maroc. 118 pp.).
- Ibn Azzuz Haquim M. (1952): La administración local de marruecos antes y después del protectorado - Revista de Administración Pública - Número 7. Enero - Abril. 1952: 216-281.
- Malouli I.M., Lamtai A., Idrissi M. & El Fanichi C. (2008): Pêche artisanale aux petits métiers au niveau de la région Larache – Jebha: Diagnostic de la situation actuelle et analyse socio-économique. *Rapport - INRH - Centre Régionale – Tanger- 57 p.*
- Melhaoui Y. (2002): Protection et gestion participative des écosystèmes forestiers du RIF, Maroc. 2ème Atelier international sur la foresterie participative en Afrique préparer l'avenir: des conditions de vie durables en milieu rural grâce à la gestion participative des ressources forestières. Tanzanie, 331-339.

- Nachite D., Baijot E., Marchesi N. & Zyadi Z. (2009): Plan Local GIZC pour la préfécture de Mdiq. Rapport final SMAPIII.
- Naciri M. (1991): Rapport de synthése. SOMADE, Rencontre: Eau et Environnement. *Revue Marocaine de Droit et d'Economie du Développement,* 26: 61-67),
- Royaume du Maroc (2008): 16ème Session de la Commission du Développement Durable. Rapport national du Maroc. New york. 72 pp).
- ONEP (2006): Etude d'assainissement de la ville de Chefchaouen, mission III: Evaluation environnementale, réalisée par le groupement SAFED/EWI-MAROC, 2005-2006.
- ONUDC 'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime' (2007): Enquête sur le cannabis 2005 – février 2007- Rapport pp 37.
- Projet „De.S.T.I.Nations: Analyse de la zone du projet Al Hoceima-Maroc 2009: Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement. Département de l'Environnement.
- Rapport - INRH - *Centre Régionale – Tanger* ONUDC 'Office des Nations Unies Contre le Drogue et le Crime' (2005): Enquête sur le cannabis 2004 -2005-Rapport.
- Salhi A., J. Stitou El Messari, S. Benabdelouahab, M. El Gettafi, Y. Díaz, M. Himi & A. Casas (2008): Cartografía comparativa de la vulnerabilidad del acuífero costero de Ghis-Nekor (Marruecos). *Geogaceta, 44 (2008), 167-170.*
- SDAULMC (2002): Etude du schéma directeur d'aménagement urbain du littoral méditerranéen central. Rapport d'analyse diagnostic et esquisse d'aménagement. Direction de l'Urbanisme. Maroc.
- SDAULMC (2005): Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du littoral méditerranéen central du Maroc: Note de présentation. Direction générale de l'urbanisme et de l'Architecture (Direction de l'Urbanisme) 103 pages.
- Slimani A et Hamdi H. (2004): Etat des stocks des principales ressources démersales en Méditerranée marocaine. CGPM – CSC. Groupe de Travail du Sous comité d'évaluation des stocks (SCES) sur les espèces démersales Malaga (Espagne), 6 - 7 mai 2004. 32 pp.).
- Taiqui (1997): La dégradation écologique au Rif marocain: nécessités d'une nouvelle approche. MEDITERRÁNEA. Serie de estudios biológicos. (1997). P.5-17).
- Zahri, Y. (2006): Étude des Prix des petits Pélagiques en Méditerranée Marocaine. Tesis de Master; Universidad de Barcelona, 60 pp).

Sur le PAC-Maroc

- Dakki, M. (2005): Etude de faisabilité du Programme d'Aménagement côtier au Maroc: Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'eau et de l'environnement. Direction de la Surveillance et de la prévention des risques.
- Rapport de l'atelier de sensibilisation et de préparation (Fès, le 14 février 2006).
- Rapport de l'atelier de Lancement du PAC-Rif Central (Chefchaouen, Avril 2008).
- SEEE & PAP/CAR (2007): Accord du PAC du Rif central marocain.
- SEEE & PAP/CAR (2008); Rapport de lancement du PAC.
- Spécifications Techniques des activités du PAC (2008).

Annexe 1:
Liste et qualification des consultants membres des équipes du PAC

Nom	Domaine d'intervention	Activité PAC
Abdelaziz ADIDI	Socio-économie Approche territoriale	**GIZC**
Driss NACHITE	Milieu physique	
Maria SNOUSSI	Chef du projet PAC Chef de l'équipe GIZC	
Larbi SBAI	Institutions et législation	
Hocein BAZAÏRI	Diagnostic et inventaire des écosystèmes marins	**Sites naturels sensibles**
Saïd BENHISSOUNE		
El Arbi ERBATI	Diagnostic et stratégie de préservation des monuments et sites historiques	**Patrimoine culturel historique**
Mohamed MENIOUI	Diagnostic et stratégie du tourisme	**Tourisme durable**
Nasser Eddine ZINE		
Lahcen AÏT BRAHIM	Analyse systémique et prospective de durabilité	**Analyse de durabilité**
Houssine NIBANI (ONG AGIR pour l'environnement)	Programme participatif et de sensibilisation	**Sensibilisation et participation**
Rachid El BAYED Abdou KHOUAKHI	Base de données géographiques (SIG) Base de données documentaire	**Système d'information**

Annexe 2:
Résumé de l'activité thématique: Patrimoine culturel historique
(par E. A Er Bati)

1. DIAGNOSTIC: Rappel des faits saillants du rapport

Le rapport relatif au diagnostic des sites culturels historiques du PAC-Maroc est composé de sept chapitres.

DIAGNOSTIC 1:
Concernant le dispositif de gestion et de protection des sites culturels au Maroc

La loi en vigueur concernant le patrimoine culturel est la loi 22-80, promulguée par le dahir n° 1-80-341 (25 décembre 1980), relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités. Cette loi cadre est appliquée pour les sites archéologiques et monuments historiques classés ou inscrits dans le registre de l'inventaire du patrimoine national et publiés dans le *Bulletin officiel* en attendant le classement définitif.

La gestion du patrimoine culturel (monumental ou archéologique) est faite d'une manière très centralisée, au niveau du Ministère de la Culture et par l'intermédiaire des institutions centralisées à Rabat:

- L'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, institut de formation et de recherche, programmait et entreprenait les fouilles archéologiques sur tout le territoire national;
- La Direction du Patrimoine Culturel (DPC) a pour tâche, la protection, l'étude, l'évaluation du patrimoine culturel, la restauration et la mise en valeur des sites et monuments historiques. Au sein de cette direction il ya également un Centre d'Inventaire du Patrimoine Culturel national.

Malgré la présence de ces institutions étatiques, la sauvegarde du patrimoine demande l'intervention d'autres acteurs et intervenants comme les communes et la société civile. De ce fait, de nombreuses associations nationales, régionales et professionnelles ont vu le jour. Ces associations à caractère culturel, social et économique ont pour objectif de mobiliser les ressources humaines et matérielles en vue de contribuer au développement du Maroc en général et de la région en particulier. D'autres sont spécialisées dans la prise en charge et la défense des sites et monuments historiques. Ces associations sont des acteurs crédibles incontournables, elles s'impliquent fortement avec les autorités locales dans les projets et les programmes qui touchent le patrimoine culturel ainsi que la sensibilisation des communes et des populations locales de l'importance de la conservation de leur patrimoine.

Le Cadre institutionnel du patrimoine culturel marocain est composé de:

- Ministère de la Culture;
- Direction du patrimoine culturel;
- Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine;
- Centre d inventaire et de documentation du patrimoine;
- Les centres régionaux.

DIAGNOSTIC 2:
Concernant les instruments de protection des sites culturels

Nous avons abordé les instruments directs et indirects de protection des sites et monuments historiques. Partant de la liste nationale des sites et monuments classés, on constate que la zone du Rif sous protectorat espagnol ne compte que deux monuments sur cette liste: la casbah de Chefchaouen et la grande mosquée de la même ville. L'opération de l'inventaire, au début, n'a intéressé que certains types de monuments importants et sites majeurs comme les casbahs et ksours, les greniers collectifs dans le sud

du Maroc, les sites des gravures rupestres et les grands monuments dans les villes impériales. A partir de l'année 2000, l'opération de l'inventaire a intéressé le nord du Maroc, surtout le Rif: province d'Al-Hoceima, communes de Bni Gmil, Bni Boufrah et Ghomara.

Selon la liste nationale, établie par le Ministère de la Culture, le patrimoine culturel est classé par périodes historiques d'appartenance comme suit:

- les sites et monuments préhistoriques;
- les sites et monuments antiques (ou préislamiques);
- les sites et monuments islamiques;
- les sites naturels;
- l'architecture coloniale.

Cette liste fait sortir 150 sites et monuments classés à ce jour au Maroc. Mais elle ne compte que deux monument classés dans la zone du PAC „Rif central"; il s'agit de la grande mosquée de la ville de Chefchaouen (*décret* n°2.00.139 du 20 septembre 2000. *B.O.* n° 4837) et de la casbah de la ville (*décret* n°2.97.452 du 4 juillet 1997; *B.O.* n°.4506). La ville de Chefchaouen a fait également l'objet d'une demande auprès de l'UNESCO, pour son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Les instruments indirects, comme les plans d'aménagement relatifs à l'urbanisme; le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire) et le SDAULMC (Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central) ne prennent pas en compte le patrimoine culturel historique ou naturel dans leurs dispositifs relatifs à la protection des sites culturels. Les communes ne possèdent pas leurs propres plans comme en Europe: le Plan d'Occupation du Sol (POS).

Mais ce qu'on a remarqué ces dernières années c'est l'urbanisme rural du fait accompli qui marque le paysage des communes littorales des régions nord du Maroc. Aucune étude d'impact préalable du patrimoine culturel historique n'est réalisée avant que le projet soit accepté. Les grands projets d'aménagements sont parfois implantés dans des zones à risque naturel très élevé.

Il ressort du diagnostic effectué que:

- la zone littorale du PAC du Rif central ne comporte pas de sites classés ou inscrits sur la liste du patrimoine culturel;
- la totalité du patrimoine culturel national ne fut classé qu'à l'initiative de l'administration coloniale (zone du protectorat français);
- la législation en vigueur ne protège que les sites et monuments classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire du patrimoine;
- la lenteur dans l'opération de classement des biens culturels a pour conséquence la perte et la destruction des sites et monuments archéologiques.

DIAGNOSTIC 3:
Concernant l'identification et l'inventaire des sites culturels de la zone du PAC

Nous avons établi une liste exhaustive et des cartes des sites et monuments historiques de la zone du PAC du Rif central. Le patrimoine culturel historique, ici réuni, présente une grande hétérogénéité regroupant les sites archéologiques, les monuments historiques, les fortifications, les monuments religieux (marabouts de saints et mosquées). Cette hétérogénéité est d'ordre multiple vue l'appartenance de ces sites et monuments à des périodes différentes.

L'hétérogénéité des données dont nous disposons à propos de ce patrimoine historique, urbain et rural, étatique ou indépendant des communautés locales, est liée aussi à l'absence de toute mise en perspective historique autre qu'événementielle et de tout programme d'inventaire systématique des sites archéologiques et monuments historiques, reposée sur une décision politique de contrôle et de protection du patrimoine ou sur le seul intérêt scientifique.

Diverses tentatives ont cependant eu lieu, thématiques ou plus généralement à l'échelle régionale. Dans la zone du protectorat espagnol, une enquête sur les vestiges archéologiques a donné des résultats inégaux selon les zones concernées. Elle débouchera sur des prospections archéologiques dans la zone des Ghomara et la région d'Al Hoceïma dans le cadre d'études académiques.

L'identification des sites et monuments, que nous avons élaborée, consiste à établir une description sommaire de chaque monument qui représente un intérêt pour le patrimoine culturel historique. Malheureusement, cette liste ne comprend que des sites non classés et non inscrits sur la liste de l'inventaire général, ce qui complique la tâche de leur protection et leur mise en valeur. Nous avons ignoré les sites et monuments disparus ou tombés en ruine, ainsi que les monuments religieux complètement reconstruits comme quelques marabouts et mosquées.

En effet, seul un inventaire et un recensement périodique rigoureux du patrimoine culturel de la zone du PAC nous permet de connaitre l'étendue de celui-ci, d'évaluer son importance, sa spécificité, pour prévenir les menaces qui pèsent sur les sites et les vestiges archéologiques et assurer la gestion de la recherche. Ce travail systématique consiste à collecter et gérer l'information et la documentation archéologique, textuelle, iconographique et photographique, afin de constituer au moins une base de données ou une carte archéologique. Par notre méthodologie, nous avons établi un inventaire exhaustif des monuments et sites de la zone du PAC „Rif central" dans les communes littorales, classés en catégorie: sites historiques, sites archéologiques, monuments historiques et monuments religieux. Chaque site et monument a été décrit, pour évaluer ses potentialités et ses phases historiques.

Le diagnostic fait ressortir que l'inventaire et le recensement périodique des sites et monuments historiques non classés, nécessaire à la connaissance de la réalité patrimoniale du Maroc, était absent dans la zone du Rif central depuis l'indépendance jusqu'à 1980, date de la rentrée en vigueur de la loi 22-80 promulguée par le dahir n°1-80-341 du 25 décembre 1980 relative à la conservation des monuments historiques, des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités. Cette loi sera promulguée par un autre dahir n°1-06- 102 du 15 juin 2006.

DIAGNOSTIC 4:
Concernant la vulnérabilité des sites culturels du Rif

L'évaluation de la vulnérabilité des sites et monuments historiques de la zone du PAC „Rif central" est faite à partir de trois facteurs: facteurs naturels, facteurs liés à l'état de conservation des sites, facteurs liés au territoire. En l'absence de structures de gestion sur les sites et d'une politique de classement ou d'inscription sur la liste nationale du patrimoine, la classification des sites culturels par rapport à leurs vulnérabilités est très faible; tous les sites sont en danger de disparition ou de dégradation.

Comme il n'ya pas de structures de gestion sur les sites le danger reste élevé voire même très élevé pour 90% des sites culturels. Il n'ya que quelques rares sites religieux qui sont en moyen état de conservation. Quant aux autres dégradations inhérentes à l'environnement, on peut dire que les monuments historiques et sites archéologiques sont confrontés aux mêmes problèmes.

En l'absence totale de fouilles et recherches archéologiques, de projets de protection et de conservation (classement et planification intégrée des actions), en l'absence totale de projets de mise en valeur et d'une stratégie de promotion, en l'absence de ressources humaines et financières, on ne peut pas parler de facteurs de vulnérabilité faible pour le patrimoine culturel dans la zone du Rif central.

DIAGNOSTIC 5:
Concernant l'impact des instruments d'urbanisme sur la protection du patrimoine culturel

On assiste à une dualité de conflits entre les principaux acteurs qui agissent dans la transformation du territoire autour de dialectique intérêt de développement de la région et intérêt de protection de la ressource patrimoniale. Sous prétexte de développement durable face aux attentes des populations locales, on assiste à un processus d'urbanisation accélérée du territoire (légale ou illégale) sous forme de projets

touristiques de grandes dimensions (villas de luxe et hôtels de luxe), qui se font aux dépens de la préservation du patrimoine culturel et de l'environnement. L'exemple du projet Souani à Al Hoceïma ou du projet Cala Iris près de Jebha est très significatif. Par rapport aux instruments actuels, on relève ce qui suit:

- **Par rapport aux plans de protection et mise en valeur des sites archéologiques**: En application de la loi n° 22-80, promulguée par le dahir n° 1-80-341 (25 décembre 1980), relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités, il n'ya aucun plan de cette nature mis en chantier, à l'exception du plan de sauvegarde et de réhabilitation des villes historiques de Fès, Essaouira et Meknès, élaboré sous l'impulsion de l'UNESCO.
- **Par rapport aux secteurs sauvegardés: L**a loi précitée**,** évoque la sauvegarde des sites urbains et ruraux qui présentent un intérêt historique, architectural ou artistique.
- **Par rapport à la protection des abords:** Ce type de protection, initié dans le cadre de la dite loi, renferme une série de mesures de protection, en préconisant une zone réservée non construite (*non aedificandi)* de 100m à 300m par rapport au champ de visibilité du bien culturel en question.

DIAGNOSTIC 6:
Concernant la mise en valeur du patrimoine culturel

Ce chapitre traite des actions de mise en valeur des sites culturels, mais on note l'absence totale de toute action de mise en valeur dans la zone d'étude (Rif central). Il y a des traits saillants mais négatifs, nous avons insisté sur l'urgence des opérations de sauvegarde et de mise en valeur de ce patrimoine en péril, en instaurant une loi nationale de sauvegarde et de protection. D'autre part, il faut un accord entre le Ministère de la Culture et celui du Tourisme qui peut permettre aux sites et monuments historiques de profiter de l'expérience des acteurs du tourisme dans le domaine de la promotion des produits culturels.

DIAGNOSTIC 7:
Concernant l'intégration des sites culturels par rapport à la dynamique socio-économique du territoire

Le diagnostic des niveaux d'intégration des sites culturels a abordé les potentialités d'intégration en identifiant les fonctions de gestion intégrée. On note que la zone est riche en potentialité culturelle mais pauvre en action à cause de la marginalité, l'absence totale d'une politique de promotion, de marketing, de désenclavement et de développement durable de ce patrimoine. Il s'agit d'innover en matière de gestion et d'impliquer les habitants de la région à la participation de la prise en charge de leur patrimoine et sa restauration.

L'existence de sites et monuments historiques doit être considérée - par les autorités locales, comme un élément attractif supplémentaire aux projets d'aménagement touristiques. Il s'agit d'intégrer dans l'offre globale une dimension culturelle pour une fois particulièrement authentique, puisque le patrimoine ethnologique disparait rapidement. L'on propose ainsi ce qui subsiste de la mémoire profonde de la région d'accueil et du pays: le patrimoine culturel de la zone et les produits du territoire.

2. Actions pilotes: Synthèse de la phase 2

2.1 Scénario tendanciel

Concernant les monuments historiques et les sites archéologiques

Les principaux points faibles qui caractérisent les monuments et sites archéologiques de la zone du PAC du „Rif central" se résument, par rapport aux principaux domaines, aux aspects suivants:

Fouille archéologique et recherche

- Les premières fouilles one été réalisées par des Espagnols pendant le protectorat mais l'accès aux données reste difficile à cause de l'ancienneté des travaux et de l'éparpillement ou l'absence de l'information concernant les fouilles.
- Les moyens humains et les ressources impliquées dans le processus de gestion, affectés par le Ministère de la Culture aux tâches de recherche et de conservation, sont très limités.

Protection et conservation

- Conflits entre les principaux acteurs intervenant dans la transformation du territoire autour de dialectique intérêt de développement et intérêt de protection du patrimoine culturel d'où un processus d'urbanisation accéléré de la cote rifaine du Maroc, qui se fait aux dépens de la préservation du patrimoine archéologique et naturel.
- La fonction politique de développement des sites archéologiques est affectée par l'absence d'intégration aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du site (territoire et système économique local).
- La législation en vigueur ne protège que les biens culturels classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire et il n'existe aucun dispositif de contrôle ou de sauvegarde du patrimoine culturel qui n'est pas encore classé.
  - Les instruments d'entretien se résument à quelques actions rudimentaires.
  - Absence d'une planification intégrée des programmes d'investissement.
  - Difficultés d'accès parfois aux biens culturels se trouvant à l'intérieur des propriétés privées et militaires.

Valorisation

- La ressource patrimoniale est négligée par les politiques-décideurs, elle n'est pas considérée comme vecteur de développement ou une source de revenus et d'emplois.
- La population est désintéressée envers le patrimoine culturel, à part quelques associations ici et là qui considèrent ce patrimoine culturel comme une source de développement local: attrait touristique et création d'emplois.
- La centralisation de la programmation des projets publics d'investissements: les choix effectués restent tributaires des urgences socio-économiques sans considération parfois du patrimoine culturel qui y se trouvent.
  - Manque de coopération et de coordination entre opérateurs locaux.
  - Usages inadéquats/illicites à l'intérieur et autour des sites archéologiques qui portent préjudice à ceux-ci et absence de barrières de protection autour des sites et monuments historiques.

Promotion

- Absence d'une stratégie de promotion du patrimoine culturel du Rif central, à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.
- Insuffisance en matière d'infrastructure routière et de promotion de l'identité culturelle de la population locale.
- L'information sur les sites et monuments est absente, et même quant elle existe pour les sites classés comme à Chefchaouen, elle est unique et ne prend pas la spécificité des différentes catégories des visiteurs.
- Les campagnes de sensibilisation restent centralisées dans les grandes villes à l'occasion du mois du patrimoine.
- Absence de la promotion du tourisme, culturel et de plaisance.
- Le manque de personnel formé dans le domaine du marketing territorial ne favorise pas le développement d'une politique de promotion.

Offre de services

- Absence d'une assistance didactique (guide brochures) aux visiteurs potentiels des sites et monuments historiques de la zone du Rif central.

- Absence de panneaux signalétiques à l'intérieur et l'extérieur des sites.
- Absence d'un circuit touristique régional intégrant les sites et monuments historiques de la zone du PAC.

Attrait touristique

- Comme les sites et monuments de la région ne sont pas classés ni contrôlés, il est impossible de quantifier les visiteurs à cause d'absence d'infrastructures de gestion sur place.
- Présence uniquement de visiteurs nationaux, dont la majorité, sont les locaux (groupes scolaires, associations et excursions)

Ressources humaines

- La gestion des ressources humaines est centralisée à Rabat. Le fonctionnement de la Direction régionale de la culture s'effectue selon un appel d'offre national, émanant de la tutelle pour les sites classés, et valable pour tous les monuments.
- Absence de liaison entre autorités locales et management des institutions culturelles qui pourraient être utile au développement local.

Budget

L'absence d'autonomie dans la gestion des sites historiques entraine la centralisation des politiques budgétaires, ce qui entraine du retard dans la programmation des travaux.

Concernant le site archéologique d'al Mazamma:

La ville portuaire d'al-Mazamma était fondée par les Banu Salih (émirat de Nakkur) au 9ème siècle. Aujourd'hui, le site est enseveli, sous les collines de sable et la végétation dense.

Les points faibles tendanciels, en matière de politique et d'instruments de valorisation qui caractérisent le site archéologique d'al Mazamma (Al Hoceima) par rapport aux principaux domaines, se résument aux aspects suivants:

- Absence d'une volonté politique optant pour la sauvegarde et la conservation de ce patrimoine archéologique;
- Absence de toute politique de protection et de réhabilitation du site malgré sa valeur historique, patrimoniale et identité culturel;
- Insuffisance en matière de la réglementation relative à:
  - la protection et conservation des monuments et sites historiques;
  - la protection de l'environnement du site;
- Les acteurs politiques, économiques et sociaux ne sont pas sensibilisés ou mobilisés à l'idée que le patrimoine culturel, s'il est bien intégré dans la dynamique économico-territoriale, peut être une source d'emploi et de revenus;
- Aucune restauration n'est encore entreprise sur le site;
- Absence totale d'infrastructures territoriales nécessaires pour déclencher le processus de mise en valeur ou pour rendre utilisable par les visiteurs le produit de ce processus (accès, réseaux, itinéraires, signalisation, panneaux,...).

2.2 Scénario alternatif

Le scénario alternatif que nous proposons est construit en conformité avec les objectifs du PAC „Rif central", sur la question de la mise en valeur intégrée du patrimoine culturel dans la perspective d'un développement local durable et les conditions/recommandations à mettre en place en vue d'y parvenir.

Le patrimoine culturel du Rif central est une ressource potentielle pour le développement local sur la base de:

- la ressource culturelle capable d'attirer des visiteurs dans une région;
- les visiteurs qui vont dépenser des sommes d'argent;

- cette dépense sera injectée dans l'économie locale et les produits du terroir;
- les dépenses des touristes se transforment en revenu et en capital qui favorisent le développement local.

La commercialisation du patrimoine culturel, sa mise au service du développement économique doit être analysée dans ses aspects monumentaux et architecturaux.

2.3 Plan d'action

Les actions décrites ci-dessous ont pour objet de trouver des solutions des carences signalées à la mise en place d'une gestion intégrée et durable du patrimoine culturel dans le cadre du PAC „Rif central". Les deux principaux projets pilotes: Al-Mazamma et Jebha sont détaillées dans le rapport final de l'activité.

En plus, dix actions ont pu être identifiées pour une suite immédiate après la clôture du PAC. Ces actions sont présentées dans leurs grandes lignes et devront être abordées avec plus de détail dans la phase après-PAC. Cependant, déjà pendant la durée du projet il a été possible de préparer des „fiches projet" pour les actions 6, 7 et 8 figurant en annexe 7 du présent rapport. Outre de détailler les opérations, les ressources humaines et financières indispensables, ces „fiches projet" peuvent certainement servir de modèle pour l'élaboration détaillée des autres actions proposées ci-dessous.

- Action 1: Pour une décentralisation et choix de critères pour le classement du patrimoine culturel;
- Action 2: Pour un recensement périodique et l'établissement d'un inventaire actualisé du patrimoine culturel;
- Action 3: Pour la création d'une Agence du Patrimoine Culturel (APC) ou Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de la Promotion Culturelle (AMVPPC);
- Action 4: Pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel;
- Action 5: Formation et sensibilisation dans le domaine du patrimoine archéologique;
- Action 6: Restauration et réhabilitation du bastion d'al Mazamma;
- Action 7: Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al Hoceïma;
- Action 8: Sur les traces des fortifications côtières du Rif central;
- Action 9: Projet de signalisation et d'élaboration de dépliants, brochures et guides sur les ressources de la région: ses monuments et son paysage;
- Action 10: Produire DVD et un film de 5 minutes sur le patrimoine culturel et les territoires du PAC.

2.4 Recommandations finales

- Comme il ressort de la recherche-action, pour soutenir le développement local le processus de mise en valeur du site/monument de Jebha et al-Mazamma, doit être fortement intégré avec les infrastructures, les dotations (physiques et humaines) et les dynamiques qui caractérisent les contextes locaux de référence.
- Cette stratégie de valorisation doit impliquer tous les acteurs publics ou privés, toutes les ressources humaines, culturelles, du paysage et toutes les dotations et infrastructures présentes sur le territoire et, en premier, les populations locales qui doivent devenir les premiers bénéficiaires des impacts positifs du processus d'intégration et de valorisation des ressources.
- La mise en place d'une structure administrative et de gestion unique qui soit la seule responsable des questions de préservation, de restauration et de réhabilitation, et de mise en valeur du patrimoine: **une agence spéciale patrimoine** comme le cas de la Tunisie et dans d'autres pays**.**
- La mise en place d'une stratégie et d'une politique dynamique du patrimoine qui doit considérer ce dernier, dans les approches qui lui sont appliquées, comme un tout. Cette politique doit intégrer, de manière égale et inter-pénétrable, les dimensions scientifique, technique et économique.
- Les autorités compétentes devraient élaborer des programmes prévoyant la protection adéquate de ce patrimoine culturel à la lumière des expériences communes.

- Elaborer et mettre en œuvre les mesures de toute nature ayant pour objet la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel dans la région du Rif et son intégration dans la vie collective, et en tout premier lieu, élaborer un inventaire de protection de ce patrimoine et établir des services de documentation appropriés.
- Former et recruter le personnel scientifique, technique et administratif chargé d'élaborer les programmes d'identification, de protection, de conservation et d'intégration et d'en diriger l'exécution.
- Organiser une étroite coopération entre les différentes disciplines au sein des collèges chargés d'étudier les problèmes de conservation technique du patrimoine culturel et naturel.
- Créer ou disposer des laboratoires et effectuer des études sur le terrain portant sur tous les problèmes scientifiques que pose la conservation du patrimoine culturel et naturel.

Annexe 3:
Synthèse de l'activité thématique: Sites naturels sensibles
(par H. Bazaïri, S. Benhissoune et S. Ben Haj)

Diagnostic de la biodiversité marine du Rif Central et Orientations de gestion

L'activité „Sites naturels", considérée dans ce projet comme sectorielle, a été identifiée comme thématique prioritaire dans la phase préparatoire du PAC de la zone côtière du Rif central. Elle avait pour objectifs d'établir un état des lieux de la biodiversité marine de la zone côtière du Rif central et l'établissement de prescriptions de gestion en vue d'une gestion patrimoniale.

Les objectifs de cette activité, pilotée par la CAR/ASP, sont les suivants:

- Elaboration du dossier d'inscription du Parc National d'Al Hoceima dans la liste des ASPIM;
- Etablir un état des lieux de la biodiversité marine de la zone côtière du Rif central et identification de sites naturels sensibles;
- Etablir des prescriptions de gestion en vue d'une gestion patrimoniale de la zone du Rif central.

Les investigations sous-marines ont été effectuées sur la côte s'étalant de Mestassa, située à l'ouest de Cala Iris jusqu'à Oued Laou et se sont focalisées essentiellement sur le Cirque de Jebha et ses alentours en raison surtout d'une richesse importante en habitats. Le Parc National d'Al Hoceima (PNAH) a été déjà prospecté dans le cadre du Projet Med MPA en 2002 et notre tâche a consisté à exploiter les données existantes en vue de proposer le PNAH comme une Aire Spécialement Protégée d'Intérêt pour la Méditerranée (ASPIM).

La mission de terrain s'est déroulée entre les 18 avril et 12 mai 2009, soit sur un total de 25 jours. La stratégie des investigations ainsi que le plan d'échantillonnage ont été établis de manière à couvrir de façon optimale et représentative l'ensemble des secteurs retenus pour l'étude.

Les investigations sous-marines se sont appuyées sur des explorations conduites en plongée libre pour la prospection des niveaux médiolittoraux et les zones infralittorales supérieures jusqu'à une profondeur d'environ 5 m et par plongée en scaphandre autonome pour l'exploration des environnements infralittoraux. Elles ont porté sur les habitats marins, le benthos, les poissons, les oiseaux marins, les reptiles et les mammifères marins. Dans les deux cas, une attention particulière a été donnée à l'identification des espèces et habitats d'intérêt pour la conservation en Méditerranée en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM. Dans la limite du possible, pour chaque habitat et espèce identifiés, une évaluation respectivement de leurs étendues et abondances a été réalisée en vue d'évaluer leur représentativité dans les secteurs prospectés. De plus, des recherches de données disponibles sur les zones d'étude ont été faites suite à des contacts entrepris sur place avec les différents acteurs opérant dans les zones d'étude (pêcheurs, offices, administrations, etc.). Cette démarche visait à identifier les diverses contraintes, menaces et conflits d'usage dans les secteurs prospectés, notamment la partie marine et côtière.

L'inscription du Parc National d'Al Hoceima à la liste des ASPIM

L'intérêt biologique et écologique du Parc National d'Al Hoceima a été démontré depuis les années 1983. Il a fait l'objet d'un plan directeur d'aménagement et de gestion de la partie terrestre et de la partie marine achevé en 1993, puis d'un plan de gestion uniquement dédié à la partie marine et effectué dans le cadre du projet MEDMPA réalisé en 2002. Dans le cadre du PAC-Maroc, un dossier a été préparé, en étroite concertation avec le Directeur du PNAH et le point focal des Aires Protégées CAR/ASP au Maroc, et déposé via le CAR/ASP à la dernière réunion des points focaux pour approbation. Le PNAH a été officiellement retenu pour figurer dans la liste des ASPIM à la Réunion de Malte (juin 2009). La décision

d'accorder le statut d'ASPIM au PNAH a été officiellement adoptée lors de la réunion des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone qui s'est tenue en novembre 2009 à Marrakech (Maroc).

Résultats des investigations sous-marines sur les côtes du Rif central

Les interventions sous-marines ont permis d'apporter des éléments indéniables à la connaissance de la diversité biologique marine de cette partie du Rif central, méconnue à ce jour. Toutefois, au regard de l'étendue du champ d'intervention, situé entre le PNAH et la côte de Rhomara, il convient de noter que les données obtenues ne sont pas exhaustives et que les informations obtenues restent partielles et mériteraient d'être complétées par des inventaires plus détaillés; l'objectif étant d'identifier les zones naturelles sensibles dans la zone du PAC – Maroc en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM.

La richesse en espèces des zones prospectées, même si non exhaustive, révèle une diversité biologique et paysagère remarquable dans la zone du PAC (plus de 400 espèces réparties sur 15 groupes taxonomiques). Divers habitats d'intérêt pour la conservation en Méditerranée y ont été observés entre zones médiolittorale et infralittorale. Cette diversité est certainement à la base de la grande diversité biologique observée dans ce secteur de la côte méditerranéenne. Ces habitats y sont, pour la plupart, largement représentés et sont essentiellement des biocénoses de la roche médiolittorale et de la roche infralittorale. Les forêts de Fucales de mode calme et battu ainsi que les biocénoses coralligènes sont bien représentées dans le Parc National d'Al Hoceima et entre Cala Iris et Mestassa. Dans le Cirque de Jebha et zones limitrophes, les deux habitats de la roche médiolittorale, en l'occurrence l'association à *Lithophyllum byssoides* et le faciès à *Pollicipes cornucopia* sont bien développés. Ce dernier occupe essentiellement la partie inférieure de la roche infralittorale du mode battu caractérisé par un fort hydrodynamisme marin. Cet habitat, relativement rare en Méditerranée, occupe tous les secteurs rocheux en dehors du Cirque de Jebha. Les habitats infralittoraux sont essentiellement représentés par les biocénoses coralligènes très présentes en profondeur. Dans la zone côtière de Rhomara, les habitats d'intérêt pour la conservation observés sont essentiellement l'association à *Lithophyllum byssoides* de la roche médiolittorale et les forêts de Fucales de la roche infralittorale. Ces habitats restent rares dans la côte de Rhomara, les fonds présentant essentiellement des substrats meubles dans cette portion de la côte. Toutefois, le nombre de profils benthiques réalisés ce secteur de la côte ne permet pas d'établir un zonage précis de la distribution de ces habitats dans ce secteur. En termes d'espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée, 42 espèces ont été recensées dans le Parc National d'Al Hoceima contre 17 espèces dans la zone de Cala Iris – Mestassa, 20 espèces dans le Cirque de Jebha et zones limitrophes et 10 espèces dans la côte de Rhomara.

Les états des lieux établis ont permis de définir les descripteurs intrinsèques des sites, notamment les principales valeurs écologiques (espèces et habitats sensibles d'intérêt pour la conservation en Méditerranée) qu'ils renferment, Il s'agit de descripteurs globaux de la **sensibilité** des sites et de leur intérêt pour la conservation en Méditerranée. L'intérêt écologique des sites prospectés a été établi en tenant en considération, d'une part, le nombre des espèces et habitats sensibles de Méditerranée observés dans le site et, d'autre part, leurs abondances relatives. Le PNAH revêt une valeur écologique considérable (sensibilité écologique forte) et mérite amplement son statut de Parc National. La zone de Cala Iris – Mestassa (sensibilité écologique forte) est aussi importante à ce niveau et aurait vocation à être classée comme zone tampon pour le PNAH. D'un autre côté, le site de Jebha dispose d'un statut de SIBE de priorité 3. Les données recueillies dans le cadre de cette étude confèrent à ce site une valeur écologique remarquable et en font un site sensible d'intérêt pour la conservation en Méditerranée qui mérite un statut de protection plus important et plus efficace que celui d'un SIBE de priorité 3. Enfin, la côte de Rhomara montre un intérêt écologique moindre pour la conservation en Méditerranée, mais conserve un intérêt de corridor écologique et devra être gérée en conséquence.

D'un autre côté, les évaluations dont ces sites ont fait l'objet ont permis de définir des descripteurs de **risque** pouvant découler des activités et des usages dans le site, son voisinage immédiat ou au niveau de

leur bassins versants, induisant des nuisances sur les principales valeurs et fonctions des sites. Les indices de risque définis prennent en considération des états de fait, et des menaces potentielles pouvant découler de certains risques potentiels par rapport à l'intégrité de ces sites. Les principales menaces sur les habitats et les espèces sont principalement liées à la pêche illicite - chalutage, pêche à la dynamite, utilisation de substances chimiques - impactant les stocks de ressources halieutiques et les zones de frayères côtières de poissons et des autres organismes. On citera également la chasse sous-marine et braconnage, la destruction des habitats et biocénoses causées par les mouillages des différents types de bateaux et engins de pêche, la pollution par les hydrocarbures qui constitue une menace potentielle sérieuse causée par les bateaux de commerce (dégazage et eaux de déballastage), de pêche et de tourisme. Les travaux de la rocade méditerranéenne constituent une autre forme de perturbations qui génèrent énormément de matières en suspension causant une grande turbidité des eaux perturbant la biodiversité marine, principalement les organismes filtreurs et la photosynthèse. On signalera également certaines formes d'aménagement et d'activités touristiques, les aménagements côtiers et les rejets urbains qui constituent une source de contamination non négligeable pour les écosystèmes côtiers de la zone, qui risquent de s'amplifier avec le développement que connait la région, et les déchets solides sous-marins (bouteilles, pneus, filets fantômes, etc.). Les impacts/risques considérés dans le cadre de cette étude ainsi que le classement des sites prospectés, en terme de risque, révèlent que le PNAH semble présenter un risque fort à très fort. Il est suivi de la région de Jebha et la côte de Rhomara, avec un risque moyen à fort, puis de la zone entre Cala Iris et Mestassa où le risque est défini comme moyen.

La **vulnérabilité** des sites dans ce contexte est une appréciation synthétique résultant, d'une part, de leur **sensibilité écologique**, c'est-à-dire de la valeur de leurs caractéristiques naturelles remarquables qui prend en considération à la fois la présence et l'importance des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial, et d'autre part, du facteur **impact/risque** qui considère les nuisances qu'ils subissent et des menaces encourues par les sites. Le classement des sites en fonction de leur vulnérabilité montrent des niveaux de vulnérabilité variant entre faible (Côte de Rhomara), moyenne (Cala Iris – Mestassa), forte (Jebha) et très forte (Parc National d'Al Hoceima).

En termes d'orientation de gestion, le Parc National d'Al Hoceima a été officiellement créé en 2004 justifié par un certain nombre de démarches et d'études entreprises jusque là, notamment les missions de prospection menées par BUTURE/SETAME de 1983 à 1985, les premières propositions pour le Plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc National d'Al Hoceima (1990) de la part du METAP/Plan Bleu et SECA, l'enquête publique de 1992 qui a porté à une série d'observations formulées par les Conseils de Commune, représentants de la population concernée par le Projet de création du PNAH, le Plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc National d'Al Hoceima (nouvelle édition 1993) METAP/Plan Bleu – SECA: le plan de zonage et les alternatives ayant été remaniés par rapport à l'édition antérieure et enfin le processus d'élaboration du plan de gestion de la partie marine du PNAH entamé en 2002 et achevé en 2004. L'acquis le plus récent pour le PNAH est son inscription dans la liste des ASPIM lors de la réunion des points focaux à Malte en juin 2009, renforçant ainsi sa reconnaissance au niveau international. Il est important pour ce Parc National de lui accorder le rayonnement qu'il mérite. Deux plans de gestion en rapport avec le domaine marin ont été réalisés à ce jour, la mise en œuvre est malgré tout restée très timide. Aussi est-il nécessaire d'adopter la démarche nécessaire pour initier le processus de gestion, d'actualiser le plan de gestion des espaces marins et côtiers de ce Parc National, de redémarrer le dispositif de concertation inter-institutionnelle en vue d'une entente sur la distribution des responsabilités de chaque institution (en relation avec la gestion de la partie marine), et d'associer dans un second temps le reste des parties prenantes en vue de planifier et d'exécuter, sur la base du plan de gestion, les actions urgentes et „facilitatrices" ne nécessitant pas l'allocation de budgets supplémentaires émanant traditionnellement de fonds „projets" et par la mise en exécution de ces actions. Une mobilisation des comités *ad hoc*, tels que décrits dans les documents de gestion devra se faire, notamment et dans un premier temps, pour réfléchir à la durabilité et à l'efficacité du processus de gestion du PNAH. Une recherche active de fonds auprès de bailleurs ou de mécènes pourra être engagée rapidement sur la base de requêtes pouvant être rédigées à partir des informations (diagnostic, stratégie, plan d'action,

évaluations) figurant dans les différents documents réalisés à ce jour (plans de gestion et fiche ASPIM). L'obtention de tels financements servira à l'exécution des actions conservatoires et de développement.

Le classement du site du cirque de Jebha comme SIBE de rang 3 est conforté voire rehaussé par les résultats du diagnostic du milieu marin qui a permis de constater l'extraordinaire richesse biologique du domaine marin adjacent, notamment par la présence d'habitats méditerranéens protégés et d'un nombre conséquent d'espèces patrimoniales. Ceci justifie l'établissement d'une aire protégée, en tant que réserve naturelle s'étendant sur un linéaire côtier de 4 km et 150 ha de surface, sur l'espace marin et sur l'espace terrestre adjacent. Cette aire protégée de petite dimension et aux enjeux simplifiés pourra être un exemple pédagogique en vue d'un essaimage du concept sur d'autres espaces plus importants présentant des problématiques plus compliquées. Un plan de gestion détaillé est donc proposé pour le Cirque de Jebha.

La zone marine du Rif central *sensu lato*, à l'exception des enclaves disposant d'un statut de protection spécial (PNAH et proposition d'une réserve naturelle sur le cirque de Jebha), sera quant à elle instituée en totalité en Zone Marine de Gestion des Ressources Naturelles. Cette zone s'étend sur un linéaire côtier de 86 km et une surface de 45.500 ha est adjacente à un espace côtier présentant une richesse patrimoniale indéniable, mais qui se caractérise également par une vulnérabilité notoire tant en ce qui concerne le développement social et économique qu'au plan naturel et culturel. Elle devra faire l'objet d'une gestion durable adoptant le principe de précaution. Il est préconisé d'y adopter des dispositifs de gouvernance participatifs afin de faire face aux multiples enjeux parfois antagonistes dont cette zone fait l'objet.

Annexe 4:
Résumé de l'activité thématique: Tourisme durable
(par M. Menioui et N. Zine)

Introduction

Le présent rapport de synthèse concerne l'activité thématique „Tourisme durable". Il reprend les éléments saillants du diagnostic, des scénarios et les recommandations issues des ateliers.

1. Eléments saillants du diagnostic

1.1 Présentation de la zone du projet

Le tronçon de littoral choisi au Maroc comme zone d'action du PAC se situe au pied du Rif central, entre le cours de l'oued Laou à l'ouest et le cours de l'oued Nekor à l'est, soit dans le territoire des deux provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima.

1.2 Composante physico-écologique

Géomorphologie

La province d'Al Hoceima est une zone montagneuse située au pied de la partie la plus accidentée de la chaîne du Rif. Sa partie marine, également fort accidentée, se caractérise par de hautes falaises descendant en pentes fortes vers la mer et s'y prolongeant en reliefs abruptes sous l'eau. Les replats en bord de mer y sont généralement rares, surtout aux niveaux des petites plaines aux embouchures des oueds, dans des plages souvent très étroites de sable grossier ou de gravier.

La Province de Chefchaouen, caractérisée par ses reliefs, se situe sur la chaîne rifaine où les montagnes, d'une structure géologique relativement récente, sont formées de couches siliceuses et calcaires très accidentées avec des sommets dépassant parfois les 2.000 m (Jbel Lakraa 2.159 m et Jbel Tissouka 2.122 m à Bab Taza ainsi que Jbel Tizirane 2.106 m à Bab Berred).

Climat

Le climat de la région d'Al Hoceima est de type méditerranéen, conditionné par la présence de la chaîne du Rif qui constitue une barrière et qui intercepte les perturbations en provenance de NW et du SW.

Dans la Province de Chefchaouen, on distingue trois variétés de climat:

- La zone montagneuse au climat méditerranéen, pluvieux et froid en hiver et doux en été. Les précipitations y sont les plus importantes et varient entre 800 et 1.400 mm/an atteignant parfois 2.000 mm/an avec des chutes de neige;
- Un climat semi-aride qui domine la zone côtière avec des précipitations qui varient entre 300 et 400 mm/an;
- La zone Sud-Est caractérisée par un climat humide en hiver et sec en été avec des précipitations oscillant entre 900 et 1.300 mm/an.

Risques naturels

La région d'Al Hoceima est une zone instable où les risques de tremblements de terres sont quasi-permanents en raison de la présence des failles de Jebha et de Nekor. De nombreux autres éléments géologiques, morphologiques et climatiques augmentent l'instabilité de cette zone dont: pente forte,

formations lithologiques tendres, action de la houle et des vagues, action dissolvante des eaux de pluie, étroitesse (ou inexistence) du cordon littoral…

Des glissements de plusieurs centaines de mètres de longueur s'observent le long de la côte où des parties entières de versants atterrissent dans la mer; c'est pourquoi le tracé actuel de la route subit, chaque année, des coupures plus ou moins longues (de quelques heures à plusieurs semaines).

Biodiversité et habitats

L'une des principales caractéristiques de la biodiversité du Rif est son taux élevé d'espèces endémiques en plus d'un important cortège de formes de vie rares ou menacées donnant à la région une valeur écologique particulière. Cette biodiversité reste, malgré les efforts consentis, très mal connue dans la zone, mais montre dans tous les cas, une grande richesse en espèces. C'est le cas des Bokoyas, des massifs montagneux de Tazaout, Tissouka, Lakraa, Kobba Abad, Tizirane, Kharbouch, etc. Ceci en fait une zone écologique à part, un modèle de biodiversité d'une grande importance environnementale et esthétique où l'on trouve les plus belles forêts du Maroc.

En ce qui concerne les habitats de valeur particulière et de paysages, on y rencontre toutes les variantes: des zones humides, en particulier côtières et peu profondes; des falaises, des plages et des îlots, surtout dans la région des Bokoyas; de fonds marins riches en frayères et en habitats; des forêts denses et matorrals, avec une flore et une faune présentant un fort taux d'endémisme; le Parc National d'Al Hoceima; le Parc National de Talassemtane; la Réserve botanique de Talassemtane; la côte Rhomara; le Cirque de Jebha; et la Réserve de Biosphère transcontinentale.

La zone comporte également un patrimoine culturel et historique important dont: Badis, Torrés de Alcala, des traces humaines d'il y a plus de 100.000 ans, Targha, Bou Hamed (Stehat), Taghassa (TIGISAS) (Cf. Activité Sites culturels historiques).

Facteurs de pression sur l'écosystème naturel

- les exploitations abusives de la matière végétale;
- le défrichement et les mises en cultures;
- le surpâturage;
- les incendies du patrimoine forestier;
- les explosifs utilisés par les pêcheurs;
- la chasse sous-marine avec les bouteilles de plongée;
- le chalutage illégal jusqu'à 10 m de profondeur;
- l'utilisation des produits toxiques (sulfate de cuivre (CuSO4) pour la pêche;
- l'utilisation de filets maillants dérivants par la flotte.

1.3 Composante physico-infrastructurelle

Transport et communication

Parmi les principales infrastructures de la zone PAC en terme de transport et de communication, il ya:

- Le port d'Al Hoceima qui à un rôle notable dans le désenclavement de la zone;
- Le port de Cala Iris affecté à la pêche artisanale, côtière et, partiellement, de plaisance;
- Le port de Jebha situé à 133 km de Chefchaouen et 136 km de Tétouan. C'est un port de plaisance mais aussi de pêche.
- Plages à Chefchaouen dont celles d'Amtar – Chemaala – Jenane Niche – Kaasrass – Sidi Yahya Aarab – Stehat – Targha – Zaouia, etc: de belles plages qui sont tout d'abord des voies de communication vers la mer;

- Plages à Al Hoceima dont celles de Torres, Bade, Boussekour, Sabadilla, Quémondo, Cala Bonito, Espalmadéro, Sfiha, Souani et Tala Youssef. Certains sites sont aménagés et d'autres non;
- Aéroports: la région d'Al Hoceima domicilie à son extrémité Est un aéroport de catégorie internationale – Charif Al Idrissi, qui bénéficie d'une capacité air trafic de 3B 727 et peut admettre des B 737;
- Rocade méditerranéenne, correspondant à une importante réalisation ayant permis le désenclavement de toute la région du Nord;
- Routes nationales: N2-N16-N8;
- Route régionales: R 610-R 509;
- Routes provinciales: p5209-p5207-p5205-p5205-p5211;
- La télécommunication est défavorisée en ce qui concerne la densité des équipements par abonnés ceci est dû à la part importante de la population rurale de la région. A l'exception de la commune urbaine d'Al Hoceima, on remarque le bas degré des équipements téléphoniques en milieu rural, soit 0,2 à 2,4 abonnés pour 100 habitants.

Santé publique

La structure d'équipement de santé reste toujours en deçà des besoins de la population, la province d'Al Hoceima ne dispose que d'un hôpital provincial et trois hôpitaux locaux avec une capacité de 413 lits et une densité de 1.017 personnes par lit. La Province de Chefchaouen dispose d'équipements sanitaires importants quoique ceux-ci ne permettent pas la couverture de toutes les localités.

Education

L'essentiel de la population en phase d'éducation est très jeune pour les deux provinces avec un taux élevé supérieur à 50% des analphabètes.

Niveau d'étude	**Al Hoceima**	**Chefchaouen**
Néant	51,4	55,4
Préscolaire	4,5	8,5
Primaire	26,4	22,6
Collégial	9,9	8,0
Secondaire	4,8	3,4
Supérieur	2,9	2,0
Total	**100,0**	**100,0**

% de la population âgée de 10 ans et plus selon le niveau (Source: APDN)

Energie

Le potentiel de production d'énergie est plus important à Chefchaouen qu'à Al Hoceima vu que Chefchaouen dispose de stations de production d'électricité alors qu'Al Hoceima est directement liée au réseau national.

Eau potable

Les potentialités de production d'eau potable sont bien plus importantes à Chefchaouen.

Eau potable	**Al Hoceima**	**Chefchaouen**
Production d'eau superficielle	4.016.000 m^3	23.365 m^3
Demande en eau	3,1 Mm^3	9,1 Mm^3

Production et demande en eau (Source: ONEP)

Eaux usées

Les modes d'évacuation des eaux usées dans la région du PAC sont caractérisés par un taux élevé de rejets dans le réseau public. Pour la ville d'Al Hoceima, le système intégré d'interception, de relevage et d'évacuation des eaux usées est opérationnel. La municipalité d'Al Hoceima est dotée d'une STEP opérationnelle à boues activées dont l'extension est prévue dans le cadre du PNA. Les deux communes Bni Bouayach et Imzouren disposent d'une STEP commune à lagunage naturel mise en service en 2007. De même, les travaux de la STEP de la commune de Targuist ont été achevés en 2008. Pour Chefchaouen, les STEP et les réseaux seront réalisés en 2012 pour Stehat et Amtar.

Déchets solides

A Al Hoceima, environ 3.200 tonnes par an de déchets, soit un ratio de génération de déchets solides moyen de 0,77 kg /hab /j. Les ordures ménagères représentent plus de 80% des déchets solides produits.

A Chefchaouen, environ 9.417 tonnes/an de déchets sont produits, mais la moyenne produite annuellement par chacun des habitants n'est pas, pour autant, moindre (0,6 Kg/hab/j). On estime la production de la province de Chefchaouen à une trentaine de tonnes par jour.

Les déchets des hôpitaux sont estimés à quelques 38 tonnes à Chefchaouen et près de 200 tonnes à Al Hoceima.

Qualité de l'air et nuisances sonores

Dans toute la partie centrale de la Méditerranée marocaine, cette nuisance peut être considérée comme négligeable, même en saison estivale. Il importe de signaler qu'un Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air (RENSQA) a été créé par le DE à l'échelle du Royaume et que ce dernier projette de développer ses activités dans différentes régions du pays.

Un autre programme relatif à la surveillance de la qualité de l'air „Qualit'Air" est développé par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement en collaboration avec les départements concernés, en particulier les Communes.

La pollution sonore est également presque inexistante et manifeste une apparition timide en haute saison (juillet-août).

1.4 Composante socio-économique

A – Composante sociale

Pour Al Hoceima: La population de la Province a été évaluée d'après le RGPH 2004 à 394.512 habitants. La densité moyenne est de 105,5 Km^2. Cette population est relativement jeune, puisque 49,2% ont moins de 19 ans et se compose de 48,3% d'hommes et 51,7%.

Les deux tiers de la population vit dans le monde rural: soit 300.000 habitants contre 100.000 habitants dans l'urbain.

L'occupation du sol est dominée par l'agriculture (51%) et la forêt (21%).

La population totale des communes littorales d'Al Hoceima est estimée en 2004 à 110.000 habitants sur un territoire de 783 Km^2. La densité moyenne est de 191 habitants au km^2.

Le taux d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus est estimé à 52% avec une nette différence entre le sexe masculin (38,7%) et le sexe féminin (67,8%). La quasi-totalité des femmes rurales est analphabète (SDAULMC, 2005).

Pour Chefchaouen: La population de la Province s'élevait à 524.602 habitants, selon le RGPH de 2004, vivant sur une superficie totale de 4.350 km^2 et avec une densité moyenne de 120,59 habitants par km^2. 89,56% de la population vit en milieu rural.

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est de 28,3% en milieu urbain contre 59% en milieu rural.

B – Composante économique

B.1 Infrastructures et ressources humaines en matière de tourisme

Potentialités touristiques

Avec un littoral de plus de 70 km de côtes et une température de l'eau qui permet la baignade 5 mois par an, la région d'Al Hoceima recèle des sites balnéaires diversifiés (criques, plages de sable fin et falaises) et dont l'un des plus attrayants reste celui de Cala Iris. Les autres, non moins importants, sont: les plages de Torrés, Badés, Boussekour, Sabadilla, Quémado, Cala Bonita, Espalmadéro, Sfiha, Souani et Tala Youssef.

Dans la région de Chefchaouen, on recense les plages d'Amtar – Chemaala – Jenane Niche – Kaasrass – Sidi Yahya Aarab – Stehat – Targha – Zaouia, etc. Cette destination comporte également de nombreux **sites ruraux** offrant une trilogie montagne – forêt – mer correspondant à un cadre environnemental exceptionnel propice au développement de produits touristiques écologiques, spéléologiques et de montagne. On peut aussi y pratiquer la chasse et la pêche sportive. Les sites culturels ne sont pas rares non plus et on y trouve un patrimoine culturel, historique et archéologique riche et diversifié. L'artisanat local constitue un pôle d'attraction caractérisé par la poterie féminine, la vannerie et le tissage traditionnel. La production des 4.000 entreprises artisanales y est économiquement importante.

Les sites culturels sont également nombreux dont ceux de Targha, Bou hamed (Stehat), Taghassa (Tigisas), Jebha: El Jabha, Gharuzim, etc., sans parler d'un patrimoine naturel important correspondant, entre autres à:

- la source de Ras El Maa (à 3 km de la ville de Chefchaouen);
- l'ancienne médina avec la kasba;
- les cascades et la mosquée de Cherafat;
- la forêt de Talassemtane;
- la grotte de Toughoubit.

Les caractéristiques naturelles, historiques et humaines de la région ont permis à cette population de préserver un certain nombre de spécificités culturelles et des traditions patrimoniales, vestimentaires et festivalières riches et variées.

Infrastructures touristiques

A Al Hoceima, la capacité hôtelière est de:

- 7 hôtels (pas plus de 4 étoiles) classés;
- 1 résidence touristique munie de 20 bungalows (village d'accueil touristique);
- 2 campings;
- hôtels non classés.

La région comporte 6 agences de voyages et 2 agences de location de voitures. La capacité hôtelière actuelle est de 2.450 lits.

Pour Chefchaouen, les infrastructures touristiques se composent de:

- 4 hôtels classés comprenant 175 chambres et 337 lits;
- 27 hôtels non classés équipés de 295 chambres et 501 lits;
- 1 camping municipal équipé s'étendant sur 23.800 m^2.

Ressources humaines en matière d'hôtellerie et tourisme

Al Hoceima dispose d'un institut spécialisé en hôtellerie et tourisme ayant une capacité d'accueil de 600 stagiaires qui offre 9 filières de formation dans les niveaux technicien spécialisé et qualification, destinées à satisfaire les besoins des unités installées dans la région. La première promotion de cet institut a été diplômée en 2008.

B.2 Autres composantes économiques

A Al Hoceima comme à Chefchaouen, l'économie locale/régionale est essentiellement basée sur les activités primaires:

Agriculture

Pour la ville d'Al Hoceima, en agriculture, les céréales dominent en production (892.000 tonnes) et en superficie cultivée (80.000 ha). Le cheptel compte 45% d'ovins (409.000), 35% de caprins et 20% de bovins (131.000 bovins). Ceci est également le cas pour la province de Chefchaouen où la céréaliculture occupe 45% de l'agriculture par contre l'élevage est essentiellement caprin avec près de 260.000 têtes, suivi des ovins 70.000 têtes et des bovins (54.000 têtes).

Pêche

La pêche joue un rôle important dans la province d'Al Hoceima qui bénéficie d'une façade maritime de 72 km. La quasi-totalité des produits de cette activité est destinée à la consommation, les unités industrielles de transformation n'absorbent que 3,3% de ce produit.

La Province de Chefchaouen bénéficie d'une longue côte méditerranéenne de plus de 120 km allant de Kaaasras (commune rurale Tizgane) jusqu'à la commune rurale de M'tioua à la frontière de la Province d'Al Hoceima. Cependant, les équipements se rapportant au secteur de la pêche restent très insuffisants.

Ressources forestières

La Province de Chefchaouen dispose d'un domaine forestier important qui s'étend sur 175.000 ha soit 41% environ de la superficie totale de la Province contre 21% dans la province d'Al Hoceima. La forêt rifaine se caractérise par la variété des essences qui la composent et dont les principales sont: le chêne-liège, le sapin, le cèdre et le pin maritime.

Il est à signaler que l'unique massif de sapins „Abies pinsapo" existant dans le continent africain est cantonné dans la province de Chefchaouen. Ce sont les sapinières de Talassemtane et Tazoute occupant une superficie globale de 4.000 hectares environ.

L'industrie

L'industrie occupe un rang secondaire dans l'économie de la région. Dans la province d'Al Hoceima, cette activité reste dominée par le secteur agro-alimentaire.

Pour la province de Chefchaouen, le secteur industriel demeure très faible malgré les potentialités importantes qui se rapportent aux moyens humains disponibles ainsi qu'aux ressources naturelles qui peuvent être transformées dans plusieurs domaines tels ceux de la forêt, des plantations fruitières, de la production animale et des minéraux. Actuellement, la Province dispose seulement de quelques unités productives dans les domaines de la filature et de tissage, de l'huilerie moderne au Caïdat de Brikcha, de champignons, etc.

Artisanat

La vocation touristique des régions du nord et plus particulièrement de la Province de Chefchaouen y fait de l'artisanat un des principaux secteurs de l'activité économique et du développement social. De même,

cet artisanat constitue un patrimoine culturel et artistique dont l'authenticité, la valeur et l'originalité sont préservées d'une génération à l'autre.

Le secteur de l'artisanat, mieux développé à Chefchaouen, compte 26 coopératives dont le capital est de 390.600,00 DH et le nombre de leurs adhérents 619 artisans.

1.5 Composante politico-gestionnaire

A – Capacités locales pour la gestion du tourisme: Questions institutionnelles

Les différentes parties pouvant être concernées par le projet „PAC" sont:

- Secteurs public et semi-public:
  - Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
  - Département de l'Environnement
  - Département de l'Aménagement du Territoire
  - Département des Pêches Maritimes
  - Département de l'Equipement
  - HCEFLCD
  - Département de l'Industrie et du Commerce
  - Direction Générale des Collectivités Locales
  - Office National de l'Eau Potable
  - Office National des Aéroports
  - Agence Nationale des Ports
  - Agence du Bassin Hydraulique de Moulouya
  - Agence pour la Promotion et le Développement du Nord
  - Agences Urbaines
  - Directions et Délégations Provinciales des départements concernés
  - Provinces et Communes
  - Médias Radio Télévision Marocaine (Ministère de la Communication)
- Secteur privé:
  - CGEM
  - Société délégataire d'assainissement (assainissement solide: SEGDEMA-Al Hoceima)
  - Régie Autonome de Distribution d'Electricité

Tissu associatif: correspondant à des ONG nombreuses et très dynamiques.

Organismes internationaux: parmi lesquels de nombreuses institutions internationales (agences de coopération internationale de certains pays européens, bailleurs de fonds et partenaires de développement, organismes internationaux de l'ONU, etc.).

Institutions interministérielles de consultation dont:

- La Commission du Littoral
- Le Conseil National de 1'Environnement
- Le Comité National et les comités régionaux, des Etudes d'Impact sur l'Environnement
- Le Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique
- Le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat
- Le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire
- Le Comité National de la Biodiversité
- Le Comité National des Zones Humides

B– Instruments de gestion environnementale

B.1 Aspects législatifs et réglementaires

Parmi les principaux textes pouvant servir de support pour la protection de l'environnement côtier, il y a:

- La loi 10-95 sur l'Eau;
- La loi 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement;
- La loi 12-03 relative aux études d'impacts sur l'environnement;
- La loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination;
- Projet de loi relative à la protection et à la mise en valeur du littoral;
- Projet de loi relatif à l'organisation des aires protégées au Maroc;
- Décret fixant les normes de qualité de l'air et les modalités d'installations des réseaux de surveillance;
- Projet de décret fixant les valeurs limites des émissions polluantes dans l'air émanant de sources de pollution fixes et les modalités de contrôle de ces émissions.

B.2 Aspects financiers

Les instruments fiscaux

- Les taxes dont
  - La taxe d'édilité
  - La taxe additionnelle à la redevance pour licence de pêche en mer
  - La taxe de séjours
- Les redevances
  - La redevance pour licence de pêche en mer
  - Les redevances de rejet d'eaux usées
  - La redevance d'eau d'irrigation
  - La redevance d'assainissement
  - Les taxes de déversement de déchets industriels
- Les instruments financiers dont
  - Fonds de Dépollution Industriel (FODEP)
  - Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement
  - Prix Hassan II pour l'environnement
- Conventions et protocoles internationaux
  - Ce sont des accords qui engagent le Maroc dans des politiques de protection de l'environnement.
- Actions de coopération – de nombreux accords de coopération lie le Royaume à certains organismes internationaux dont:
  - Projet de Coopération avec le gouvernement Andalous: pour l'élaboration d'une Agenda 21 locale, un plan de gestion des déchets solides et l'amélioration de la qualité des plages pour la ville d'Al Hoceima;
  - Projet CAR/PAP: Etude de la cartographie et de contrôle des processus de l'érosion et de la désertification dans le bassin versant de Bni Boufrah;
  - Programme MEDPOL: Ce programme inscrit dans le cadre du plan d'action pour la méditerranée(PAM) vise la surveillance et l'évaluation de la pollution d'origine tellurique en méditerranée;
  - Projet FEM/PASMed: pour la détermination d'actions prioritaires et pour la mise en œuvre d'un programme d'action stratégique méditerranéen pour l'amélioration de la qualité du milieu marin et l'adoption des mesures d'approche et de priorité;
  - Rapport annuel sur la qualité et l'hygiène des plages.

C – Programmes de développement

La région PAC abrite un grand nombre de programmes de développement dont les plus importants sont:

- Développement Touristique de la Province d'Al Hoceima qui s'articule autour de:
  - Développement des centres urbains;
  - Renforcement des infrastructures routières;
  - Renforcement de la capacité touristique.

- Projet de la nouvelle zone touristique Cala Iris sur une superficie de 339 ha sur le littoral méditerranéen à 80 km de la ville d'Al Hoceima au Nord Est du Maroc.
- Projets à caractères socio-culturels, transport, télécommunications réalisés ou en cours de réalisation dans la région d'Al Hoceima

A Chefchaouen

L'un des principaux objectifs des études menées dans la région centre rifaine y compris le SDAULMC (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Littoral Méditerranéen Central du Maroc) réalisé en 2005 est de sortir la région de Chefchaouen de son isolement aussi bien social, économique, qu'infrastructurel. Il propose la création, sur les 25 ans à venir, de trois pôles de développement:

- **Le pôle I**, situé à l'ouest de l'unité d'aménagement, regroupe Kaa asras, Targha et la zone comprise entre les deux centres formant ainsi une entité urbaine et touristique homogène. Il aura pour vocation de renforcer l'attrait du tourisme national par la diversité de l'offre en structures d'hébergement et zones d'acceuil. Il permettera également, par les zones d'extension réservées à l'habitat et aux équipements, de constituer un centre relais pour la population rurale de l'arrière pays.
- **Le pôle II**, formé par Stehat, actuel centre estival de Chefchaouen, le centre de Bou Hamed (centre rural) et la plage de Chemaala. L'ensemble est relié en partie à la RN 414 bordée par de l'habitat dispersé et quelques villages ruraux. L'objectif étant de structurer cette future conurbation.
- **Le pôle III**, formé par le Centre de Jebha, qui devrait par les aménagements proposés ainsi que le niveau élevé des équipements projetés, constituer le deuxième centre urbain de la province de Chefchaouen et devenir une petite ville à double vocation urbaine et touristique.

2. Scénarios

L'élaboration d'un scénario de base et de scénarios alternatifs pour le développement du tourisme durable dans la région du PAC s'est appuyée essentiellement sur un diagnostic détaillé de la capacité environnementale d'accueil touristique de la zone destination. C'est une analyse qui a permis de fournir les éléments fondamentaux pour la mise en place d'un scénario de base correspondant à la situation actuelle. Ils s'en est suivi l'organisation d'un atelier lors duquel trois groupes ont été constitués et trois scénarios alternatifs prioritaires ont été suggérés:

- Un scénario alternatif favorisant le développement intensif;
- Le second scénario propose un tourisme durable fondé sur la valorisation de l'identité locale;
- Le troisième suggère que le tourisme pour qu'il soit durable doit s'appuyer sur la conservation du patrimoine naturel.

Pour chacun de ces scénarios alternatifs, un certain nombre d'éléments stratégiques a été proposé et qui constituent autant d'éléments constitutifs dudit scénario. Pour le scénario „Développement intensif", par exemple, ce dernier devrait être fondé, selon les résultats de l'atelier participatif, sur la lutte contre la corruption, la lutte contre la criminalité, etc.

Pour traduire l'ensemble de ces éléments en scénario, ces derniers ont été regroupés, selon leurs affinités en axes prioritaires, développés par la suite et doté d'indicateurs adéquats.

3. Recommandations

Le processus de la mise en œuvre du projet „PAC", un processus participatif, coordonné par le Département de l'Environnement, mais auquel ont été conviés tous les acteurs concernés par le développement du tourisme dans la région nord centrale du Royaume. De la réalisation de ces deux projets, il a été recommandé:

- D'élaborer des stratégies participatives dans le domaine du tourisme durable pour d'autres régions du Maroc;

- Faire engager le Département du Tourisme dans la gestion des projets pour l'élaboration des stratégies et des actions dans le domine du tourisme durable et dans l'évaluation de ses différents produits;
- Certains projets de développement durable du tourisme ont suscité et suscitent beaucoup d'espoirs, surtout de la part de la population locale des communes et des ONG, mais il est certain qu'au terme de ce projet les réalisations concrètes dans la phase après-projet se sont programmées. Il est ainsi recommandé de ne pas laisser en suspens ces actions;
- Après la mise en place et en œuvre d'une *expérience nouvelle et modèle* pour le développement du tourisme durable, il est recommandé d'extrapoler et généraliser ces expériences à d'autres zones côtières du pays;
- L'élaboration d'une première analyse diagnostique et stratégique sur tout ce qui concerne le tourisme dans les régions d'Al Hoceima et de Chefchaouen et dans la zone PAC est une opportunité pour la mise en valeur des multiples potentialités naturelles, historiques et socioculturelles dont jouit la zone considérée;
- Le Maroc, de par sa stratégie de développement humain et son projet de charte sur l'environnement, donne une importance capitale à l'environnement et, de nos jours, tout programme de développement doit tenir compte de cette composante si vitale qu'est l'"environnement". D'autre part, le Royaume ambitionne, à travers sa „Vision 2020" de faire du tourisme l'un des moteurs et un levier pour un développement harmonieux du pays;
- Le Maroc, à travers ses multiples accords régionaux et internationaux de coopération, doit viser un renforcement de ses capacités scientifiques, techniques, technologiques et socio-économiques et ce à travers le transfert de technologies et de savoir-faire;
- La labellisation proposée dans le cadre du projet „Destinations" (labellisation européenne) doit être encouragée. C'est un nouveau système de labellisation qui permettrait aux structures hôtelières implantées sur le sol marocain, de satisfaire une clientèle plus exigeante en matière d'environnement et de ce fait, contribuer à une gestion plus rationnelle des ressources nationales.

Annexe 5: Analyse de durabilité

(par L. Aït Brahim & S. Grimes)

Tableaux des indicateurs de durabilité (Situation 2006)

Tableau 1: Indicateurs – Economie de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2006	Echelle de durabilité	Valeurs 2006	Echelle de durabilité
ECONOMIE								
1	Quantité de pêche	Tonne X 1.000	35	6	2,096	1	12,0	3
2	Valeur globale des produits de la pêche[1]	Millions DH	250	30	8,63	1	83,2	3
3	Nombre d'arrivées de touristes	X 1.000	100	40	41,924	4	47,8	3
4	Nombre de nuitées	X 1.000	1.000	150	182,5	3	171,2	3
5	Durée moyenne du séjour de tous les touristes[2]	Ratio	10	4	4,35	3	3,58	2
6	Durée de la saison touristique[3]	Mois	6	3	2,5	2	2,5	2

Tableau 2: Indicateurs – Environnement de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2006	Echelle de durabilité	Valeurs 2006	Echelle de durabilité
ENVIRONNEMENT								
7	Couverture forestière	%	80	30	52	4	34,43	3
8	Qualité des eaux de baignade[4]	Classe	A	B	A	4	A	3
9	Linéaire côtier interdit à la baignade	%	10	0	0	4	0	4
10	Erosion côtière (recul trait côte)[5]	m/an	-0,25	-0,15	-0,54[6] à -2[7]	7	-0,5[8] à -3[9]	7
11	Taux d'accès à l'eau potable	%	100	70	49,6	2	33,7	1
12	% de raccordement au réseau d'assainissement en zone urbaine	%	100	75	80	3	75.3	3
13	% des eaux usées traitées[10]	%	100	50	0	1	80	4
14	% des déchets collectés	%	100	65	65	3	90	5
15	Déchets collectés et recyclés	%	60	10	2	1	0	1
16	Taux d'urbanisation	%	60	20	10	1	31,6	3
17	Espèces marines sensibles	Nombre	30	15	19	3	24	4
18	Score pondéré des sites marins	Score	90	22,5	32	3	58	4
19	Habitats sensibles	Nombre	25	10	6	2	11	3
20	Score pondéré d'habitats sensibles	Score	75	15	15	2	30	3

1 Calculée sur la base des recettes totales de tous les débarquement de la pêche toutes espèces confondues et toutes saisons.
2 Étrangers et nationaux.
3 Sur la base d'une estimation d'experts.
4 Normes marocaines de surveillance de la qualité des eaux de baignade NM 03.7.200 (Catégorie A: Bonne qualité pour la baignade (conforme); Catégorie B: Qualité moyenne pour la baignade (conforme); Catégorie C: Momentanément polluée (Non conforme); Catégorie D: Polluée (Non conforme).
5 Engraissement de 0.5 à 1.5 m/an les autres plages d'Al Hoceima (Nachite, données personnelles, 2008).
6 Estimation réalisée pour la plage de Stehat de 1994 à 2002 (Meklach, 2002).
7 Estimation réalisée à Tizgane (El Moutchou et *al.*, 2003).
8 Estimation réalisée pour la plage de Torrès (Bni Boufrah).
9 Estimation réalisée à l'Est de Souani (Al Hoceima).
10 Capacité de la station de traitement d'Al Hoceima 12.000 m^3/jour, volume d'eaux usées produit par jour: 8493 m^3/jour.

Tableau 3: Indicateurs Socio-culturels et de gouvernance de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2006	Echelle de durabilité	Valeurs 2006	Echelle de durabilité
SOCIO-CULTURELS								
21	Emigration internationale population locale	%	20	5	7,6	3	9,8	3
22	Emigration interne	%	20	5	5,3	3	7,9	4
23	Taux de littoralisation	%	50	25	13,3	2	49,8	4
24	Linéaire côtier urbanisé	Km	20	04	02	2	13	5
25	Densité de la population	Nb/km²	1.000	100	101	3	106	3
26	Taux d'accroissement de la population urbaine	%	3,6	1	1,7	4	1.17	3
27	IDH[11]	Sans unité	0,9	0,6	0,336	2	0,74	5
28	TOETC[12]	%	60	35	7	1	34[13]	2
GOUVERNANCE								
29	Nombre de projets environnementaux	1	300	150	50	2	70	2

[11] L'IDH (Indicateur de Développement Humain) est la moyenne arithmétique des trois indices calculés: IDH = 1/3 (I.E.V) + 1/3 (I.N.I.) + 1/3 (I.N.V), la moyenne nationale est de 0,642.

[12] TOETC=Taux d'occupation établissements touristiques classés.

[13] Valeur pour la région Taza-Al Hoceima-Taounate.

Tableaux des indicateurs de durabilité (Scénario tendanciel 2020)

Tableau 1: Indicateurs – Economie de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2020	Echelle de durabilité	Valeurs 2020	Echelle de durabilité
ECONOMIE								
1	Quantité de pêche	Tonne X 1.000	35	6	4,19	1	18	3
2	Valeur globale des produits de la pêche[14]	Millions DH	250	30	41,52	3	120	4
3	Nombre d'arrivées de touristes	X 1.000	100	40	52 X20%	4	62 X 30%	4
4	Nombre de nuitées	X 1.000	1.000	150	273X2	4	372 X2	4
5	Durée moyenne du séjour des touristes[15]	Ratio	10	4	5,25	4	6	4
6	Durée de la saison touristique[16]	Mois	6	3	3	3	3	3

Tableau 2: Indicateurs – Environnement de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2020	Echelle de durabilité	Valeurs 2020	Echelle de durabilité
ENVIRONNEMENT								
7	Couverture forestière	%	80	30	42	3	27	2
8	Qualité des eaux de baignade[17]	Classe	A	B	B	3	B	3
9	Linéaire côtier interdit à la baignade	%	10	0	10	6	10	6
10	Erosion côtière (recul trait côte)[18]	m/an	- 0,25	- 0,15	-1 à -2	7	-1 à -3	7
11	Taux d'accès à l'eau potable	%	100	70	65	3	60	3
12	% de raccordement au réseau d'assainissement en zone urbaine	%	100	75	90	4	83	3
13	% des eaux usées traitées[19]	%	100	50	25	2	35	2
14	% des déchets collectés	%	100	65	85	4	95	5
15	Déchets collectés et recyclés	%	60	10	5	1	5	1
16	Taux d'urbanisation	%	60	20	35	3	45	4
17	Espèces marines sensibles	Nombre	30	15	17	3	19	3
18	Score pondéré des sites marins	Score	90	22,5	28	3	48	4
19	Habitats sensibles	Nombre	25	10	5	2	8	3
20	Score pondéré d'habitats sensibles	Score	75	15	13	2	24	3

[14] Calculée sur la base des recettes totales de tous les débarquements de la pêche toutes espèces confondues et toutes saisons.

[15] Étrangers et nationaux.

[16] Sur la base d'une estimation d'experts.

[17] Normes marocaines de surveillance de la qualité des eaux de baignade NM 03.7.200 (Catégorie A: Bonne qualité pour la baignade (conforme); Catégorie B: Qualité moyenne pour la baignade (conforme); Catégorie C: Momentanément polluée (Non conforme); Catégorie D: Polluée (Non conforme).

[18] Engraissement de 0,5 à 1,5 m/an les autres plages d'Al Hoceima (Nachite, données personnelles, 2008).

[19] Capacité de la station de traitement d'Al Hoceima 12000 m^3/jour, volume d'eaux usées produit par jour: 8493 m^3/jour.

Tableau 3: Indicateurs Socio-culturels et de gouvernance de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2020	Echelle de durabilité	Valeurs 2020	Echelle de durabilité
SOCIO-CULTURELS								
21	Emigration internationale population locale	%	20	5	4,07	2	6	3
22	Emigration interne		20	5	8	3	10	4
23	Taux de littoralisation	%	50	25	19	2	55	5
24	Linéaire côtier urbanisé	km	12	04	04	3	19	7
25	Densité population	Nb/km²	1.000	100	110	3	200	4
26	Taux d'accroissement de la population urbaine	%	3,6	1	1,5	4	1,1	3
27	IDH[20]	Sans unité	0,9	0,6	0,6	3	0,8	5
28	TOETC[21]	%	60	35	25	2	40	3
GOUVERNANCE								
29	Nombre de projets environnementaux	1	300	150	160	3	200	3

[20] L'IDH (Indicateur de Développement Humain) est la moyenne arithmétique des trois indices calculés: IDH = 1/3 (I.E.V) + 1/3. (I.N.I.) + 1/3 (I.N.V), la moyenne nationale est de 0,642.

[21] TOETC=Taux d'occupation établissements touristiques classés.

Tableaux des indicateurs de durabilité (Scénario alternatif 2020)

Tableau 1: Indicateurs – Economie de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2020	Echelle de durabilité	Valeurs 2020	Echelle de durabilité
ECONOMIE								
1	Quantité de pêche	Tonne X 1.000	35	6	12	4	25	4
2	Valeur globale des produits de la pêche[22]	Millions DH	250	30	33,64	3	200	5
3	Nombre d'arrivées de touristes	X 1.000	100	40	80	5	80	5
4	Nombre de nuitées	X 1.000	1.000	150	600	5	800	4
5	Durée moyenne du séjour de tous les touristes[23]	Ratio	10	4	7,5	5	10	5
6	Durée de la saison touristique[24]	Mois	6	3	5	5	4,44	5

Tableau 2: Indicateurs – Environnement de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2020	Echelle de durabilité	Valeurs 2020	Echelle de durabilité
ENVIRONNEMENT								
7	Couverture forestière	%	80	30	54	4	50	4
8	Qualité des eaux de baignade[25]	Classe	A	B	A	4	A	4
9	Linéaire côtier interdit à la baignade	%	10	0	0	4	0	4
10	Erosion côtière (recul trait côte)[26]	m/an	- 0,25	- 0,15	- 0,2	4	- 0,20	4
11	Taux d'accès à l'eau potable	%	100	70	75	4	75%	4
12	% de raccordement au réseau d'assainissement en zone urbaine	%	100	75	90	4	90	4
13	% des eaux usées traitées	%	100	50	70	4	90	5
14	% des déchets collectés	%	100	65	90	5	95	5
15	Déchets collectés et recyclés	%	60	10	50	4	50	4
16	Taux d'urbanisation	%	60	20	45	4	45[27]	4
17	Espèces marines sensibles	Nombre	30	15	25	4	30	5
18	Score pondéré des sites marins	Score	90	22,5	42	4	75	4
19	Habitats sensibles	Nombre	25	10	12	3	22	4
20	Score pondéré d'habitats sensibles	Score	75	15	30	3	60	5

[22] Calculée sur la base des recettes totales de tous les débarquements de la pêche toutes espèces confondues et toutes saisons.

[23] Étrangers et nationaux.

[24] Sur la base d'une estimation d'experts.

[25] Normes marocaines de surveillance de la qualité des eaux de baignade NM 03.7.200 (Catégorie A: Bonne qualité pour la baignade (conforme); Catégorie B: Qualité moyenne pour la baignade (conforme); Catégorie C: Momentanément polluée (Non conforme); Catégorie D: Polluée (Non conforme).

[26] Engraissement de 0,5 à 1,5 m/an les autres plages d'Al Hoceima (Nachite, données personnelles, 2008).

[27] Taux national.

Tableau 3: Indicateurs Socio-culturels et de gouvernance de la durabilité de la zone du PAC

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2020	Echelle de durabilité	Valeurs 2020	Echelle de durabilité
SOCIO-CULTURELLES								
21	Emigration internationale population locale	%	20	5	10	4	10	4
22	Emigration interne	%	20	5	15	5	15	5
23	Taux de littoralisation	%	50	25	30	4	45	4
24	Linéaire côtier urbanisé	Km	12	04	3,5	2	15	6
25	Densité population	Nb/km²	1.000	100	120	3	140	3
26	Taux d'accroissement de la population urbaine	%	3,6	1	1,5	4	1,5	4
27	(IDH)[28]	Sans unité	0,9	0,6	0.7	4	0,8 et 0,9	6
28	TOETC[29]	%	60	35	50	4	50	4
GOUVERNANCE								
29	Nombre de projets environnementaux	1	300	150	300	5	300	5

[28] L'IDH (Indicateur de Développement Humain) est la moyenne arithmétique des trois indices calculés: IDH = 1/3 (I.E.V) + 1/3 (I.N.I.) + 1/3 (I.N.V), la moyenne nationale est de 0,642.

[29] TOETC=Taux d'occupation des établissements touristiques classés.

Annexe 6:
Propositions d'actions par domaine thématique

Tableau 1:

Actions: Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN)

Objectifs spécifiques	Propositions d'actions
PN 1 **Préservation et gestion intégrée des ressources en eau**	PN 1.1 Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau PN 1.2 Lutte contre la pollution des eaux PN 1.3 Optimisation de la mobilisation des ressources hydriques surtout celles de la Dorsale calcaire et des Bokoyas PN 1.4 Gestion conservatoire des eaux et des sols
PN 2 **Préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et ses habitats**	PN 2.1 Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers PN 2.2 Plan de gestion du pâturage (réduction de la pression du pâturage et limiter les risques d'incendie) PN 2.3. Plan de gestion de coupe de bois par les Eaux et forêts (Réglementation des permis) PN 2.4 Techniques de cultures sur pentes (baquettes de terre, terrasses...) PN 2.5 Reboisement et aménagement des massifs forestiers incendiés PN 2.6 Approfondissement des études sur les biotopes et les biocénoses marins. PN 2.7 Mise en place de réseaux de surveillance de la biodiversité (veille écologique) PN 2.8 Proposition les SIBE pour une figure de protection nationale et/ou internationale. PN 2.9 Plan de surveillance et de contrôle pour la lutte contre la pêche illicite
PN 3 **Lutte contre les risques naturels majeurs et les risques sanitaires**	PN 3.1 Etablissement d'un Plan d'action pour la gestion des risques pour le littoral (érosion, Inondations et CC, pollution) PN 3.2 Limitation de l'urbanisation et contrôle strict de l'extension urbanistique dans les zones vulnérables PN 3.3 Plan d'intervention urgente (exemple: en cas de pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants. PN 3.4 Programme d'aide à la sécurité maritime (formation, matériel, etc.) PN 3.5 Plan d'urgence pour l'assainissement liquide et solide du centre de Jebha PN 3.6 Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignades et des plans d'eau pour les loisirs nautiques PN 3.7 Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages

Tableau 2:

Actions: Préservation et Valorisation du patrimoine culturel historique (PC)

Objectifs spécifiques	Propositions d'actions
PC 1 **Valorisation du patrimoine historique**	PC 1.1 Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al- Hoceima PC 1.2 Restauration et réhabilitation du bastion d'Al Mazamma PC 1.3 Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central
PC 2 **Adaptation des outils de protection**	PC 2.1 Recensement périodique et établissement d'un inventaire actualisé du Patrimoine culturel PC 2.2 Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel PC 2.3 Création d'une Agence du Patrimoine
PC 3 **Promotion du patrimoine historique et culturel**	PC 3.1 Projet de signalisation et d'élaboration de dépliants, brochures et Guides sur les ressources de la région, ses monuments et son paysage PC 3.2 Production d'un DVD et d'un film de 5 minutes sur le patrimoine historique du PAC

Tableau 3:
Actions: Développement et durabilité de l'activité touristique (TD)

Objectifs spécifiques	Propositions d'actions
TD 1 **Valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel du littoral**	TD 1.1 Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région TD 1.2 Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité TD 1.3 Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région TD 1.4 Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable TD 1.5 Aménagement d'un mirador pour l'observation des dauphins TD 1.6 Création et extension de gîtes d'étape et gîtes de groupe labellisés autour d'une thématique forte (Ex: cirque de Jebha, montagne…)
TD 2 **Encadrement de tout équipement ou construction liés aux activités touristiques dans les sites sensibles**	TD 2.1 Elaboration des plans d'aménagement des Zones d'Expansion Touristique en tenant compte des capacités d'accueil et des impacts sur l'environnement TD 2.2 Mise en place d'un programme de protection et de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures) TD 2.3 Plan de gestion des activités de loisirs nautiques et de loisirs balnéaires

Tableau 4:
Actions: Pour un développement territorial équilibré et durable (DT)

Objectifs spécifiques	Propositions d'actions
DT 1 **Mise à niveau du territoire et maîtrise de l'urbanisation du littoral**	DT 1.1 Activation de la mise en application du Plan d'aménagement de Jebha DT 1.2 Délimitation et enregistrement du DPM et garantie de l'accès aux plages DT 1.3 Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les zones sensibles DT 1.4 Réhabilitation des infrastructures de base dans les communes littorales
DT 2 **Diversification des activités de la population rurale et amélioration de la production agricole**	DT 2.1 Développement de l'arboriculture comme alternative au cannabis DT 2.2 Valorisation des produits du terroir (séchage des fruits: figues, raisins…) DT 2.3 Valorisation des produits forestiers non ligneux DT 2.4 Développement et modernisation de l'apiculture DT 2.5 Programme de développement du tourisme rural / Formation de guides, de gestion de gîtes ruraux DT 2.6 Programme d'encadrement des activités agricoles féminines, en vue d'une amélioration des revenus DT 2.7 Programme d'aide à la constitution de groupements fonctionnels (coopératives, association,...) autour de petits projets générateurs de revenus
DT 3 **Appui à la production de la pêche artisanale**	DT 3.1 Mise en place d'un service d'entretien et de réparation des barques et des moteurs de hors-bord (surtout pour les communes de Takmout et Sidi Ftouh) DT 3.2 Etude pour une modernisation et une valorisation de la pêche artisanale DT 3.3 Activation du programme d'élargissement du port de Jebha
DT 4 **Diversification des sources de revenus de la communauté de pêche artisanale**	DT 4.1 Plan d'appui à la conversion vers des activités touristiques (tourisme de pêche, circuits de plongée sous-marine…)

Tableau 5:
Actions: Pour une meilleure gouvernance de la zone PAC (G)

Objectifs spécifiques	Propositions d'actions
G 1 **Renforcement des capacités des intervenants en matière de GIZC**	G 1.1 Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE G 1.2 Formation sur les instruments de monitoring, de gestion et de planification des aires marines et côtières sensibles G 1.3 Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits G 1.4 Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale G 1.5 Formation sur le marché touristique et son évolution G 1.6 Formation sur les potentialités du littoral dirigée vers les secteurs stratégiques G 1.7 Opérations pilotes à contrat/programme et financement croisé pour implanter la pratique du partenariat public-privé-société civile
G 2 **Sensibilisation, information, implication des acteurs et des citoyens**	G.2.1 Elaboration du matériel d'information (brochures et manuels d'information multilingues) pour la population locale G.2.2 Organisation de séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC G.2.3 Séances d'informations des locaux sur la rocade et ses impacts (environnemental et socio-économique)
G 3 **Réduction de l'exclusion sociale (dans un cadre de gestion des conflits)**	G 3.1 Formation à l'accès aux ressources financières G 3.2 Suivi des activités de la pêche artisanale et de la pêche professionnelle (réglementation de la pêche professionnelle et limitation des conflits surtout entre chalutage et pêche artisanale) G 3.3 Programme d'appui au bon fonctionnement des différentes formes d'organisation de la population locale, dans un but de réduire les conflits non seulement d'usages mais aussi entre les tribus G 3.4 Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales G 3.5 Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans le domaine du bien être familial: santé, hygiène, nutrition G 3.6 Plan de redynamisation de la maison des jeunes de Jebha

Annexe 7:
Fiches - Actions présentées (17)

Patrimoine Naturel (PN)

PN 1.4: Gestion conservatoire des eaux et des sols (bassin versant Rhiss-Nekor)

PN 1.4: Gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima

PN 2.8: Etablissement et gestion d'une Réserve Naturelle dans le cirque de Jebha

PN 3.7: Réhabilitation de la décharge des déchets solides de Chefchaouen

Tourisme Durable (TD)

TD 1.1: Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région.

TD 1.2: Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de la compétitivité

TD 1.3: Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région

TD 1.4: Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable

TD 2.2: Mise en place d'un programme de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures touristiques)

Patrimoine Culturel Historique (PC)

PC 1.1: Création d'un musée des arts et d'industries populaires

PC 1.2: Restauration et réhabilitation du bastion militaire d'Al Mazamma

PC 1.3: Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central

Durabilité du Territoire (DT)

DT 2.3: Valorisation des produits forestiers non ligneux: Exploitation et distillation des PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales)

DT 2.4: Développement et modernisation de l'apiculture dans la commune de M'tioua

DT 3.2: Etude pour une modernisation et une valorisation de la pêche artisanale

Gouvernance (G)

G 1.1: Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE

G 1.3: Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits

Fiche – Action PN 1.4

Thématique:	**Préservation et valorisation du patrimoine naturel**
Titre:	**Gestion conservatoire des eaux et des sols (cas du bassin versant Rhiss-Nekor)**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Lutte contre la dégradation des sols par le maintien de l'état boisé et la vulgarisation des techniques conservatoire des eaux et des sols.

Objectifs spéciaux:

- Préservation des écosystèmes forestiers;
- Protection des eaux et des sols;
- Lutte contre l'envasement des barrages;
- Amélioration des conditions de vie de la population rurale.

Description synthétique:

L'action est structurée en 3 composantes:

- Un diagnostic environnemental du BV avec:
  - état de l'érosion du sol et du couvert végétal en général,
  - problématiques et potentialités des formations forestières,
  - occupation du sol et usages,
  - élaboration d'un plan de gestion du BV en amont des barrages;
- Une identification des méthodes et des techniques adéquates pour:
  - un reboisement de protection et régénération des formations forestières;
- Une proposition d'un ensemble d'actions pour la diversification des activités agro-pastorales, afin de limiter la pauvreté et l'exclusion.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Hostilité des populations aux interventions exogènes;
- Statut foncier des terrains qui reste non apuré.

Atouts:

- Nécessité d'une étude du bassin versant qui dégagera le programme et l'importance des interventions.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- HCEFLCD
- ABHL (Tétouan)
- Universités
- ONG locales

Cout indicatif	**€ 100.000 (1.000.000 Dh)**

Ressources financières

- HCEFLCD / SEEE / fonds étrangers

Phasage et calendrier

Etape 1: Elaboration des termes de références	Janvier 2011
Etape 2: Lancement d'un appel d'offres	Février 2011
Etape 3: Réalisation de l'étude	Mai 2011 – Mai 2012
Etape 4: Atelier de restitution et recherche de financement du programme d'intervention	Juin 2012

Diagnostic relevant

- Protection du barrage contre l'envasement (protection des ressources en eau)
- Préservation de l'état boisé (conservation de la surface boisée)
- Maintient de la fertilité de sols (appui aux revenus des populations rurales)

Indicateurs	***Valeurs actuelles***	***Valeurs-cibles***
Base de données	Etude sommaire du BV de Rhiss – Nekor	Etude détaillée du Bassin (production d'un rapport – cartes – présentation du programme d'intervention)
Atelier de restitution		1

Fiche – Action PN 1.4 (bis)

Thématique:	**Préservation et valorisation du patrimoine naturel**
Titre:	**Gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Amélioration du service de gestion des eaux.

Objectifs spécifiques:

- Développement d'un système de gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima;
- Etablissement d'un model de gestion des eaux, compatible avec la valorisation des ressources naturelles et des activités traditionnelles, dans les territoires à forte pression touristique et urbaine;
- Renforcement des infrastructures d'épuration des eaux usées;
- Promotion de la réutilisation des eaux épurées.

Description synthétique:

Les principales activités de ce projet sont:

- Analyse diagnostique de la gestion de l'eau dans la zone concernée;
- Echange d'expériences et transfert de compétences entre les deux rives de la Méditerranée;
- Réalisation d'une action-pilote de traitement des eaux usées;
- Diffusion des résultats du projet.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Absence d'un modèle de gestion de l'eau durable et compatible avec le développement touristique escompté;
- Absence de partenariats institutionnels continus entre les autorités locales des deux rives de la Méditerranée en matière de gestion des eaux et d'amélioration des services publiques de base;
- Manque de réglementation et d'organisation de la réutilisation des eaux épurées.

Atouts:

- La Province d'Al Hoceima fait partie des bénéficiaires du Programme National d'Assainissement Liquide PNA qui a permis la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement et la réalisation de stations d'épuration des villes et centres de la province à savoir, Al Hoceima, Beni Bouayach, Targuist et Imzouren;
- L'assainissement liquide bénéficiera à d'autres centres de la province dans les prochaines années;
- La zone dispose de terrains agricoles où il est possible de développer d'autres cultures;
- Cette zone qui concentre de grands projets touristiques (Souani, Cala Iris...).

Porteurs et responsabilités spécifiques

- Autorités locales
- Organes de recherche/Chercheurs
- Populations locales

Cout indicatif	

Ressources financières

- Communes concernées
- Mécanismes de coopération méditerranéenne

Phasage et calendrier

▪ Analyse diagnostique de la gestion de l'eau dans la zone concernée	Janvier 2010
▪ Echange d'expériences et transfert de compétences entre les deux rives de la Méditerranée	Juin 2010
▪ Réalisation d'une action-pilote de traitement des eaux usées	Janvier 2011
▪ Diffusion des résultats du projet	Décembre 2011

Objectifs spécifiques	***Résultats attendus***	***Indicateurs***
Développement d'un système de gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima	Développer des partenariats institutionnels continus entre les autorités locales des deux rives de la Méditerranée	Nombre de partenariats établis
Etablissement d'un modèle de gestion des eaux, compatible avec la valorisation des ressources naturelles et des activités traditionnelles, dans les territoires à forte pression touristique et urbaine		
Renforcement des infrastructures d'épuration des eaux usées	Réalisation d'une action-pilote de traitement des eaux usées	Qualité des eaux épurées
Promotion de la réutilisation des eaux épurées	Échange d'expériences et transfert de compétences entre les deux rives de la Méditerranée	% d'eau épurée réutilisée Répartition de la réutilisation

Fiche – Action PN 2.8

Thématique:	**Préservation et valorisation du patrimoine naturel**
Objectif spécifique:	**Protection de la biodiversité marine et préservation des sites sensibles naturels. Proposition de SIBE pour une figure de protection nationale et/ou internationale**
Titre:	**Gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:
- Préservation d'un site de haute valeur éco-biologique et paysagère.

Objectifs spéciaux:
- Protection d'habitats et d'espèces marines de grande valeur patrimoniale;
- Préservation d'un paysage d'exception;
- Mise en place d'un processus GIZC sur un site aux enjeux simplifiés;
- Protection des ressources halieutiques et préservation des revenus des pêcheurs artisanaux;
- Diversification des revenus de la localité.

Description synthétique:
- Etablissement de l'aire protégée aux plans juridique et institutionnel;
- Formalisation de la réglementation du site;
- Balisage du site à terre et en mer;
- Etablissement d'une unité de gestion opérationnelle;
- Mise en œuvre du processus d'action concertée (comité de pilotage et du comité de gestion local);
- Elaboration des études diagnostic complémentaires et démarrage des programmes de suivi;
- Mise en œuvre des actions de réhabilitation des paysages et de la biodiversité;
- Contribution à la mise en tourisme du site;
- Contribution à la gestion responsable des ressources halieutiques;
- Communication sur l'initiative.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:
- Difficultés d'ordre institutionnel pour la mise en gestion d'une aire protégée en milieu marin;
- Risques d'incompréhension du projet de mise en réserve par les pêcheurs artisanaux;
- Absence de précédents probants en matière de gestion d'aires protégées marines.

Atouts:
- Site de petite taille, pédagogique, permettant d'expérimenter des processus simples de gestion;
- Grandes qualités paysagères à terre et en mer favorable à l'initiation d'un dispositif de gestion intégrée;
- Volonté et forte implication au niveau local de préservation et de valorisation raisonnée du site.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- HCEFLCD
- Délégation des Affaires Maritimes
- Direction des Pêches Maritimes
- Commune de Jebha
- Direction du Tourisme
- Province de Chefchaouen

Cout indicatif	**€ 150.000 (1.500.000 Dh)**

Ressources financières

- HCEFLCD

Phasage et calendrier

Etape 1: Requête pour financement	Décembre 2009
Etape 2: Démarrage du processus de concertation et établissement des différents comités	Juin 2010
Etape 3: Etablissement d'une unité de gestion	Octobre 2010
Etape 4: Démarrage des actions de gestion conservatoire	Décembre 2010
Etape 5: Etablissement de l'aire protégée	Décembre 2010
Etape 6: Mise en réserve de l'aire protégée	Janvier 2011
Etape 7: Maîtrise foncière de la partie terrestre du cirque de Jebha et balisage en mer	Janvier 2011
Etape 8: Démarrage du processus de création d'activités touristiques génératrices de revenu	Février 2011

Diagnostic relevant

- Etat zéro: ressources ichtyques
- Diagnostic: usages et fréquentation dans le site

Indicateurs	*Valeurs actuelles*	*Valeurs-cibles*
Bancarisation des informations	UNEP-MAP RAC/SPA, 2009. Diagnostic de la biodiversité marine du Rif central (Méditerranée, Maroc) et orientations de gestion	Rapports annuels d'activité et plans d'actions annuels
Evolution des ressources halieutiques (état zéro à établir) dans et au voisinage de l'aire protégée	-	-
Evolution des revenus per capita émanant de la pêche côtière	-	-
Evolution des revenus per capita émanant d'activités touristiques	-	-

Fiche – Action PN 3.7

Thématique:	**Préservation et valorisation du patrimoine naturel**
Objectif spécifique:	**Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages**
Titre:	**Réhabilitation de la décharge des déchets solides de Chefchaouen**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:
- Amélioration des conditions de vie des populations;
- Protection de l'environnement et du couvert forestier;
- Accompagner l'installation d'une décharge contrôlée à Chefchaouen.

Objectif spécifique:
Restauration de l'état initial des formations forestières et du milieu.

Description synthétique:
L'action vise en premier lieu le nettoiement du site de la décharge des déchets solides.
En 2ème lieu, et en fonction du degré de dégradation:
- soit un recouvrement des déchets par la terre et la revégétalisation en gradins;
- soit un reboisement direct.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:
- Fortes pressions anthropiques et naturelles (urbanisation, pollution…).

Atouts:
- Prédisposition des acteurs locaux.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- DREF – Rif – Tétouan – (HCEFLCD)
- Commune urbaine de Chefchaouen
- Université Abdelmalek Essaadi
- ONGs locales

Cout indicatif	**€ 30.000 (300.000 Dh)**

Ressources financières

- Commune urbaine de Chefchaouen
- HCEFLCD

Phasage et calendrier

Etape 1: Elaboration des termes de références	Octobre 2010
Etape 2: Lancer un appel d'offres	Décembre 2010
Etape 3: Réalisation des Travaux	Janvier 2011 – Avril 2011

Diagnostic relevant

- Restauration des zones dégradées (protection des ressources en eau)
- Préservation de l'état boisé (conservation de la surface boisée)
- Amélioration de la qualité de l'environnement

Indicateurs	*Valeurs actuelles*	*Valeurs-cibles*
Etat des sites	Surface dégradée et déchets solides en place	Surface de reboisement et sites nettoyés

Fiche – Action TD 1.1

Thématique:	**Développement et durabilité du tourisme**
Titre:	**Valorisation, à travers „la découverte“ du patrimoine écotouristique, de la région considérée (sentiers pédestres, équestres, création de gîtes, formation de guides spécialisés…)**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Créer des activités attrayantes (culturelles et de loisirs) pour les touristes nationaux et étrangers.

Objectifs spécifiques:

- Mise en place de sentiers pour la découverte des richesses de la zone considérée;
- Préparation de maisons d'hôtes et de gîtes (relais) permettant aux touristes de connaître le savoir-faire traditionnel des populations locales;
- Elaboration de documents de communication sur les différents circuits et leurs particularités.

Description synthétique:

Il s'agit d'une action-programme composée d'un certain nombre de mesures pour faire connaître les valeurs naturelles et socio-économiques de la zone considérée. Il est pour ainsi important de:

- faire une analyse de toutes les potentialités pouvant être capitalisées dans des projets écotouristiques;
- créer des sentiers de découverte des valeurs locales par les touristes;
- créer des relais (centre d'accueils, gîtes…) permettant aux touristes de se reposer ou passer la nuit tout en découvrant le savoir-vivre traditionnel;
- élaborer des plans de gestion des itinéraires programmés;
- doter ces centres d'accueil et ces gîtes de toute la documentation nécessaire pour faciliter au touriste la lecture du paysage et la connaissance des valeurs patrimoniales;
- mettre en réseau ces infrastructures;

Cette action fédératrice devrait, de toute évidence, être accompagnée de programmes de marketing mettant en valeur les particularités de la zone.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Méconnaissance de ce patrimoine aussi bien par la population que par les visiteurs;
- Manque de formation et d'information de base.

Atouts

- La région littorale de Chefchaouen et Al-Hoceima dispose d'un potentiel énorme en termes de ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, économiques et humaines mais qui n'est pas convenablement capitalisé voire méconnu;
- Promouvoir le tourisme naturel et culturel dans le cadre des Programmes de développement touristique.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- Populations locales
- ONG locales
- Autorités locales
- Ministère du Tourisme
- Ministère de la Culture
- HCEFLCD

Cout indicatif	**6.000.000 Dh**

Ressources financières

- Communes rurales concernées par l'itinéraire
- INDH
- Ministère du Tourisme, Ministère de la Culture
- Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord
- Région Tanger – Tétouan et Région Taza – Al Hoceima – Taéounate
- Operateurs privés et ONG

Phasage et calendrier	
Etape 1: Recensement des valeurs naturelles et patrimoniales (culturelles, culinaires, historiques, …) caractérisant la zone considérée	Janvier 2011
Etape 2: Définition, choix et mise en œuvre de la conception et des contenus des itinéraires identifiés	Mai 2011
Etape 3: Rédaction et publication de guides touristique des itinéraires considérés	Septembre 2011
Etape 4: Identification et mise en place des relais/gîtes à l'intérieur des circuits considérés	Décembre 2012
Etape 5: Elaboration de plans de gestion de ces circuits et de ces gîtes	Mars 2012
Etape 6: Elaboration et installation de panneaux signalétiques relatifs aux différentes ressources marquant le territoire littoral de Chefchaouen et Al Hoceima	Mai 2012
Etape 7: Organisation d'une session de formation en faveur des guides touristiques, des opérateurs touristiques	Juillet 2012

Objectifs spécifiques	***Résultats attendus***	***Indicateurs***
Mise en place de sentiers pour la découverte des richesses de la zone considérée	▪ Développement du tourisme écologique individuel national et international ▪ Amélioration du réseau routier facilitant l'accès à ces circuits	▪ Nombre de nuitées et de séjours dans les gîtes de la zone considérée
Préparation de maisons d'hôtes et de gîtes (relais) permettant aux touristes de connaître le savoir faire traditionnel des populations locales	▪ Création de gites et des infrastructures d'accueil ▪ Formation de guides sur le tourisme naturel ▪ Mise en réseau	▪ Nombre de nuitées et de séjour dans les gîtes de la zone considérée ▪ Qualité des réalisations ▪ Nombre de concernés par la formation ▪ Consistance du réseau (nombre d'unités) ▪ Nombre d'emplois créés
Elaboration de documents de communication nécessaires pour la valorisation des circuits	▪ Elaboration dune page Web ▪ Elaboration de documents d'identification des valeurs de la région: livrets, brochures, dépliants et guides touristiques	▪ Nombre de visiteurs du site ▪ Nombre de documents sollicités par les visiteurs ▪ Taux de satisfaction des visiteurs sur le plan informationnel ▪ Nombre de personnes concernées par les programmes de sensibilisation

Fiche – Action TD 1.2

Thématique:	**Développement et durabilité du tourisme**
Titre:	**L'information, outil de renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Doter les acteurs locaux des moyens informationnels et pratiques nécessaires pour le développement du tourisme durable dans la zone considérée.

Objectifs spécifiques:

- Développement des moyens de communication/information;
- Développement des moyens de sensibilisation;
- Développement des mesures pour augmenter la compétitivité touristique de la destination touristique considérée.

Description synthétique:

C'est une action qui consiste à améliorer la communication et la sensibilisation sur les valeurs touristiques de la région concernée, mais aussi promouvoir ce patrimoine pour une meilleure utilisation des ressources de la région et un meilleur développement. Il s'agit, entre autres, de:

- élaborer des programmes de communication et de médiatisation sur les potentialités écotouristiques de la région nord du pays;
- promouvoir l'art et le savoir-faire culinaires de la région;
- promouvoir les métiers et l'artisanat de la région;
- mettre en place des aires de repos et de loisirs pour les visiteurs de la région;
- programmer des activités culturelles (festivals, moussems) sur le patrimoine de la destination;
- mettre en place un musée sur les valeurs patrimoniales du Nord du Royaume;
- concevoir et mettre en place une structure facilitant la commercialisation des produits locaux (AGR).

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Difficulté d'accès à la région;
- Manque de programmes intégrés valorisant le patrimoine local.

Atouts:

- La grande richesse du Nord du pays en termes de traditions, de valeurs culturelles et de paysages naturels à capitaliser;
- Le nombre d'ONG's et d'acteurs œuvrant dans le domaine du patrimoine et, donc, la grande expérience acquise dans ce domaine par les acteurs locaux.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- Autorités locales (rurales, municipales et provinciales)
- Ministère du Tourisme
- Ministère de la Culture
- Ministère des Pêches Maritimes
- Département de l'Artisanat
- ONG locales
- Promoteurs touristiques privés
- Agence pour le Développement des Provinces du Nord

Cout indicatif	**7.000.000 Dh**

Ressources financières

- INDH, Agence pour le Développement des Provinces du Nord, Agences de coopération œuvrant dans la région, Départements de la Culture, du Tourisme, les autorités locales, investisseurs privés

Phasage et calendrier	
Etape 1: Conception d'un programme intégré sur les approches appropriées de la communication relative aux valeurs intrinsèques de la région	Janvier – Mars 2011
Etape 2: Conception et développement d'outils adaptés de communication sur l'importance des valeurs patrimoniales de la zone et leur particularité	Janvier – Avril 2011
Etape 3: Conception d'aires de repos et élaboration d'un plan de gestion de ces aires	Mars – Juin 2011
Etape 4: Conception d'un programme de festivités valorisantes de la zone	Mars – Mai 2011
Etape 5: Conception et réalisation d'un musée sur les valeurs socioculturelles et naturelles de la zone considérée et d'une infrastructure pour la commercialisation/valorisation de ses potentialités.	Janvier – Décembre 2011

Objectifs spécifiques	***Résultats attendus***	***Indicateurs***
Développement des moyens de communication / information	▪ Disposer d'une batterie de moyens de communications pour mieux valoriser le patrimoine socioculturel et naturel de la région nord du pays ▪ Amélioration du réseau routier facilitant l'accès à ces circuits	▪ Nombre et pertinence des produits élaborés
Développement des moyens de sensibilisation	▪ Disposer d'outils de sensibilisation des décideurs, des visiteurs et du grand public ▪ Assurer la formation de formateurs et la sensibilisation d'un maximum de personnes	▪ Nombre et qualité des outils de sensibilisation ▪ Nombre de formateurs formés ▪ Nombre de personnes sensibilisées
Développement des mesures pour augmenter la compétitivité touristique de la destination touristique considérée	▪ Faire connaître les potentialités de la région ▪ Disposer d'un espace pour réunir et exposer ces valeurs ▪ Assurer aux populations locales: artisans, pêcheurs, agriculteurs, et par conséquent à la région, de meilleures recettes et un développement durable de leurs ressources	▪ Nombre de visiteurs de la région ▪ Nombre de visiteurs du Musée ▪ Recettes des populations locales

Fiche – Action TD 1.3

Thématique:	**Développement et durabilité du tourisme**
Titre:	**Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Promotion des technologies vertes et d'approches écologiques pour un développement durable du tourisme dans la région nord du pays.

Objectifs spécifiques:

- Connaître toutes les potentialités énergétiques (vents, ensoleillement), pouvant être capitalisées pour le développement d'un tourisme écologique dans la destination;
- Mettre en place un projet pilote sur une structure pilote, pour le développement du tourisme écologique dans la région.

Description synthétique:

Cette action consiste à identifier tous les éléments pouvant être capitalisés pour la mise en place et le montage d'un projet pilote sur une structure touristique fonctionnant „en vert" et qui utilise les „moyens naturels" et les „moyens de bord" pour le développement de ses activités. Parmi les tâches à entreprendre dans cette action, il est important de:

- connaître les potentialités écologiques et environnementales de la région pour savoir ce qui peut être capitalisé pour le développement d'un tourisme vert;
- élaborer un manuel pour le développement d'un tourisme vert dans la région en y incluant ce qu'il est important de prendre en considération pour ce faire;
- mettre en place un projet pilote sur le développement du tourisme vert dans la région.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Les ressources naturelles de base (eau, énergie, …) y sont peu mobilisables;
- L'enclavement de la région nord du pays, l'éloignement et les difficultés d'accès.

Atouts:

- D'énormes potentialités naturelles (paysages, en particulier);
- Un important patrimoine culturel à valoriser;
- Un savoir-faire traditionnel particulier.

Acteurs prenant part a la réalisation du projet

- ONG travaillant sur le développement local
- Autorités locales
- Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord
- Département de l'Environnement
- Ministère du Tourisme
- Ministère de la Culture
- HCEFLCD
- Promoteurs touristiques

Cout indicatif	**5.000.000 Dh**

Ressources financières

- Communes, provinces et régions
- Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord
- Ministère du Tourisme
- Promoteurs touristiques privés
- INDH

Phasage et calendrier

Etape 1: Diagnostic des potentialités à capitaliser pour un tourisme vert et durable dans la destination	Janvier – Mars 2011
Etape 2: Identification d'une structure pilote pour la réalisation de ce projet	Mars – Avril 2011
Etape 3: Elaboration d'un manuel (cahier de charges) pour la mise en œuvre du projet	Avril – Juin 2011
Etape 4: Elaboration d'un plan de gestion écologique de la structure concernée	Avril – Juin 2011
Etape 5: Mise en place des différentes infrastructures et des approches nécessaires pour le fonctionnement du projet	Juin 2011 – Mars 2012

Objectifs spécifiques	*Résultats attendus*	*Indicateurs*
Connaître toutes les potentialités (vents, ensoleillement, pouvant être capitalisées pour le développement d'un tourisme écologique dans la destination	▪ Disposer d'un état des lieux sur tout ce qui peut être utilisé pour la mise en place de ce projet (ressources naturelles, législation, institutions, partenaires…)	
Mettre en place un projet pilote sur une structure pilote, pour le développement du tourisme écologique dans la région	▪ Convaincre une structure touristique de s'apprêter à cette expérience ▪ Disposer d'un guide sur ce qu'il faut adopter dans cette structure et sur la „comment" de sa gestion (capitaliser les produits locaux, valoriser le savoir-faire local…) ▪ Apporter les „transformations" nécessaires à ladite structure pour que celle-ci soit conforme aux objectifs du projet (énergie renouvelable, recyclage des déchets, réutilisation de l'eau…) ▪ Disposer de sources d'alimentation des clients en produits de terroir (ferme bio, lait frais, légumes et fruits bio,...)	▪ Degré de conformité du projet avec les normes requises (indicateur qualitatif) ▪ Taux de satisfaction de la clientèle

Fiche – Action TD 1.4

Thématique:	**Développement et durabilité du tourisme**
Titre:	**Promotion et valorisation de la pêche artisanale dans la zone du PAC en tant que levier du développement local et du tourisme durable**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Action-programme ayant comme but le développement de la pêche artisanale et la conservation des ressources à travers une pêche responsable. Elle a pour objectif le développement local des populations et du tourisme durable. Une durabilité à travers la promotion et la valorisation de la pêche artisanale moyennant la modernisation de la pêche artisanale et sa mise à niveau ainsi que l'aménagement des points de débarquement ou des débarcadères.

Objectifs spécifiques:

- Modernisation et mise à niveau de la pêche artisanale;
- Aménagement de points de débarquement.

Description synthétique:

La pêche artisanale en Méditerranée est une activité traditionnelle très développée, qui assure un apport considérable pour les différentes communautés des pêcheurs. Au Maroc, la zone du PAC compte parmi les zones les plus productives de la Méditerranée marocaine, connaissant ainsi une activité de pêche importante, avec environ 300 barques basées au niveau de plus de 30 points de débarquements. Elle assure un certain équilibre socio-économique dans la région grâce à la création de nombreux emplois directs et indirects, et aux résultats économiques positifs. Cependant, cette activité demeure à l'état artisanal faiblement valorisée et peu développée. Ainsi, conscient que la pêche constitue l'un des enjeux majeur des deux provinces pour assurer la durabilité du Tourisme, cette action-programme propose un certain nombre de mesures pour développer la pêche artisanale dans la zone du PAC. Il est ainsi important de:

- moderniser les engins de pêche;
- aménager les points de débarquement ou débarcadères.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Points de débarquement trop dispersés sur les deux provinces (Chefchaouen et Al Hoceima).

Atouts

- Programme Millenium Challenge – Account – Maroc Projet Pêche Artisanale;
- Main d'œuvre qualifiée;
- Zones productives.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- ONG locales
- Universités
- Ministère du Tourisme
- Office National des pêches
- Institut National de la Recherche Halieutique
- MCA: Programme Millenium Challenge

Cout indicatif	**€ 100.000 (1.000.000 Dh)**

Ressources financières

- Communes rurales concernées
- INDH
- Ministère du Tourisme
- Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord
- Région Taza – Al Hoceima – Taounate
- Opérateurs privés et ONG
- Ministère des Pêches
- Programme Millenium Challenge

Phasage et calendrier	
Phase 1: Recensement des points de débarquement (débarcadères) et des pêcheurs dans les deux provinces	Janvier 2011
Phase 2: Atelier de sensibilisation à la pratique d'une pèche artisanale	Mars 2011
Phase 3: Atelier de vulgarisation des prototypes (barques en polyester (fibre de verre) et Caissons isothermes) adaptés aux barques traditionnelles	Août 2011
Phase 4: Atelier de formation pour la conception des barques en fibre de verre et des caissons isothermes et mise en pace d'une structure de gestion pour la réalisation du projet: Vente à crédit d'embarcations, de moteurs et de matériel de pêche	Novembre 2011

Objectifs spécifiques	***Résultats attendus***	***Indicateurs***
Modernisation de la pêche artisanale: Nouvelles barques en matière légère (conception des barques en fibre de verre…) Engins de pêche plus performants	▪ Assurer la sécurité de navigation des pêcheurs ▪ Augmenter la qualité et la quantité de prise ▪ Diminuer la pression sur le bois de la forêt	▪ Nombre de barques ou de pêcheurs disparus lors de la navigation ▪ Evolution du stock de la pêcherie ▪ Nombre d'ateliers installés dans les débarcadères pour la fabrication des barques en fibre de verre
Mise à niveau de la pêche artisanale: réalisation des infrastructures qui permettront une meilleure valorisation des débarquements par la mise en place d'une chaîne de froid continue (Caissons isothermes)	▪ Améliorer le niveau de vie des pêcheurs ▪ Mettre aux normes d'hygiène les barques (caissons isothermes)	▪ % d'augmentation du niveau de vie des pêcheurs ▪ Qualité des produits de pêche
Aménagement des points de débarquement	▪ Meilleure valorisation des débarquements par la mise en place d'une chaîne de froid ▪ Regroupement des pêcheurs en coopératives leur permettant d'obtenir des réductions au niveau des coûts des intrants et de transport à travers la réalisation d'économies d'échelle ▪ Cette action permettra également une intégration socio-économique des populations concernées en leur donnant la possibilité d'adhérer à des systèmes d'assurance maladie, de couverture sociale et de retraite appropriés.	▪ Nombre de coopératives formées par an ▪ Nombre d'adhésion à des systèmes d'assurances ou de maladie ▪ Nombre de barques en fibre de verres mises en service ▪ % de satisfaction des pêcheurs pour les nouveaux engins de pêche ▪ Taux d'adhésion de la communauté des pêcheurs au projet

Fiche – Action TD 2.2

Thématique:	**Durabilité de l'activité touristique**
Titre:	**Mise en place d'un programme de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures touristiques)**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Promotion de la vocation touristique balnéaire et de loisirs du littoral.

Objectifs spécifiques:

- Réduction du risque de l'érosion côtière**;**
- Prévention de la vulnérabilité des infrastructures côtières face aux tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer;
- Sensibilisation sur les risques littoraux.

Description synthétique

Cette action comporte une analyse de l'état actuel du littoral et des causes de son évolution, une évaluation de l'impact sur l'équilibre du littoral des aménagements notamment touristiques. Elle va permettre ainsi de déterminer les évolutions probables du trait de côte et de préconiser les mesures de prévention et types d'aménagements raisonnables à envisager pour préserver l'équilibre et l'environnement littoral (Cas du projet Souani).

L'ensemble de ces analyses reposent sur l'étude des plages sur une échelle historique et un suivi régulier, ce qui va permettre une évaluation de l'ampleur et de la vitesse du phénomène d'érosion.

Le programme consistera en:

- Un monitoring, sur une année, des plages et des infrastructures côtières,
  avec:
  - Suivi détaillé: retrait du trait côte, évolution en surface et en volume des plages;
  - Suivi des infrastructures portuaires et touristiques: évaluer avec précision leur impact sur le stock sédimentaire.
- Une intégration des données historiques, et détermination des tendances à moyen et long termes. Les produits espérés:
  - Carte de vulnérabilité et de risque;
  - Plan d'Action pour la gestion des risques littoraux (érosion, inondations et CC);
  - Plan d'action pour un programme de suivi continu.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Manque de données sur la dynamique hydrosédimentaire;
- Nombreuses plages de faible superficie (beach-pocket).

Atouts:

- Informations de base;
- Ressources humaines (Universités).

Porteurs et responsabilités spécifiques

- Universités

Cout indicatif	€ **45.000 (450.000 Dh)**

Ressources financières

- Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement
- APDN
- Préfectures d'Al Hoceima et de Chefchaouen

Phasage et calendrier

Etape 1: Définir un cahier de charge	Janvier 2011
Etape 2: Réalisation de l'étude	Février 2011 – Mars 2012
Etape 3: Réalisation du Pla d'action	Avril – Juin 2011
Etape 4: Atelier de restitution et présentation du Plan d'action	Juin 2012 (1 jour)

Diagnostic relevant	
▪ Une littoralisation grandissante**:** occupation du cordon dunaire, littoralisation de près de 50% de la bande côtière d'Al Hoceima; ▪ Une tendance érosive généralisée; ▪ Risques: ▪ disparition de certaines plages à moyen terme, ▪ inondation par surélévation liée aux tempêtes et à l'élévation accélérée du niveau marin; ▪ Impacts: ▪ direct sur le tourisme: pérennité et qualité des plages, des infrastructures touristiques, ▪ sur la biodiversité et le paysage: réduction de l'attractivité touristique, ▪ économique: pertes liées à la réduction de l'attractive touristique et au non respect de l'environnement, ▪ social: perte d'emplois et conflit d'usage.	
Indicateurs	***Valeurs-cibles***
Rapports d'avancement trimestriels	3
Plan d'action	1
Atelier de restitution et présentation du Plan d'action	1

Fiche – Action PC 1.1

Thématique:	**Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique**
Titre:	**Création d'un Musée des arts et d'industries populaires**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Le projet vise la mise en valeur et la promotion des savoir-faire traditionnels comme étant une composante essentielle de l'identité culturelle dans le territoire d'Al Hoceima.

Objectifs spécifiques:

- L'aménagement d'un Musée à la Médina d'Al-Hoceima sera considéré comme une première action démonstrative de projets intégrés;La promotion des métiers et de l'artisanat de la région;
- La création d'un point d'attraction pour des visiteurs nationaux et internationaux;
- Le Musée pourrait constituer un espace de débat et de sensibilisation pour les étudiants et les professionnels;
- Le Projet en question ne sera pas consacré aux seuls savoir-faire traditionnels de la ville où il sera implanté, mais il comprendra plutôt les données relatives à ceux que l'on rencontre dans tout le territoire du PAC du Rif central;
- Diversification des revenus de la localité.

Description synthétique:

La mise en place d'une action qui puisse répondre aux principes suivants:

- Créer un consensus autour d'un thème fédérateur/ une ressource territoriale bien définie;
- Présence de ce thème/ressource sur tout le territoire ou sur sa majorité de sorte à pouvoir favoriser le travail en réseau entre les opérateurs locaux. Les pratiques – artisanat et savoir-faire – sont l'expression d'une histoire, d'une culture mais aussi d'un mode de vie;
- Avoir un impact sur le développement local intégré et permanent.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Combler un vide en matière d'établissements permettant la promotion touristique et la mise en valeur des ressources culturelles dans le territoire d'Al Hoceima.

Atouts:

- Le pôle Al Hoceima recèle un nombre important d'œuvres artistiques, constituant un patrimoine culturel d'une grande valeur. Il s'agit de le faire connaître aux chercheurs et au public national et étranger. Ces œuvres, sans une protection et une conservation convenables, sont menacées de disparition (cas de la poterie à Al Hoceima qui disparu avec le décès de la dernière femme potière dans la ville qui a exercé ce métier);
- L'action sur les savoir-faire traditionnels cible aussi implicitement et même directement le développement de filières économiques liées à la culture: une promotion du produit et de la Région du PAC.

Porteurs et responsabilités spécifiques

▪ Direction régionale de la culture	▪ Toutes les Communes des deux provinces
▪ Délégation des Affaires Maritimes	▪ Direction du Tourisme et de l'Artisanat
▪ Direction des Pêches Maritimes	▪ Province d'Al-Hoceima

Cout indicatif	**€ 850.000 (8.500.000 Dh)**

Ressources financières

- INDH, Agence du développement des Régions Nord, Ministères de la Culture, du Tourisme, les autorités locales

Phasage et calendrier

Etape 1: Réalisation d'un DVD sur les savoir-faire locaux dans le territoire pour sensibiliser les opérateurs	1 mois
Etape 2: Conception de projet de réhabilitation et réalisation des travaux de restauration du bâtiment	6-8 mois
Etape 3: Des travaux de restauration	12 mois
Etape 4: Des travaux d'aménagement du musée	9 mois
Etape 5: Préparation de la conception et du contenu du musée	4 mois
Etape 6: Formation du personnel et guides locaux	1-2 mois
Etape 7: Démarrage du processus de création d'activités touristiques génératrices de revenu	Janvier 2011

Diagnostic relevant

- Amélioration des ressources territoriales;
- Développement du système économique local;
- Création de nouveaux emplois liés au musée (personnel du musée, guides…);
- Soutien à la promotion des coopératives d'artisanat.

Fiche – Action PC 1.2

Thématique:	**Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique**
Titre:	**Restauration et réhabilitation du bastion militaire d'Al Mazamma**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Préservation du patrimoine culturel historique d'Al Mazamma.

Objectifs spécifiques:

- Restaurer et consolider les parties endommagées du bastion par les tremblements de terre qu'a connus la région et, également, par le bombardement des canons de l'îlôt occupé par les Espagnole, qui se trouve en face du site;
- Le monument est à restaurer en vue d'une meilleure conservation et d'une bonne mise en valeur surtout qu'il se trouve en mauvais état de conservation;
- L'aménagement d'espaces et d'infrastrucures du site: une conservation, un musée ou une maison du patrimoine ou galerie d'exposition;
- Contribuer à la promotion du patrimoine commun de la Région selon une approche intégrée;
- L'intégration entre une action visant la mise en valeur d'une composante culturelle du territoire (monuments anciens) par la création d'activités économiques (musée; commerces, expositions…etc.).

Description synthétique:

- Etablissement d'une protection physique et juridique par le classement du site;
- Etablissement d'une unité de gestion opérationnelle;
- Mise en œuvre du processus d'action concertée (comité de pilotage et du comité de gestion locale);
- Mise en œuvre des actions de réhabilitation du site;
- Renforcer l'infrastructure d'accueil touristique du site et itinéraire de visite;
- Contribution à la gestion responsable des ressources patrimoniales.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- La question de la faiblesse du cadre juridique et réglementaire du site, touche aussi le système économique local;
- Insuffisance en matière de la réglementation relative à la protection et conservation des monuments et sites historiques;
- Absence de la protection de l'environnement du site;
- Détérioration et dégradation des monuments du site;
- Absence d'infrastructures touristiques;
- Absence de stratégie de promotion du patrimoine culturel.

Atouts:

- Diversité des ressources culturelles du site;
- Potentialité de la ressource patrimoniale;
- Site archéologique, d'une valeur pédagogique, permettant d'expérimenter des processus de gestion intégrée;
- Grandes qualités d'architecture du site favorable à l'initiation d'un dispositif de gestion intégrée de la zone côtière;
- Volonté et forte implication au niveau local (associations) de préservation et de valorisation raisonnée du site.

Acteurs prenant part a la réalisation du projet

- Province d'Al Hoceima
- Commune Urbaine d'Ajdir
- La Campagnie Générale Immobilière (CGI)
- Commune Urbaine d'Al Hoceima
- Conseil régional de Taza/Al-Hoceima
- Direction du Tourisme et Direction de la Culture

Cout indicatif	**€ 250.000 (2.500.000 Dh)**

Ressources financières

- Autorités locales, établissements privés

Phasage et calendrier	
Etape 1: Evaluation et expertise de l'assiette retenue pour l'implantation du projet pilote	Mars 2010
Etape 2: Requête pour financement	Mai 2010
Etape 3: Démarrage du processus de concertation et établissement d'un plan d'intervention	Juin 2010
Etape 4: Début des travaux de restauration et de consolidation	Juillet 2010
Etape 5: Création d'infrastructures: conservation et aménagement d'un musée du site	Décembre 2010
Etape 6: Classement du site ou son inscription sur la liste du patrimoine à préserver	Janvier 2011
Etape 7: Démarrage du processus de création d'activités touristiques génératrices de revenu	Février 2011
Etape 8: Mise en place d'infrastructures de gestion	Février 2011

Diagnostic relevant
▪ Diagnostic de la diversité et la richesse patrimoniale du Rif central (Méditerranée, Maroc) et orientations de gestion (2009); ▪ Le patrimoine culturel est considéré comme une ressource potentielle pour le développement local qui représente un attrait touristique important.

Objectifs spécifiques	***Résultats attendus***	***Indicateurs***
▪ Valorisation du patrimoine local ▪ Inciter les touristes à visiter la région pour découvrir sa diversité culturelle	▪ Contribution à la préservation de quelques monuments de la région ▪ Augmentation du nombre de touristes marocains et étrangers ▪ Créations de nouveaux emplois liés au site (guides accompagnateurs, restauration)	▪ Demande locale: intérêt de la population, associations, ONG ▪ Nombre de touristes affluant sur le site ▪ Nombre de nuitées dans les hôtels ▪ Evolution des revenus émanant de la visite des touristes

Fiche - Action PC 1.3

Thématique:	**Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique**
Titre:	**Valorisation du patrimoine rural**: **Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Mise en réseau des ressources culturelles et naturelles du territoire Chefchaouen/Al Hoceima en vue d'assurer la valorisation et le développement régional à travers le secteur touristique.

Objectifs spécifiques:

- Valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel du littoral du Rif central;
- Contribution à un développement socio-économique durable du littoral du Rif central;
- Développement du tourisme de montagne et du tourisme écologique dans cette région.

Description synthétique:

C'est un itinéraire culturel spécifique qui consiste en sites/monuments étape faisant partie d'un réseau de plusieurs monuments d'ordre militaire, composé de fortins, de forteresses, de casbahs, de tours de vigie et de surveillance des côtes du territoire du Rif central. Ce projet est amplement rénovant puisqu'il propose une nouvelle forme de tourisme sortant de l'ordinaire, en l'occurrence l'itinéraire des villes impériales (Marrakech, Rabat, Fès et Meknès) largement saturé.

Faire connaître le Rif central autrement et mettre en évidence ses potentialités culturelles et naturelles, pour en faire un produit de relance touristique et économique locale. L'enjeu principal de ce projet pilote réside dans sa capacité d'être reconnu et vécu comme réellement fédérateur.

Le projet aura une durée d'exécution de 12 mois et comprendra 5 principales étapes:

- Définition, choix et mise en œuvre de la conception du parcours de l'itinéraire: choix des lieux et sites en conformité avec la stratégie du développement du tourisme rural;
- Elaboration et publication d'un guide du parcours avec cartes explicites;
- Elaboration et installation de panneaux signalétiques relatifs aux ressources patrimoniales territoriales;
- Amélioration des infrastructures routières notamment dans les zones rurales enclavées;
- Marketing et communication de l'offre touristique propre à la région.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Méconnaissance de ce patrimoine aussi bien par la population que par les visiteurs;
- Manque de formation et d'information.

Atouts:

- La région littorale de Chefchaouen et d'Al Hoceima détient un potentiel remarquable en terme de ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, économiques et humaines mais qui ne sont pas bien exploitées voire méconnues;
- Promouvoir le tourisme culturel dans le cadre des Programmes de développement touristique.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- ONG locales
- INSAP, UNAU, Universités
- Ministère de la Culture

Cout indicatif	**€ 900.000 (10.000.000 Dh)**

Ressources financières

- Communes rurales concernées par l'itinéraire
- INDH
- Ministère de la Culture
- Ministère du Tourisme
- Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord
- Région Tanger – Tétouan et Région Al Hoceima – Taza
- Operateurs privés et ONG

Phasage et calendrier	
Etape 1: Mise en valeur des ressources culturelles et naturelles du littoral du Rif central ▪ Définition, choix et mise en œuvre de la conception et de contenu de l'itinéraire ▪ Création d'un comité d'orientation et de pilotage et un comité de gestion	Janvier 2011
Etape 2: Elaboration et publication d'un guide touristique du parcours, des cartes et des brochures	Mars – Mai 2011
Etape 3: Définition des circuits de visite et de promenade	Juin – Septembre 2011
Etape 4: Elaboration et installation de panneaux signalétiques relatifs aux différentes ressources marquant le territoire littoral de Chefchaouen et d'Al Hoceima	Octobre – Décembre 2011
Etape 5: Organisation d'une session de formation en faveur des opérateurs des festivals et des moussems	Décembre 2012
Etape 6: Organisation d'un séminaire de restitution, sensibilisation et de promotion du circuit	Janvier 2012

Diagnostic relevant

- Le tourisme culturel et les loisirs verts sont très demandés sur le territoire, notamment en matière de randonnées et de découverte;
- Impact direct sur la population rurale par la création de nouveaux emplois liés aux activités touristiques et la réduction de l'exclusion et le désenclavement social que peut permettre la diversification des activités et l'aménagement de nouvelles infrastructures routières;
- Venir en aide à la population locale pour bénéficier des potentialités de leur région, afin de contribuer à la relance de l'économie locale, et par conséquent à la création d'activités génératrices de revenus.

Objectifs spécifiques	***Résultats attendus***	***Indicateurs***
Diversifier le potentiel touristique et développer un label original	Mise sur le tourisme individuel (*Free Indépendent Tourist FIT*) national et international	Nombre de flux touristiques, de nuitées et de séjour
Développement de structures d'accueil	Acteurs institutionnels, investisseurs pour le tourisme	▪ Nombre de réalisation en matière de structure d'accueil ▪ Nombre de nuitées dans les maisons d'hôtes, les gîtes jalonnant le parcours
Offre de nouvelles opportunités d'emploi	Jeunes diplômés d'écoles hôtelières et de métiers de tourisme, universitaires	▪ Nombre d'emplois créés ▪ Nombre de travailleurs dans les secteurs en rapport direct ou indirect avec la mise en œuvre du circuit proposé
Elaboration et création d'une page web	Touristes et vacanciers, visiteurs du site	Nombre de visiteurs de la page web
Réalisation et amélioration des infrastructures touristiques d'accueil	Acteurs institutionnels et opérateurs privés, communes	Nombre d'infrastructures crées
Une meilleure accessibilité et une réelle amélioration de l'infrastructure routière notamment dans les zones littorales	Acteurs institutionnels et opérateurs privés	Nombre de parcours routiers réalisés
Elaboration de documents d'identification et de publicité sur le territoire: livrets, brochures, dépliants et guides touristiques relatant la richesse et la diversité historique et culturelle, avec repérage des principales potentialités susceptibles d'abriter de véritables sites touristiques dans la région.	Touristes et vacanciers, visiteurs et population locale	Diffusion d'informations sur l'histoire et l'identité culturelle du territoire
Intégration de la région Chefchaouen/Al Hoceima sur la liste des nouveaux circuits touristiques nationaux, conformément à la vision nationale du tourisme (Maroc 2010 pourrait recevoir dix millions de touristes?)	Touristes, vacanciers et visiteurs	Nombre de nuitées enregistrées dans les différents établissements d'accueil touristiques de la région: gites, hôtels…

Fiche – Action DT 2.3

Thématique:	**Pour un développement territorial équilibré et durable** **Diversification des activités de la population rurale et amélioration de la production agricole**
Titre:	**Valorisation des produits forestiers non ligneux: Exploitation et distillation des PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales)**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Diversifier les sources de revenus des populations rurales.

Objectif spécifique:

- Amélioration des revenus des populations rurales tout en assurant la préservation des ressources naturelles.

Description synthétique:

Le projet permettra de développer des cultures alternatives à fort potentiel économique et culturel, en adoptant une approche participative et la promotion de la situation de la femme. Il cible principalement le développement de la production de plantes aromatiques et médicinales à travers l'amélioration des techniques de collecte, de distillation et de séchage.

Le programme se compose de 5 blocs:

- La confection et l'installation de l'unité de distillation: 450.000 Dh
- L'aménagement des locaux: 100.000 Dh
- Des journées de formation: 100.000 Dh
- La conception de logo et étiquette pour les bouteilles: 50.000 Dh
- Une assistance technique: 100.000 Dh

Au niveau de la rentabilité, un revenu de 2.000Dh mensuel/famille sera assuré pendant la campagne (6 mois/an).

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Population non organisée;
- Méconnaissance des débouchés des produits dérivés.

Atouts:

- Potentialité importante de la ressource;
- Possibilité de mise en culture des PAM;
- Expérience locale.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- DREF – Rif – Tétouan – (HCEFLCD)
- Commune rurale de M'tioua
- ONG locales de développement
- Université Abdelmalek Essaadi
- Centre national de recherche forestière (Rabat)

Cout indicatif	**€ 80.000 (800.000 Dh)**

Ressources financières

- INDH / ANDPN

Phasage et calendrier

Etape 1: Elaboration des termes de références	Février 2010
Etape 2: Lancement d'un appel d'offres	Mars 2010
Etape 3: Fourniture / Installation et organisation de la population	Mai 2010 – Août 2010
Etape 4: Lancement des activités	Octobre 2010

Diagnostic relevant

- Pression sur les ressources et surtout surcharge de l'espace pastoral;
- Niveaux des productions animales et végétales faibles, en deçà du potentiel;
- La non maîtrise des techniques de production;
- Création d'AGR.

Indicateurs	***Valeurs actuelles***	***Valeurs-cibles***
Emplois crées	0	10ène
Revenus supplémentaires	0	12.000 Dh/ménage/an

Fiche – Action DT 2.4

Thématique:	**Pour un développement territorial équilibré et durable** **Diversification des activités de la population rurale et amélioration de la production agricole**
Titre:	**Développement et modernisation de l'apiculture dans la commune de M'tioua**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Diversifier les sources de revenus des populations rurales.

Objectif spécifique:

- Amélioration de la production du miel;
- Amélioration des revenus des populations rurales;
- Valorisation du couvert végétal.

Description synthétique:

Le projet, pensé comme outil d'appui à la production, sera réalisé selon un processus participatif dans 1 ou 2 Douar (s), et vise le développement de la production apicole, en modernisant cette activité, dans la commune rurale de M'tioua.

Le projet prévoit l'acquisition de 100 ruches peuplées, 50 vides, 100 hausses et autres matériel apicole, le coût de fonctionnement pour une année. Il est destiné à 2 groupes d'apiculteurs de 5 personnes chacun. Selon la fiche technique de rentabilité, le projet dégage un revenu mensuel par bénéficiaire de 600 Dh (à partir de la 2ème année en prenant en compte le coût d'amortissement d'équipement et matériel apicole).

En outre, la zone est riche en aliments d'abeilles, en effet les forêts de la région sont caractérisées par l'abondance des plantes aromatiques.

L'action comportera aussi, dans ses phases, une formation, sensibilisation et un accompagnement technique des groupes ciblés et envisagera la possibilité de les organiser (association, coopérative,...).

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Population non organisée;
- Pratiques traditionnelles.

Atouts:

- Potentialité importante pour le développement de l'activité;
- Expérience régionale.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- DREF – Rif – Tétouan – (HCEFLCD)
- Commune rurale de M'tioua
- ONG locales de développement
- Université Abdelmalek Essaadi

Cout indicatif	**€ 26.000 (260.000 Dh)**

Ressources financières

- INDH / ANDPN

Phasage et calendrier

Etape 1: Elaboration des termes de références	Février 2010
Etape 2: Lancer un appel d'offres	Mars 2010
Etape 3: Fourniture / Installation et organisation / Formation de la population	Mai 2010 – Août 2010
Etape 4: Lancement des activités	Octobre 2010

Diagnostic relevant

- Pauvreté de la population rurale;
- Risque de délocalisation et exclusion;
- Création d'AGR.

Indicateurs	***Valeurs actuelles***	***Valeurs-cibles***
Emploie crée	0	10ène
Nombre de formations / sensibilsation	0	4
Revenus supplémentaires	0	10.000 Dh/ménage/an

Fiche – Action DT 3.2

Thématique:	**Pour un développement territorial équilibré et durable** **Appui à la production de la pêche artisanale**
Titre:	**Etude pour une modernisation et une valorisation de la pêche artisanale**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:
- Prévenir la surexploitation des ressources halieutiques dans la baie de M'diq;
- Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif spécifique:
- Valorisation du métier de la pêche artisanale;
- Organisation / orientation du métier de pêche artisanale.

Description synthétique:

L'action s'incère dans une perspective de valorisation du métier de la pêche artisanale, tout en assurant la préservation des ressources halieutiques.

L'étude, d'une durée de 10 mois, va comprendre:
- Un diagnostic environnemental et socio-économique du secteur de pêche artisanale;
- Une étude du circuit de commercialisation des produits de la pêche artisanale;
- Un programme d'action qui vise l'organisation du métier et cherchant une valeur ajoutée aux produits de pêche artisanale.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:
- Pauvreté;
- Taux d'analphabétisme;
- Manque de formation.

Atouts:
- Associations de pêcheurs;
- INRH, ONP, DPM;
- ONG locales très actives:
- Universités.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- INRH
- Associations de pêche artisanale
- Universités

Cout indicatif	**€ 12.000 (125.000 Dh)**

Ressources financières

- INDH
- ADPN
- Fonds Mohammed V pour la Solidarité
- Association des armateurs de la pêche côtière
- Chambre maritime de la Méditerranée et de l'Atlantique nord

Phasage et calendrier

Etape 1: Définir un cahier de charge	Janvier 2011
Etape 2: Lancer un appel d'offres	Février 2011
Etape 3: Réalisation des études	Mars – Décembre 2011
Etape 4: Séminaire de restitution et de sensibilisation	Janvier 2012

Diagnostic relevant

- Rareté de la ressource dans la zone;
- Diminution des revenus;
- Commercialisation des produits.

Indicateurs	***Valeurs-cibles***
Production de rapports des enquêtes préliminaires (4)	Chaque 2 mois
Nombre d'enquêtes	4
Rapport final / atelier de présentation	1

Fiche – Action G 1.1

Thématique:	**Vers une meilleure gouvernance de la zone du PAC**
Titre:	**Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Renforcement des capacités de bonne gouvernance locale.

Objectif spécial:

- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière GIZC.

Description synthétique: La formation, de courte durée, vise à donner aux intervenants en matière de GIZC (acteurs locaux, ONG…), les bases juridico-institutionnelles d'intervention au niveau du littoral. Les modules de formation seront regroupés autour de 4 axes:

- Les principaux instruments de gestion disponibles au Maroc pour l'intervention au niveau du littoral;
- Les principaux instruments juridico-institutionnels dans une vision de gestion intégrée;
- Le dysfonctionnement du système d'intervention au niveau du littoral au Maroc et la nécessité d'un cadre légal spécifique au littoral;
- Le Projet de loi relative à la protection et à la mise en valeur du littoral: pertinence, objectifs et principaux axes.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Manque de formation;
- Niveaux de formations disparates.

Atouts:

- Données de bases;
- Ressources humaines (université, services externes des ministères,...);
- ONG locales très actives.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- ONGs locales
- Commune
- Université

Cout indicatif	**€ 15.000 (150.000 Dh)**

Ressources financières

- Universités
- Direction de la réglementation et du contrôle au secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement

Phasage et calendrier

Etape 1: Définir un cahier de charge	Janvier 2011
Etape 2: Préparation de la formation	Mars 2011
Etape 3: Réalisation de la formation	Avril 2011 (5 jours)

Diagnostic relevant

- Déficit et carences dans la gouvernance locale en relation avec la GIZC;
- Les perspectives de développement de la zone du PAC fait augmenter les pressions de tout type sur son littoral et lancent un défi sur le plan de gouvernance locale, d'où la nécessité d'engager des programmes de formations pour la bonne gouvernance locale.

Indicateurs	***Valeurs-cibles***
Nombre de participants à la formation	25

Fiche – Action G 1.3

Thématique:	**Vers une meilleure gouvernance de la zone du PAC**
Titre:	**Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits**

Objectifs et description synthétique

Objectif général:

- Renforcement des capacités de bonne gouvernance locale;
- Renforcement de la cohésion sociale.

Objectif spécifique:

- Prévention des conflits et des tensions entre les différents utilisateurs;
- Apprentissage des techniques de communication et de débat démocratique.

Description synthétique:

L'action, de courte durée, consiste à former les acteurs locaux (administration, responsables d'ONG locales, secteur privé, associations professionnelle, etc.) à la recherche de moyens permettant de manière consensuelle de trouver les meilleures solutions aux problèmes et aux conflits d'usages au niveau de la zone du PAC. Les modules de formation seront regroupés autour de 4 pôles principaux:

- Profils environnemental et socio-économique des communes de la zone du PAC;
- Problématiques d'usages au niveau et Principes de la GIZC;
- Module spécialement dédié à la discussion et la possibilité de résolution des problématiques concrètes des professionnels et usagers de la zone. Cette mise sur table des usages et la discussion des problématiques entre les acteurs permettra le renforcement de la cohésion sociale et le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits.

Contraintes et atouts potentiels

Contraintes:

- Manque de formation et de sensibilisation;
- Niveaux de formation disparates;
- Manque de discussions démocratiques.

Atouts:

- ONG locales très actives;
- Université.

Porteurs et responsabilités spécifiques

- Communes
- ONG locales de développement
- Universités
- Organismes internationaux

Cout indicatif	**€ 20.000 (200.000 Dh)**

Ressources financières

- ANDPN/ Préfectures/ Communes

Phasage et calendrier

Etape 1: Définir un cahier de charge	Janvier 2011
Etape 2: Préparation de la formation	Mars 2011
Etape 3: Réalisation de la formation	Avril 2011 (5 jours)

Diagnostic relevant

Les perspectives de développement qu'offre la zone du PAC fait augmenter les pressions, notamment touristique et urbanistique sur son patrimoine naturel et culturel, ce qui génère forcément:

- des conflits d'usages;
- un risque de délocalisation des anciennes activités;
- un risque d'exclusion sociale des familles qui vivaient de ces anciennes activités.

Indicateurs	***Valeurs-cibles***
Nombre de participants à la formation	25